

Monoparentalité et précarité 1/4

La situation des familles sans logement
en Ile-de-France

Observatoire du Samusocial de Paris



Mireille Eberhard
Emilie Segol
Emmanuelle Guyavarch

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS	5
SYNTHÈSE	7
INTRODUCTION	15
<hr/>	
A. PROBLÉMATIQUE	17
B. LA MONOPARENTALITÉ COMME CRITÈRE DE VULNÉRABILITÉ : LE CAS DES FAMILLES AU 115 DE PARIS	19
1. LES FAMILLES CONSTITUENT DEPUIS 2010 LA MAJORITÉ DES SANS-DOMICILE HÉBERGÉS ET DES NUITÉES D'HÉBERGEMENT FOURNIES PAR LE 115 DE PARIS	19
2. DES RÉPONSES PLUS FAVORABLES AUX DEMANDES D'HÉBERGEMENT DES FAMILLES VARIABLES SELON LA PÉRIODE ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES	20
2.1 Evolution des réponses données aux nouvelles familles	21
2.2 Des taux de demandes pourvues variables selon la composition du ménage	23
C. FAMILLES MONOPARENTALES ET FAMILLES NUCLÉAIRES EN SITUATION D'HÉBERGEMENT : UNE COMPARAISON	27
1. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES SANS LOGEMENT	29
1.1 Les familles hébergées sont plus souvent en situation de monoparentalité que les familles en logement ordinaire	29
1.2 Des familles monoparentales majoritairement composées d'une femme à leur tête	31
1.3 Des familles monoparentales majoritairement africaines et des familles nucléaires le plus souvent d'origine européenne (Dont CEI)	31
1.4 Les familles monoparentales sont plus souvent dans une situation administrative leur permettant de travailler	33
1.5 Des familles d'origine africaine surreprésentées parmi celles aux statuts administratifs les plus précaires	35
1.6 Trajectoires migratoires	36
1.6.1 <i>Plus de migrations économiques et moins de migrations familiales parmi les familles monoparentales</i>	37
1.6.2 <i>Des migrations plus longues avant d'arriver en France pour les familles monoparentales originaires d'Afrique subsaharienne</i>	41
1.6.3 <i>Un Temps de présence en France qui ne varie pas selon le statut matrimonial</i>	42

1.7	Composition familiale	43
1.7.1	<i>La moitié des familles monoparentales sont composées d'un adulte et d'un seul enfant</i>	43
1.7.2	<i>Un tiers des parents de familles monoparentales ont des enfants ne vivant pas avec eux</i>	46
1.8	Trajectoires dans le dispositif d'hébergement	47
1.8.1	<i>Temps passé dans le dispositif d'hébergement</i>	47
1.8.2	<i>Parcours d'hébergement</i>	48
1.8.3	<i>Les familles monoparentales déménagent plus souvent que les familles nucléaires</i>	51
1.9	Moins de familles monoparentales en hôtel et plus en hébergement collectif	54
1.10	Plus de familles monoparentales à Paris et en petite couronne	57
2.	AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES DE LA MONOPARENTALITÉ PARMI LES FAMILLES PRÉCAIRES	63
2.1	Revenus, emploi et prestations sociales : les familles monoparentales en situation moins précaire que les familles nucléaires ?	63
2.1.1	<i>Plus de 9 familles hébergées sur 10 en situation monétaire de pauvreté extrême</i>	64
2.1.2	<i>Répartition des revenus</i>	66
2.1.3	<i>Près de 3 femmes sans logement sur 10 travaillent</i>	69
2.1.4	<i>Une situation dans l'emploi qui dépend avant tout du statut administratif</i>	70
2.1.5	<i>Des familles monoparentales qui, lorsqu'elles ne travaillent pas, sont plus souvent à la recherche d'emploi, que les familles nucléaires</i>	71
2.1.6	<i>Plus du tiers des familles sans domicile déclarent ne toucher aucune aide sociale : mais 9 familles sur 10 pouvant travailler reçoit au moins une prestation sociale</i>	73
2.1.7	<i>Les familles monoparentales bénéficient plus fréquemment d'un suivi social</i>	74
2.2	Couverture médicale, recours au soin, et insécurité alimentaire	77
2.2.1	<i>Couverture maladie : des familles monoparentales mieux couvertes</i>	77
2.2.2	<i>Complémentaire santé</i>	79
2.2.3	<i>Consultations médicales au cours des 12 derniers mois</i>	81
2.2.4	<i>Renoncement aux soins</i>	83
2.2.5	<i>Les familles monoparentales sont plus souvent en insécurité alimentaire sévère</i>	84
2.3	Des conditions d'hébergement défavorables aux familles monoparentales	87
2.3.1	<i>Des familles monoparentales plus souvent hébergées dans des logements gérés par une mairie ou une association</i>	88
2.3.2	<i>Un tiers des familles monoparentales ne disposent pas de douche et/ou de toilettes dans leur chambre</i>	89
2.3.3	<i>Les familles monoparentales sont plus nombreuses à ne pas pouvoir cuisiner</i>	92
2.3.4	<i>Les problèmes rencontrés dans la chambre</i>	94
2.3.5	<i>Les enfants des familles monoparentales dorment moins souvent dans leur propre lit</i>	96
2.3.6	<i>Les familles monoparentales se déclarent plus satisfaites que les familles nucléaires concernant les écoles de leur quartier</i>	97

2.4	Les familles monoparentales semblent moins isolées socialement	99
2.4.1	<i>Les adultes des familles monoparentales ont plus de contact en dehors de leur famille proche</i>	99
2.4.2	<i>Des rencontres et des invitations plus fréquentes pour les familles monoparentales</i>	105
2.4.2.1	<i>Rencontrer des amis en dehors de sa structure d'hébergement</i>	105
2.4.2.2	<i>Recevoir des visites dans son hébergement</i>	107
2.4.3	<i>Les personnes en familles monoparentales ont moins de contacts avec leur famille lorsqu'elles sont dans des situations administratives précaires</i>	109
2.4.4	<i>Les familles monoparentales ont plus d'activité en dehors de leur quartier de résidence</i>	110
2.4.5	<i>Les adultes des familles monoparentales maîtrisent plus souvent le français</i>	113
D. CONCLUSION		115
E. ANNEXES : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES		118
1.	<i>Caractéristiques des familles</i>	118
2.	<i>Revenus</i>	122
3.	<i>Santé</i>	123
4.	<i>Conditions d'hébergement</i>	125
5.	<i>Isolement social</i>	129
F. RÉFÉRENCES CITÉES		132
G. LISTE DES TABLEAUX		135
H. LISTE DES FIGURES		139
I. LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES		139

AVANT - P R O P O S

En lançant de premiers travaux dans les années 1980 et 1990, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) a été parmi les premières institutions publiques à s'intéresser à la recherche sur les familles monoparentales, entendues, au sens de l'Insee, comme un parent vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants. La situation de monoparentalité fait suite selon les cas à un veuvage, une maternité célibataire ou encore, dans les trois quarts des cas, une rupture d'union. Aujourd'hui, 23 % des familles sont monoparentales, d'après les données du recensement 2015. Ce nombre a plus que doublé depuis le début des années 1980, en lien avec l'accroissement des séparations et des divorces de couples avec enfant(s).

La contribution de la Cnaf à la recherche sur la monoparentalité tient à la fois à l'intérêt propre que la Cnaf porte aux recherches portant sur l'évolution des structures familiales et au fait que les Caf sont les organismes chargés de verser plusieurs prestations spécifiques aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familiale (ASF, créée au départ pour les familles d'orphelins) et l'allocation de parent isolé (API devenue revenu de solidarité active – RSA – majoré en 2009). Les Caf peuvent également assurer, en fonction des accords locaux avec les Départements, l'accompagnement social des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré.

Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9 % d'entre elles, soit deux millions de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8 % des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27 % à être touchées par la pauvreté en conditions de vie. En effet, la monoparentalité, dans nombre de cas, se cumule avec des facteurs dits de « vulnérabilité » : jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, risque accru de chômage et de précarité de l'emploi.

Dans ce contexte, la Cnaf a lancé en 2014 un appel à projets de recherches (APR) invitant à investiguer les relations entre monoparentalité et précarité, en travaillant sur la caractérisation des familles monoparentales, sur leur vécu quotidien et celui de leurs enfants ainsi que sur le rôle des proches et de la solidarité familiale.

Quatre recherches ont été menées entre 2014 et 2017 dans le cadre de cet APR :

- *Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique* (Centre de recherches sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, CNRS) ;
- *Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Ile-de-France* (Observatoire du Samusocial) ;
- *L'enfant en compte. Monoparentalité, parenté pratique et circulation des enfants dans la pauvreté*

(Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ;

- *Profils, parcours et expériences des familles monoparentales immigrées* (Institut national des études démographiques).

Ces recherches ont fait l'objet en 2018 d'un dossier thématique « Vivre la monoparentalité en situation de précarité » dans la *Revue des politiques familiales et sociales*, n°127, accessible en ligne dans la rubrique Publications du site *Caf.fr*. Les rapports de ces recherches sont publiés fin 2019 en intégralité dans quatre numéros successifs de la collection des documents de travail de la Cnaf, les *Dossiers d'études*.

Ces différents éclairages donnent à voir des familles monoparentales précaires tout à la fois plurielles et confrontées à des expériences de vie quotidienne qui, bien souvent, se rejoignent. On retrouve pour chacune de ces familles, et particulièrement pour les mères, des arrangements pratiques autour des enfants avec le père, la parentèle et particulièrement les grands-mères, les institutions et « la débrouille », pour assumer le fait d'élever seule un enfant.

Il faut rappeler, concernant ce dossier d'étude, qu'en Ile de France, la moitié des familles sans logement sont des familles monoparentales, majoritairement étrangères. Cette recherche vise à identifier les spécificités des trajectoires de ces familles dans le système d'hébergement, mais aussi saisir concrètement ce qu'implique la monoparentalité dans une situation de sans-abrisme (conditions de vie, insertion professionnelle, scolarité des enfants, réseau de sociabilité...). La recherche a consisté en une exploitation quantitative de la base Enfams (Enfants et familles sans-logement, portant sur les familles en hébergement social) construite par l'Observatoire du Samusocial et réalisée en 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 801 familles hébergées en Ile-de-France. Elle apporte des éléments très riches sur les caractéristiques sociodémographiques, les trajectoires migratoires, résidentielles et professionnelles, mais aussi sur la vie quotidienne de la famille et des enfants. Une comparaison entre les parcours et conditions de vie des familles monoparentales et des familles biparentales hébergées a été réalisée et, lorsque cela s'est avéré pertinent, une comparaison a été faite entre les familles monoparentales précaires mais logées (enquête Drees sur les minima sociaux) et les familles monoparentales sans logement.

Jeanne Moeneclae

Chargée de recherche et d'évaluation

Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER)
de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)

Département de la recherche, des études et de la valorisation scientifique

SYNTHÈSE

En population générale, l'ensemble des recherches menées sur la monoparentalité s'accordent à définir celle-ci comme un facteur de précarité.

L'exploitation des données du 115 (de Paris) sur la période 2006-2014 montre que la monoparentalité peut être considérée comme un critère de priorisation en matière d'accès à l'hébergement, ces familles étant jugées plus vulnérables *a priori*. Cet « avantage relatif » de la monoparentalité (par rapport au fait d'être en couple) tend toutefois à s'estomper dès lors que les places se raréfient. Ce qui semble déterminant pour avoir un hébergement, c'est alors d'avoir un faible nombre d'enfants, autrement dit compatible avec les places disponibles dans le parc hôtelier. Il reste que, même sur la période allant de 2011 à 2014 qui marque le début d'une pénurie de places pour la prise en charge des familles, et en ne considérant que les familles n'ayant qu'un enfant (ce qui est le cas de plus de la moitié des familles monoparentales), les familles monoparentales ont une probabilité significativement plus élevée d'être hébergée que les familles nucléaires.

Cette priorisation des places d'hébergement permet-elle de compenser la sur-vulnérabilité supposée des familles monoparentales ? Les analyses présentées dans ce rapport se sont attachées à mesurer en quoi la monoparentalité pouvait être un avantage ou un inconvénient (par rapport au fait d'être en couple) pour les familles sans logement. Elles s'appuient sur l'exploitation des données de deux enquêtes : principalement l'enquête ENFAMS (Enfants et familles sans logement personnel en Île-de-France), menée par l'Observatoire du Samusocial de Paris en 2013 auprès de 801 familles hébergées en hôtel social, en centre d'hébergement d'urgence (CHU), de réinsertion sociale (CHRS) ou pour demandeurs d'asile (CADA) ; secondairement, sur la partie francilienne de l'enquête menée par la DREES auprès des bénéficiaires de minima sociaux (BMS, 2012).

Ces analyses ont permis de dessiner les profils des familles monoparentales sans logement personnel d'ENFAMS en les comparant non seulement à leurs homologues nucléaires mais aussi, dans la mesure du possible, à leurs homologues monoparentales bénéficiaires de minima sociaux. Elles visent également à discuter les avantages et les inconvénients du fait d'être en famille monoparentale lorsqu'on est sans logement, que ce soit en termes de ressources monétaires, d'accès à l'emploi, d'accès aux soins, de conditions de logement ou encore de sociabilité.

Outre la prise en compte du statut matrimonial des familles, une attention particulière a été portée tout au long de cette étude à la situation administrative de la personne, selon qu'elle lui permet ou non de travailler légalement. Il existe en effet des restrictions d'accès à certaines ressources, propres au fait d'être en situation administrative « précaire » (irrégulière, ou en procédure de demande d'asile, cette dernière situation ne permettant pas aux personnes de travailler légalement pendant le temps de l'instruction de leur demande).

1. Caractéristiques principales des familles monoparentales sans logement personnel en Île-de-France

Les familles composées d'un seul parent sont plus nombreuses parmi les familles sans logement personnel que dans la population générale : parmi les personnes adultes enquêtées dans l'enquête ENFAMS, plus d'une sur deux est en situation de monoparentalité¹, cette proportion étant de une sur trois parmi la population franciliennes bénéficiaires de minima sociaux (BMS, 2012) et d'une sur quatre en population générale en Île-de-France (recensement Insee 2012).

1.1 Des personnes en famille monoparentale sans logement plus souvent originaires d'Afrique subsaharienne, dans des situations administratives moins souvent défavorables et avec moins d'enfants

Dans l'enquête ENFAMS, plus de 9 personnes en famille enquêtées sur 10 sont étrangères. Les familles venant d'Afrique subsaharienne sont surreprésentées parmi les familles monoparentales, alors que les familles originaires d'Europe (ie de l'Union Européenne et des autres pays européens, Communauté des États Indépendants (CEI) comprise) sont surreprésentées parmi les familles nucléaires.

Les personnes enquêtées sont, dans près de la moitié des cas (48 %), sans titre de séjour valide ou uniquement en possession d'un récépissé de demande de carte de séjour, et ce quelle que soit leur situation matrimoniale

Les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, détentrices d'une carte de résident de 10 ans ou dans une situation les dispensant de carte de séjour et celles de nationalité française se retrouvent autant parmi les familles nucléaires que parmi les familles monoparentales. En revanche, les personnes en couple sont plus souvent demandeuses d'asile (17 %) que les personnes seules (7 %), tandis que ces dernières sont plus souvent en possession d'un titre de séjour de courte durée (28 %) que les personnes en couple (16 %). Dans les analyses, nous avons fait le choix de distinguer les personnes étant dans une situation administrative leur permettant de travailler légalement de celles qui ne le peuvent pas. Sont ainsi regroupées les personnes sans papiers et les personnes en cours de demande d'asile. À l'aune de ce regroupement simplifié, les personnes à la tête d'une famille monoparentale sont dans une situation administrative un peu moins précaire : la moitié d'entre elles ne peuvent pas légalement travailler (49 %), contre 64 % des personnes en familles nucléaires (cf. tableau page 14).

Aucune différence significative de durée de présence en France n'est constatée entre les personnes en familles monoparentales et celles qui vivent en couple. Par contre, il existe une relation entre la durée de présence en France et le fait de vivre ou non dans un logement personnel. Ainsi, les familles étrangères hébergées de l'enquête ENFAMS sont depuis beaucoup moins longtemps en France que celles des bénéficiaires de minima sociaux et vivant en logement ordinaire (5 ans contre 17). Les personnes étrangères sans logement personnel sont donc plus souvent en début de parcours migratoire même si un quart d'entre elles est présent en France depuis plus de 8 ans, sans qu'il n'y ait de distinction selon le statut matrimonial. Parmi ces personnes d'origine étrangère sans logement et d'origine étrangère, celles qui sont dans une situation administrative leur permettant de travailler légalement ont une durée médiane de séjour en France deux fois plus longue que celles les plus

¹ Les principales caractéristiques des personnes en familles hébergées en Île-de-France sont consignées dans le tableau 1, à la fin de cette synthèse.

précaires administrativement (2,4 ans vs 5,7). Ce constat ouvre l'hypothèse de parcours heurtés ayant donné lieu à des ratés dans leurs processus d'intégration malgré une présence régulière sur le territoire.

Les familles monoparentales d'ENFAMS sont plus souvent composées d'un seul enfant que les familles nucléaires (56 % vs 29 %), cette sur-représentation des familles monoparentales avec un seul enfant étant plus accentuée que parmi les familles monoparentales logées bénéficiaires de minima sociaux (40 %). À l'inverse, les familles monoparentales sans logement sont deux fois moins nombreuses à avoir trois enfants ou plus que celles en couple (13 % vs 31 %).

1.2 Des personnes en famille monoparentale plus souvent passées par un hébergement chez un tiers, ayant plus souvent déménagé depuis leur premier épisode sans domicile

Les personnes en famille monoparentale d'ENFAMS ont plus souvent été hébergées par des tiers avant de se retrouver sans solution d'hébergement, tandis que les familles nucléaires sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été directement prises en charge par le dispositif d'hébergement dès leur arrivée en France (40 % *versus* 20 %). Cela découle en partie de la prépondérance des demandeurs d'asiles parmi les familles nucléaires. La taille de la famille peut également jouer un rôle (il est plus facile d'héberger une femme seule ou accompagnée d'un enfant, qu'un couple avec un ou plusieurs enfants). En outre c'est souvent la grossesse, et surtout l'arrivée imminente d'un enfant qui va entraîner la fin de cette forme d'hébergement et l'entrée dans le dispositif d'aide institutionnelle (Guyavarch *et al.*, 2014).

Les durées de présence dans le dispositif d'hébergement d'urgence ne varient pas significativement selon le statut matrimonial, y compris quand la situation administrative est prise en compte. Les familles monoparentales sont plus nombreuses à avoir déménagé au moins une fois par an, semblent se stabiliser moins vite, et changent plus fréquemment de type de structure que les familles nucléaires.

1.3 Des familles monoparentales plus fréquemment hébergées en structures collectives et moins souvent en grande banlieue

L'hôtel est le principal lieu d'hébergement quel que soit le statut matrimonial. Les familles nucléaires y sont toutefois surreprésentées par rapport aux monoparentales (85% vs 67%), les familles monoparentales étant ainsi plus fréquemment hébergées en structures collectives (CHRS et, dans une moindre mesure, CHU et CADA), établissements globalement mieux encadrés et mieux équipés que les hôtels.

Parmi les familles nucléaires non logées en hôtel (13 %), celles qui sont dotées d'un titre de séjour permettant de travailler sont plus souvent en CHRS que celles qui sont les plus précaires administrativement (16 % vs 4 %), ces dernières étant un peu plus souvent hébergées en CADA (8 %). La différence selon le statut administratif est beaucoup plus marquée parmi les familles monoparentales. Celles d'entre elles qui peuvent travailler ne sont en effet que 61 % à vivre en hôtel, les autres étant en CHU (7 %) et, plus encore, en CHRS (32 %). À l'inverse, 75 % des familles monoparentales n'ayant pas de titre de séjour leur permettant de travailler sont hébergées à l'hôtel ; seules 6 % sont CHRS et 14 % en CADA. Si ces résultats ne sont pas surprenants, ils interrogent toutefois l'inconditionnalité de l'accueil en CHRS.

Les structures d'hébergement enquêtées dans ENFAMS sont principalement situées en petite couronne (44 %), seules 20 % d'entre elles étant situées à Paris. La répartition des différents types d'établissements ne varie pas significativement en fonction de leur localisation géographique. Cependant seul un quart des chambres d'hôtel parisiennes possèdent trois places, ce qui est le cas de plus du tiers des chambres d'hôtel situées en grande couronne. Il est donc logique de retrouver plus de familles monoparentales que de familles nucléaires à Paris (27 % vs 15 %) et, inversement, plus de familles nucléaires que monoparentales en grande banlieue (40 % vs 29 %). La distribution géographique de l'hébergement varie de manière significative selon le statut administratif des familles. Ainsi, les familles en situation régulière et pouvant travailler sont plus fréquemment hébergées à Paris ou en petite couronne tandis que les familles sans papiers ou demandeuses d'asile sont pour plus de la moitié hébergées en grande couronne.

2. Avantages et désavantages relatifs de la situation de monoparentalité (par rapport au fait d'être en couple)

Les revenus, le rapport à l'emploi, le suivi social, la couverture maladie, et les conditions d'hébergement et de vie des familles ont été comparées selon leur statut matrimonial.

2.1 Un niveau de revenu extrêmement bas qui ne varie pas selon le statut matrimonial

Le revenu médian déclaré par unité de consommation des familles enquêtées dans ENFAMS (221 euros) comme la proportion d'entre elles qui sont en situation d'extrême pauvreté (60 % du revenu médian : neuf familles sur dix), ne diffère pas significativement selon la situation matrimoniale, y compris quand la situation administrative est prise en compte.

2.2 Un accès à l'emploi avant tout déterminé par la situation administrative

Compte tenu du caractère genré du rapport au marché du travail, seules les femmes ont été considérées dans cette partie. L'accès à l'activité professionnelle des femmes sans logement personnel d'ENFAMS dépend peu de leur statut matrimonial. C'est avant tout la situation administrative des mères de familles qui détermine leur rapport à l'emploi. La part des femmes actives occupées est plus de 6 fois plus importante parmi celles ayant des papiers leur permettant de travailler que parmi celles étant dans une situation administrative ne permettant pas de travailler légalement (43 vs 7%), valeur voisine de celle des femmes en situation monoparentale de l'enquête BMS (49 %).

2.3 Un accès aux prestations sociales qui ne varie pas en fonction du statut matrimonial

Sur l'ensemble des familles interrogées dans l'enquête ENFAMS, plus du tiers des personnes déclarent n'avoir reçu aucune aide sociale au cours des douze mois précédant l'enquête, sans différence significative selon le statut matrimonial. Parmi les personnes ayant un titre de séjour leur permettant de travailler, le pourcentage de personnes déclarant ne toucher aucune aide sociale tombe toutefois à 12 %, contre 56 % parmi celles qui n'ont pas de titre de séjour permettant de travailler. Parmi les familles détentrices de papiers leur permettant de travailler, les prestations sociales les plus touchées sont les prestations familiales (perçues par 65 % d'entre elles) suivies du RSA (perçues par la moitié d'entre elles).

2.4 Des familles monoparentales plus nombreuses (en 2013) à bénéficier d'un suivi social

Les familles monoparentales sont beaucoup plus nombreuses que les nucléaires à bénéficier d'un suivi social. Cet avantage dépend toutefois pour une très grande part de la structure d'hébergement (les hébergements collectifs disposent souvent d'une permanence sociale). Ainsi, les familles hébergées en hôtel sont plus d'un quart à ne bénéficier d'aucun suivi, contre à peine plus de 1 % pour les familles hébergées en CADA.

Ces résultats ne peuvent toutefois pas être extrapolés à la période actuelle du fait du changement de contexte opéré. En effet, depuis la fin de l'année 2013 (donc après l'enquête ENFAMS), la Croix Rouge française a été mandatée par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) comme opérateur régional portant une mission d'accompagnement social auprès des familles hébergées à l'hôtel par les 115 franciliens.

2.5 Des familles monoparentales plus nombreuses à bénéficier d'une couverture médicale mais aussi plus fréquemment en situation d'insécurité alimentaire

Les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS bénéficient un peu plus souvent d'une couverture maladie que les familles nucléaires : 17 % ne bénéficiaient d'aucune couverture, *versus* 23 % pour les familles nucléaires. Cette situation diffère beaucoup des familles bénéficiaires de minima sociaux de l'enquête BMS qui sont moins de 2 % à déclarer ne pas avoir de couverture maladie, quel que soit leur statut matrimonial.

Le taux de couverture maladie parmi les familles d'ENFAMS détentrices de papiers leur permettant de travailler est toutefois similaire à celui de la population des bénéficiaires de minima sociaux enquêtées dans BMS : moins de 2 % déclarent en effet ne pas avoir de couverture maladie.

C'est essentiellement parmi les familles nucléaires que les personnes les plus précaires administrativement ne sont pas couvertes : lorsqu'elles sont demandeuses d'asile, les personnes en couple ne sont que 6 sur 10 à être couvertes, contre 8 sur 10 lorsqu'elles sont en famille monoparentale. De même, lorsqu'elles n'ont pas de titre de séjour, les familles monoparentales sont beaucoup plus souvent en cours de demande de couverture médicale que les familles nucléaires (19 % vs 8 %) et moins souvent sans aucune couverture (13 % vs 18 %).

À l'inverse, les personnes en famille monoparentale ont une prévalence d'insécurité alimentaire globalement plus élevée (89 % vs 83 %), et sont plus souvent touchées par une insécurité alimentaire modérée ou sévère. Ce niveau d'insécurité alimentaire varie fortement selon le statut administratif des familles : celles qui ne peuvent statutairement travailler sont plus fréquemment en insécurité alimentaire modérée voire sévère, tant au sein des familles monoparentales que parmi les nucléaires. Les personnes en famille monoparentale sont toutefois plus souvent en insécurité alimentaire sévère que les personnes en couple, que l'on considère qui ne peuvent légalement pas travailler (16 % vs 9 %) ou celles qui le peuvent (10 % vs 2 %).

2.6 Des conditions d'hébergement des personnes en famille monoparentale un peu plus défavorables

En matière d'équipement sanitaire, les conditions d'hébergement semblent moins favorables aux familles monoparentales. Celles-ci sont significativement plus nombreuses à ne pas disposer de toilettes ni de douche avec eau chaude dans leur chambre. Ceci est à mettre directement en lien avec la localisation des familles monoparentales à Paris, où se trouvent les hôtels les moins bien équipés.

Parmi les familles monoparentales, ce sont essentiellement celles qui sont dans les situations administratives les plus précaires qui ont les conditions d'hébergement les plus défavorables. Seule la moitié d'entre elles disposent de toilettes ou d'une salle de bain dans laquelle il y a en permanence de l'eau chaude, contre huit sur dix parmi les familles monoparentales ayant des papiers leur permettant de travailler. *A contrario*, l'effet du statut administratif sur les conditions de logement n'est plus significatif si l'on considère uniquement les familles nucléaires.

En contrôlant l'effet d'autres caractéristiques sur une partie de l'équipement dont disposent les familles (statut administratif, type d'hébergement, type de lieu, localisation et nombre d'enfants), l'effet du statut matrimonial reste significatif sur le risque de ne pas avoir de douche (avec eau chaude qui fonctionne bien), ou encore de ne pas avoir d'accès à un ordinateur ou de connexion internet. Le statut matrimonial devient toutefois sans effet sur le risque de ne pas avoir de toilettes dans sa chambre ou sur le fait d'avoir un chauffage qui fonctionne bien.

Par ailleurs, la proportion de familles monoparentales qui ne cuisinent pas ou ne peuvent pas cuisiner sur leur lieu d'hébergement est beaucoup plus importante que celle des familles nucléaires (27 % vs 15 %). Ces dernières sont beaucoup plus nombreuses que les familles monoparentales à pouvoir utiliser une cuisine collective située à un autre étage du centre ou de l'hôtel (40 % vs 25 %). Ici, on ne constate aucune variation significative selon le statut administratif des familles. Les familles monoparentales sont pourtant moins fréquemment hébergées en hôtel que les familles nucléaires et ces résultats pourraient paraître contre intuitifs, les hôtels étant moins bien lotis en cuisines.

Cependant, les prestations varient fortement d'un hôtel à l'autre et les familles monoparentales, souvent moins « nombreuses », occupent plus fréquemment des chambres plus petites, qui ne sont pas équipées d'un coin cuisine.

2.7 Une sociabilité extra-familiale des personnes en famille monoparentale plus importante

L'isolement social est appréhendé à travers plusieurs questions relatives au fait d'avoir des personnes de confiance hors de son conjoint ou de ses enfants. L'association entre cette sociabilité extra-familiale et la situation matrimoniale est significative : les familles monoparentales (sans conjoint ou avec un conjoint mais vivant dans un autre endroit qu'elles) sont moins nombreuses (respectivement 17 % et 29 %) à déclarer ne pouvoir se confier à personne en dehors de leur conjoint ou de leurs enfants que les personnes en familles nucléaires (46 %), tandis qu'avoir plusieurs personnes à qui pouvoir se confier est plus fréquent parmi les familles monoparentales ne déclarant aucun conjoint.

L'isolement social semble donc moins important pour les familles monoparentales. Ceci apparaît particulièrement vrai pour les enquêtés qui déclarent n'avoir aucun.e conjoint.e ou petit.e ami.e². La présence au quotidien d'un conjoint pourrait alors être un frein au développement d'un réseau

² Les personnes à la tête d'une famille monoparentale pouvaient déclarer avoir un conjoint ne vivant pas avec elles.

social et amical en France. Cette hypothèse semble confirmée par le fait que les personnes enquêtées en famille monoparentale déclarant avoir au moins une personne à qui se confier ont plus fréquemment construit ces relations en France que celles en famille nucléaire, qui ont noué ces relations à l'étranger. Si l'on considère uniquement les familles monoparentales, le fait de déclarer avoir rencontré une personne de confiance dans son lieu d'hébergement est plus accentué parmi celles les plus précaires administrativement.

On ne constate pas de différence significative concernant la fréquence des contacts avec un membre de leur famille selon le statut matrimonial, que ce soit parmi les familles hébergées de l'enquête ENFAMS ou parmi les bénéficiaires de minima sociaux (BMS). Dans leur ensemble, les familles hébergées d'ENFAMS répondent un peu plus souvent que les familles bénéficiaires de minima sociaux (BMS) ne jamais être en contact avec un membre de leur famille ou ne l'être qu'occasionnellement au cours des 12 derniers mois (6 % contre 3 %), même si cette situation reste très rare dans les deux enquêtes.

Une distinction peut toutefois être faite selon le statut administratif : parmi les familles hébergées sans papiers ou en cours de demande d'asile, les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses que les familles nucléaires à ne jamais avoir été en contact avec un membre de leur famille depuis 12 mois (12,5 % vs 5,2 %). Quant aux familles légalement admises sur le territoire français et pouvant travailler, les contacts qu'elles entretiennent avec leur famille sont similaires à ceux entretenus par les familles bénéficiaires de minima sociaux (BMS) : elles ne sont que 2 % à déclarer ne jamais être en contact avec des membres de leurs familles (sans distinction significative selon le statut matrimonial).

L'isolement social peut être lié à des difficultés dans la maîtrise, notamment orale, du français : qu'il s'agisse de la compréhension orale, de la communication, de la lecture ou de l'écriture, les familles monoparentales déclarent avoir moins de difficultés que les familles nucléaires. Une fois contrôlé l'influence relative du pays d'origine, du statut administratif et du temps de présence en France égaux, le statut matrimonial continue à avoir une incidence relative sur la compréhension et la maîtrise orale du français : les personnes en familles monoparentales ont significativement moins de risque que celles en couple de déclarer avoir des difficultés de compréhension comme avoir des difficultés pour parler en français.

3. Conclusion

En population générale plusieurs recherches ont mis en évidence un net désavantage, pour les femmes à la tête d'une famille monoparentale, et ce d'autant plus en situation de précarité. La monoparentalité serait ainsi un critère de précarisation financière et sociale, particulièrement décisif dans les milieux populaires.

L'analyse de la situation des familles sans logement personnel à partir des données de l'enquête ENFAMS ne met pas en évidence un tel désavantage de la monoparentalité. Moins précaires en termes de statut administratif, moins souvent logées en hôtel et plus souvent à Paris, elles n'apparaissent pas non plus particulièrement désavantagées s'agissant de leur revenu ni de leur accès à l'emploi. En outre, elles semblent bénéficier d'un meilleur accès aux soins et d'une plus grande sociabilité extra-familiale, même si elles ont une plus forte prévalence d'insécurité alimentaire et que les conditions matérielles d'hébergement leur sont plus défavorables.

La précarité extrême vécue par ces familles sans logement personnel semble ainsi gommer les inégalités spécifiques observées en population générale pour les familles monoparentales, alors même que les familles sans logement personnel regroupent tous les critères favorisant ces inégalités : féminité, précarité et minorité. Les familles monoparentales sans domicile sont toutefois loin de former un groupe monolithique. Les analyses montrent en effet que la situation des familles monoparentales qui disposent d'un titre de séjour valide leur permettant de travailler légalement n'est pas si éloignée de celle des familles monoparentales en logement ordinaire bénéficiaires de minima sociaux. Les plus précaires administrativement forment l'autre extrémité d'un continuum mettant en évidence que ce qui distingue le plus les familles sans logement entre elles n'est pas tant le fait d'être ou non en couple, mais leur situation administrative.

Tableau ▼ Récapitulatif des principales caractéristiques des personnes en familles hébergées en Île-de-France selon le statut matrimonial et la situation administrative

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
	49,6 % 245	50,4 % 187	51,3 % 432	63,6 % 272	36,4 % 96	48,7 % 369
Origine géographique						
Afrique hors Maghreb	79,4 % 198	63,5 % 124	71,4 % 322	22,4 % 68	29,7 % 30	25 % 98
Maghreb	5,4 % 10	9,1 % 12	7,3 % 22	11,9 % 23	17,5 % 13	13,9 % 36
Europe	9,5 % 24	4,4 % 11	6,9 % 35	61,2 % 162	16 % 19	44,7 % 181
Autres	5,7 % 13	4,8 % 6	5,2 % 19	4,5 % 19	12 % 7	7,2 % 26
Nationalité Française	0 % 0	18,2 % 34	9,2 % 31	0 % 0	24,8 % 27	9 % 27
Nombre d'enfants						
Un enfant	59,2 % 145	52,9 % 97	56,0 % 242	28,9 % 84	30,9 % 26	29,7 % 110
Deux enfants	32,0 % 73	30,1 % 51	31,1 % 124	41,7 % 104	34,7 % 27	39,1 % 131
Trois enfants et plus	8,7 % 27	17,0 % 39	12,9 % 66	29,4 % 84	34,4 % 43	31,2 % 127
Durée moyenne dans le dispositif d'hébergement (en mois)						
	26,4 245	43,0 187	34,8 432	29,7 271	41,8 96	34,1 368
Type d'hébergement						
Hôtel	74,5 % 120	60,5 % 72	67,4 % 192	86,6 % 200	81,1 % 77	84,6 % 277
CHU	5,4 % 31	7,4 % 42	6,4 % 73	1,8 % 7	2,5 % 7	2,1 % 14
CADA	14,3 % 81	0,5 % 3	7,4 % 84	7,6 % 53	0 0	4,8 % 53
CHRS	5,8 % 13	31,6 % 70	18,8 % 83	4,0 % 12	16,4 % 12	8,5 % 24
Localisation géographique						
Paris	20,2 % 40	33,4 % 72	26,8 % 112	26,8 % 112	10,4 % 27	15,8 % 46
Petite couronne	52,0 % 98	35,5 % 44	43,7 % 142	43,7 % 142	42,0 % 97	44,6 % 144
Grande couronne	27,9 % 107	31,1 % 71	29,5 % 178	29,5 % 178	47,6 % 148	39,6 % 178

Source : enquête ENFAMS 2013.

INTRODUCTION

En l'espace d'une quinzaine d'années, la population sans-domicile a évolué de façon significative d'un point de vue démographique, avec un rajeunissement, une féminisation et une internationalisation, y compris dans les services d'accueil à bas seuil (Guyavarch et le Méner, 2010). Ces évolutions paraissent particulièrement portées par la présence de familles, notamment de foyers monoparentaux, représentant jusqu'à 60 % des familles hébergées par le 115 de Paris en 2010 (*Ibid.*). De fait, en étendant ces observations à d'autres pourvoyeurs d'hébergement, et à l'ensemble de l'Ile-de-France, les foyers monoparentaux représentent une famille sans-logement sur deux, soit environ 5 000 ménages, d'après l'enquête ENFAMS réalisée en 2013 par l'Observatoire du Samusocial de Paris (Guyavarch *et al.*, 2014). Dans 97,7 % des cas, le parent de référence dans ces familles monoparentales est la mère.

Si les enquêtes françaises sur les sans-domicile fournissent peu d'appuis pour la comparaison (Guyavarch et Le Méner, 2014), les enquêtes étrangères sur les familles privées de logement apportent quelques éclairages. L'importante revue de littérature de Rog et Buckner (2007) rapporte ainsi qu'aux Etats-Unis, la plupart des familles sans-logement sont monoparentales, comprenant une mère à leur tête, le plus souvent avec deux enfants. La même chose est observée en Angleterre³ ou encore en Australie (Chamberlain et McKenzie, 2009). Ce résultat doit être souligné car il témoigne toujours d'un écart important avec la population générale.

Les derniers résultats rendus disponibles par l'Insee (recensement de 2012) indiquent ainsi qu'en Ile-de-France, un quart des familles sont monoparentales (Drieux *et al.*, 2016). Dans ces foyers, l'adulte de référence est la mère dans 83 % des cas. Comparativement à l'ensemble de la région, les familles sans-logement sont ainsi plus fréquemment monoparentales et composées de femmes seules avec enfant(s). Or depuis le début des années 90 cette structure familiale est caractéristique des familles pauvres (Herpin et Olier, 1996), ainsi que de la pauvreté infantile (CERC, 2004), notamment en Ile-de-France (Chemineau *et al.*, 2012). L'enquête de la DREES sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS, 2012) montre quant à elle une situation intermédiaire puisque parmi les personnes en familles vivant en Île-de-France, 36,2 % sont monoparentales.

Dans un contexte de pauvreté, d'amenuisement des ressources familiales et de rareté de l'offre de logement abordable, il est donc probable que la monoparentalité puisse être l'un des principaux sentiers vers le dispositif d'hébergement. L'arrivée d'un nouvel enfant (Shinn *et al.*, 1998) pourrait ainsi précipiter des fins de cohabitation – la littérature anglo-saxonne parle d'« épuisement de la compassion » – et aussi suspendre l'« avantage sous contrainte » dont bénéficient les femmes pauvres pour ne pas devenir sans-domicile (Marpsat, 1999 ; Brousse, 2006). Par ailleurs, on peut penser que la présence d'un seul parent au sein du foyer complique la vie quotidienne et la sortie du système d'hébergement.

C'est dans ce cadre que l'Observatoire du Samusocial de Paris a répondu en 2014 à l'appel à projet « Monoparentalité et précarité » de la Cnaf en proposant une étude sur « la situation des familles sans-logement ».

³ Voir <https://www.gov.uk/government/statistical-data-sets/live-tables-on-homelessness>

Nous rappelons dans un premier temps la problématique, que l'on peut résumer en une phrase : dans le cas des familles sans logement, le fait d'être en familles monoparentales constitue-t-il un « avantage sous contrainte », pour ce qui concerne le type d'hébergement et les conditions de vie en hébergement ?

Nous présentons ensuite les analyses spécifiques sur la monoparentalité, réalisées à partir de différentes sources statistiques. La première partie s'appuie sur une exploitation de la base de données du 115 de Paris qui apporte des éléments de cadrage. La seconde partie s'appuie sur une analyse comparative de la base ENFAMS et celle de la DREES concernant les bénéficiaires de minima sociaux (enquête BMS) : il s'agit de s'interroger sur la spécificité des difficultés rencontrées par les familles monoparentales sans logement. En effet, les revues de littérature récentes (Shinn, 2005 ; Rog et Buckner, 2007) réalisées aux États-Unis invitent à ne pas exagérer *a priori* les difficultés propres rencontrées par les familles sans logement, et à mettre leur parcours et leur situation en regard de familles démunies quoique logées. De fait, des enquêtes réalisées auprès de familles sans logement et d'un groupe témoin de ménages pauvres mais logés, montrent que les différences sont mineures entre les deux groupes, et que les désavantages liés à l'absence de logement ne sont que momentanés et pas décisifs pour saisir les difficultés des familles, aussi bien sur le plan de la santé, que de l'accès aux institutions. La comparaison des données recueillies dans les enquêtes ENFAMS et BMS permettra de voir ce qu'il en est dans le contexte français

Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux caractéristiques des familles sans logement, et à ce qui distingue les familles monoparentales des familles nucléaires (en termes d'origine géographique, de situation administrative, de composition migratoire, de parcours dans le dispositif d'hébergement, ou encore de localisation de l'hébergement).

Dans un second temps, la comparaison portera sur les conditions de vie des familles et sur leurs ressources et contraintes s'agissant de leur revenu, de leur accès au soin, de leurs conditions matérielles d'hébergement, ainsi que de leur sociabilité.

La majorité des résultats figurant dans ce rapport se présentent sous deux formats⁴. Il s'agit d'une part de tableaux croisés, qui contiennent pour chaque croisement de modalités les pourcentages, les intervalles de confiance à 95 %, les effectifs, et la significativité du croisement (p-value). Il s'agit d'autre part de modèles de régression, afin de mesurer l'effet du statut matrimonial indépendamment des autres facteurs. Pour ces modèles de régression nous avons choisi d'utiliser des modèles de régression en utilisant la loi de Poisson présentant des rapports de prévalence⁵. Les tableaux de résultats des régressions présentent le rapport de prévalence (« RP »), l'intervalle de confiance à 95 % de ce rapport de prévalence, et la significativité (p-value et p-value global, le premier p étant attaché aux différentes modalités de la variable, le second à l'ensemble de la variable). Les analyses ont été réalisées avec le logiciel Stata®.

⁴ Les résultats issus des données du 115 ou de la bibliographie sont exprimés dans le texte sous forme de nombres entiers, et les résultats relatifs aux analyses de l'enquête ENFAMS ou de BMS sont présentés sous forme de nombres décimaux.

⁵ Plutôt que des Odds Ratios (qui sont une approximation du rapport de prévalence) ou des modèles de Cox (plus appropriés pour les suivis de cohorte que pour les enquêtes transversales) (Lee, 1994).

A. PROBLÉMATIQUE

Maryse Marpsat a montré, à partir de l'enquête de 1995 sur les sans-domicile de l'agglomération parisienne, l'avantage relatif dont bénéficient les femmes par rapport aux hommes de ne pas devenir ou de ne pas rester sans-domicile (Marpsat, 1999). Cet avantage reposerait, d'une part, sur les protections et garde-fous familiaux et institutionnels, prévenant ou freinant le passage vers le système d'hébergement. Il résiderait, d'autre part, dans un surcroît d'aide apporté aux femmes, aux mères accompagnées d'enfants notamment, adossé à l'idée d'une vulnérabilité accrue de ces personnes. Ce surcroît d'aide, certes empreint de paternalisme, faciliterait l'accès à des services d'insertion et de logement. Cette analyse a été confortée par l'enquête nationale sur les sans-domicile menée en 2001 (Brousse, 2006), et plus récemment par une analyse secondaire de l'enquête Samenta (Marpsat, 2011). Pourtant, au vu du poids croissant des familles parmi les personnes sans domicile, à Paris (Guyavarch et Garcin, 2014) et en France en général (Yaouancq et Duée, 2014), et de la prépondérance des foyers monoparentaux parmi celles-ci, dans quelle mesure le fait d'être une femme avec des enfants constitue-t-il un « avantage sous contrainte », pour reprendre la notion utilisée par M. Marpsat ?

Comme les autres familles⁶, les ménages monoparentaux étaient moins nombreux parmi les sans-domicile en 1995 ou en 2001 qu'en 2012 (enquêtes nationales sur les sans-domicile, de l'Insee). Toutefois, on peut estimer que les familles étaient alors sous-représentées par construction : en raison d'un recensement partiel du parc hôtelier utilisé par les pouvoirs publics, et de l'exclusion des non francophones de l'enquête de l'Insee. Or, l'hôtel social constitue le mode d'hébergement principal des familles sans logement, dont une bonne partie ne parle pas français. En prenant mieux en compte les habitants d'hôtels et les non francophones, c'est donc une image différente des sans-domicile qui est obtenue, population alors composée davantage de foyers monoparentaux, avec des mères immigrées à leur tête, dont une bonne part n'est pas en situation régulière sur le territoire.

Que change ainsi le fait d'être non seulement immigrée, mais avec un statut administratif précaire, ayant la charge d'élever seule ses enfants, lorsqu'on est confrontée à la précarité administrative et matérielle ? Ne dispose-t-on pas alors de relativement moins de ressources familiales, et ne rencontre-t-on pas davantage d'obstacles institutionnels pour surmonter ces difficultés ?

Cette question renvoie aux désavantages relatifs que subissent les migrants, par rapport aux nationaux, dans l'accès au logement ou à l'emploi (Pan KeShon et Scodellaro, 2011). L'enquête ELIPA⁷ montre par exemple que plus d'un signataire d'un contrat d'accueil et d'intégration sur quatre a été hébergé par un tiers ou par une institution faute de moyens depuis son arrivée en France (Jourdan, 2014⁸), cette proportion étant de 24 % chez les femmes contre 34 % chez les hommes (Le Quentrec-Creven, 2013⁹).

Une étude récente sur l'hébergement chez un tiers montre que cette situation, dans un contexte de dénuement matériel, d'isolement relationnel et de précarité administrative, concerne de façon prononcée des jeunes mères, immigrées, amenées à élever seules leur(s) enfant(s) (Baronnet et Vanoni, 2012). La naissance d'un bébé provoquerait fréquemment l'exclusion, du nouveau-né et de sa mère, du foyer de leurs hôtes. C'est en tout cas une transition courante vers l'hébergement d'urgence, d'après divers acteurs de terrain (Davoudian, 2012). C'est également un sentier majeur vers le sans-abrisme,

⁶ Soit pour la suite de ce rapport, une « famille » sera composée d'un ou deux parents, accompagnés d'au moins un enfant mineur.

⁷ Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants, réalisée par le département des statistiques, des études et de la documentation de la Direction générale des étrangers en France du Ministère de l'intérieur.

⁸ Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année, *Infos migrations* n° 74, octobre 2014.

⁹ Les conditions de logement des nouvelles migrantes.

d'après de nombreuses enquêtes menées aux États-Unis (pour un bilan de la littérature, voir Shinn *et al.*, 2005, Rog et Bukner, 2007, ou encore Samuel *et al.*, 2010) ou en Australie (Keys *et al.*, 2009). A Paris, les données du 115 montrent que dans plus d'un tiers des cas (36 %) les nouvelles familles qui contactent le 115 se sont retrouvées sans solution d'hébergement suite à une « expulsion de chez un tiers »¹⁰. Dans le cas des familles monoparentales composées d'une mère et de son ou ses enfants, cette proportion passe à 47 %. Enfin, dans le cas de femmes enceintes, seules, la part de celles se retrouvant à la rue suite à ces « expulsions » passe à 52 %¹¹.

Toutefois, avoir un enfant constitue aussi une protection effective : la plus grande garantie d'avoir un hébergement et le fait d'être plus difficilement expulsable du territoire, lorsque l'on n'a pas de titre de séjour. Mais ne s'agit-il pas d'une protection que l'on pourrait dire également « sous contrainte », les désavantages matériels de la monoparentalité pouvant se combiner avec le fait de ne pas avoir de papiers ou d'être dans une situation administrative précaire ne permettant pas de travailler légalement ? Pour tenter d'appréhender conjointement les effets du statut matrimonial de ceux de la migration, nos analyses intégreront systématiquement une distinction des situations des familles selon leur statut administratif, c'est-à-dire selon le titre de séjour qu'elles détiennent.

Étant donné l'importance du statut administratif sur le quotidien des personnes, sur leur accès aux droits, ainsi que sur les contraintes qui pèsent sur elles, les analyses réalisées dans cette étude distinguent les personnes dont le statut administratif permet de travailler légalement et les autres.

Comme nous l'exposerons plus en détail, cette distinction selon le statut administratif permettra également de mieux comparer les familles hébergées (ENFAMS) entre elles, et de mieux prendre en compte ce qui distingue celles qui détiennent des papiers leur permettant de travailler des familles qui touchent des minima sociaux (BMS), ces dernières disposant, par construction, de titres de séjour leur permettant d'être présentes légalement sur le territoire Français ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des familles hébergées.

¹⁰ Le motif de l'appel est ainsi codé par les écoutants sociaux, qu'il s'agisse d'une réelle expulsion ou d'un départ volontaire de la famille pour qui cette solution n'était plus adéquate.

¹¹ Exploitation des données sur les familles primo-appelantes au 115 entre août et octobre 2014, par l'Observatoire du Samusocial de Paris.

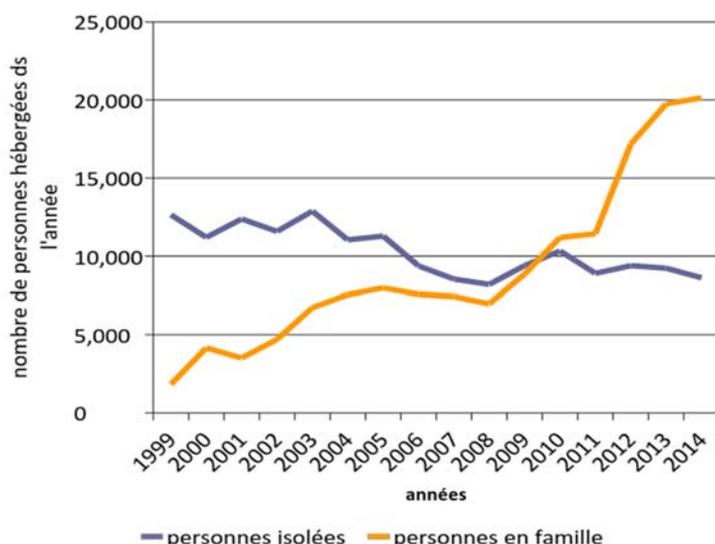
B. LA MONOPARENTALITÉ COMME CRITÈRE DE VULNÉRABILITÉ : LE CAS DES FAMILLES AU 115 DE PARIS

La base de données du 115 de Paris consigne les informations relatives aux appels passés au 115, aux individus hébergés et aux séquences d'hébergement¹². Alors que l'enquête ENFAMS, sur laquelle s'appuie la plus grande partie de ce rapport, concerne uniquement les familles sans logement personnel hébergées en Île-de-France au moment de l'enquête, l'analyse des chiffres globaux du 115 de Paris permet de resituer ces hébergements dans un contexte plus large. À noter que l'analyse ne porte que jusqu'à 2014 : nous n'avons pas cherché à les actualiser plus, étant donné que l'enquête ENFAMS, sur laquelle repose la suite du rapport, a été conduite en 2013.

1. LES FAMILLES CONSTITUENT DEPUIS 2010 LA MAJORITÉ DES SANS-DOMICILE HÉBERGÉS ET DES NUITÉES D'HÉBERGEMENT FOURNIES PAR LE 115 DE PARIS

En 2014, le 115 de Paris a reçu en moyenne 5 000 appels par jour, parmi lesquels seuls 1 200 ont été décrochés¹³. Parmi ces appels décrochés, de plus en plus de demandes d'hébergement concernent des familles. En 1999 les personnes en famille hébergées par le 115 représentaient moins de 13 % de l'ensemble des personnes hébergées au moins une fois dans l'année. En 2014 ce sont 70 % des hébergés qui sont en famille (Figure 1).

Figure 1 - Évolution des usagers du 115 de Paris, selon le statut (personnes seules, dites « isolées », ou en famille)



Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

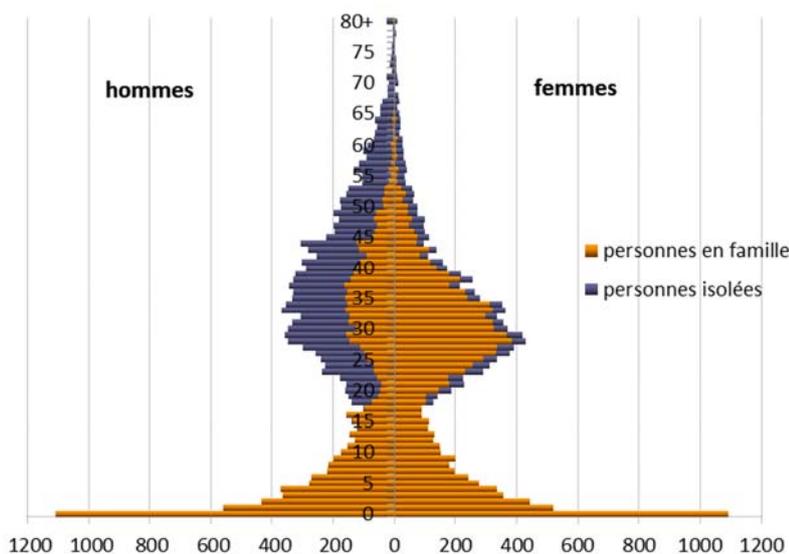
¹² À Paris, lorsqu'une personne compose le 115, ou que son référent social contacte le SIAO-UP (Services intégrés de l'accueil et de l'orientation - Urgence de Paris ; confié au Samusocial de Paris), une série d'informations relatives à la demande et aux caractéristiques de la personne concernée par l'appel sont relevées et saisies dans le système d'information ALOHA-4. Il s'agit de vérifier, d'une part, que la demande et la situation de la personne correspondent bien aux missions du 115, et d'autre part, à orienter au mieux l'utilisateur. Nominative, cette base de données est autorisée par la CNIL (N° 414253).

¹³ Rapport d'activité du Samusocial de Paris, 2014. La saturation du dispositif ne permet pas de répondre à tous les appels reçus. On ne peut cependant en déduire qu'il s'agit de 5 000 demandes différentes, les appels étant souvent réitérés jusqu'à ce qu'un écoutant social soit en mesure de décrocher.

On observe également une évolution significative de la durée d'hébergement sur l'année. Ainsi, les familles qui contactaient le 115 en 1999 étaient hébergées en moyenne une quinzaine de jours pendant l'année, la moitié n'étant hébergée que pour 3 jours, en attendant de trouver une solution plus satisfaisante. En 2014, la durée moyenne d'hébergement sur l'année¹⁴, pour les personnes en famille, est de près de 6 mois, et un quart d'entre elles sont hébergées sans interruption du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ces familles sont principalement migrantes (94 % des parents sont nés à l'étranger). Comme le montre la pyramide des âges suivante, qui porte sur les 30 000 personnes (dont plus de 20 000 en famille) ayant été hébergées par le 115 sur l'année 2014, les familles sont composées principalement de femmes et d'enfants. Cette combinaison, qui montre un nombre bien plus important de femmes que d'hommes pris en charge en famille, met en évidence une présence particulièrement importante de familles monoparentales composées de mères seules accompagnées de très jeunes enfants.

Figure 2 - Pyramide des âges des personnes hébergées par le 115 de Paris en 2014, selon leur statut (seules ou en famille)



Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

2. DES RÉPONSES PLUS FAVORABLES AUX DEMANDES D'HÉBERGEMENT DES FAMILLES VARIABLES SELON LA PÉRIODE ET LA COMPOSITION DES MÉNAGES

Contrairement aux personnes seules, dites « isolées », hébergées principalement en centre d'hébergement d'urgence, les familles qui contactent le 115 sont le plus souvent orientées vers des hôtels sociaux. Concentré à l'origine sur Paris, le parc hôtelier mobilisé s'est ensuite étendu en petite, puis en grande couronne parisienne, afin de répondre à la demande toujours croissante d'hébergement.

¹⁴ Cette durée est calculée sur l'année. Autrement dit, elle ne prend pas en compte un éventuel hébergement l'année ou les années précédentes, ni la poursuite possible de l'hébergement l'année n+1.

Cependant, malgré un élargissement conséquent du parc hôtelier (plus de 600 hôtels différents mobilisés en 2014, contre 260 en 2005 et une trentaine en 1999), le 115 de Paris, comme l'ensemble des plateformes fournissant un hébergement aux familles en Ile-de-France, se trouve de plus en plus confronté à une importante pénurie de places. Pour le seul 115 de Paris, le nombre de demandes non pourvues pour les personnes en famille s'élève ainsi en moyenne à 2 000 par mois en 2014, contre 1 500 par mois en 2013, 1 000 par mois en 2012, 500 par mois en 2011 et à peine 50 par mois les années précédentes¹⁵.

L'hébergement hôtelier est hétérogène : certains hôtels pratiquent un hébergement de courte durée, variant de 24 à 72 heures et dépassant rarement une semaine ; d'autres hôtels proposent des hébergements de longue durée où les familles pourront être orientées pour un mois, avec un séjour renouvelable si besoin, parfois des années durant.

En situation de pénurie de place, les écoutants sociaux du 115 doivent prioriser certaines demandes (comme par exemple héberger durablement les familles déjà connues pour lesquelles aucune place en long séjour n'a encore été trouvée, ces familles alternant demandes pourvues et non pourvues jusqu'à être stabilisées). Ils doivent également prendre en compte des critères de vulnérabilité pour les nouvelles familles, appelées « primo-arrivantes » (la composition familiale, et notamment la monoparentalité et l'âge des enfants, faisant partie de ces critères de décision).

2.1 ÉVOLUTION DES RÉPONSES DONNÉES AUX NOUVELLES FAMILLES

La figure suivante illustre, année après année, l'évolution de la réponse donnée à la première demande d'hébergement d'une famille contactant le 115 de Paris, un jour donné¹⁶. Si, quelle que soit l'année considérée, la réponse la plus fréquente reste l'hébergement (vs demande non pourvue), on note cependant une évolution importante. La proportion de réponses positives a été réduite de près de moitié dans la période considérée. En parallèle, on relève une augmentation importante de la part des demandes non pourvues (de 1 % en 2006 à 26 % en 2015) et des réorientations par l'équipe¹⁷ (de 11 % en 2006 à 30 % en 2015). A l'inverse on peut noter une diminution des transferts vers les autres dispositifs¹⁸ (de 29 % en 2006 à 12 % en 2015).

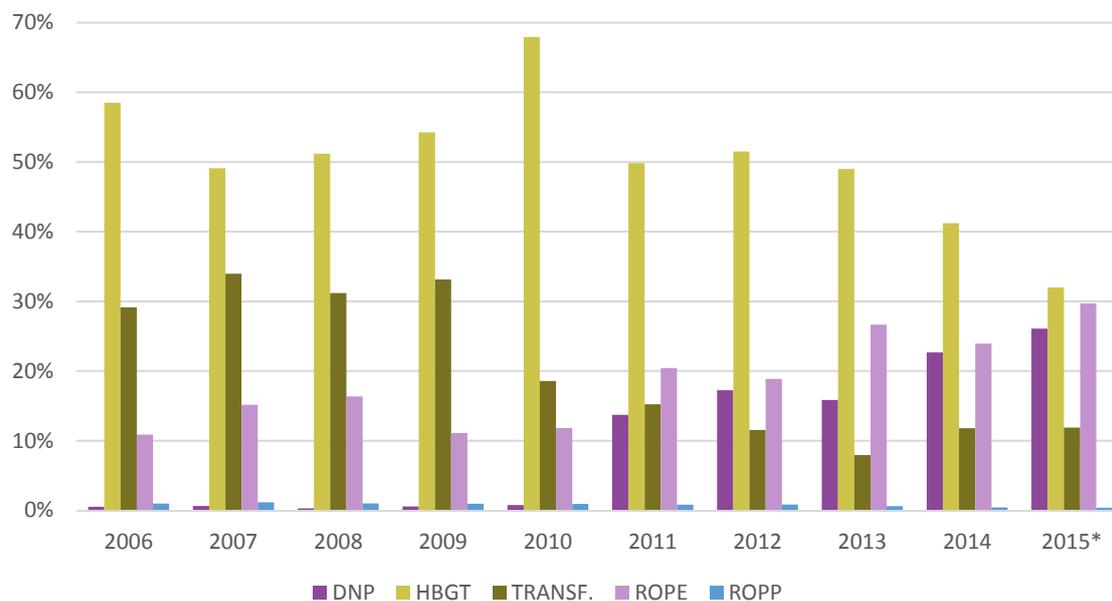
¹⁵ Source : 115 de Paris. Une personne formulant plusieurs demandes dans le mois sera comptabilisée autant de fois qu'elle se verra prononcer un refus, dans la limite d'un par jour. Sont considérées ici les demandes non pourvues en fin de journée. Ainsi, une personne appelant une première fois, pour laquelle aucune solution n'est trouvée, et qui rappellerait plus tard dans la journée en obtenant une solution d'hébergement, ne sera pas comptabilisée ici dans les demandes non pourvues. Seules les personnes pour lesquelles aucune solution n'a été trouvée par le 115 sont comptabilisées.

¹⁶ L'indicateur retenu s'intéresse à la réponse donnée à la première demande d'hébergement, le jour de cette demande. Par exemple, une famille qui se verrait d'abord refuser un hébergement faute de place, et qui serait hébergée le lendemain donnerait lieu à une « DNP ».

¹⁷ Les « ROPE » pour « réorientations par l'équipe » concernent des personnes dont les critères d'éligibilité ne correspondent pas au 115 (le plus souvent ces ROPE sont prononcés lorsque les personnes dépendent d'autres services ou d'autres départements ou qu'elles déclarent des ressources leur permettant de trouver une solution personnelle). Les écoutants sociaux invitent alors la famille à se tourner vers le dispositif le plus adapté à leur demande.

¹⁸ « TRANSF » : Selon son profil, une famille peut être réorientée directement vers la CAFDA (coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile), l'APTM (association pour l'accueil social et administratif des migrants et de leurs familles), l'OMF (Œuvres hospitalières française de l'ordre de Malte), les services sociaux, ou encore vers un autre 115.

Figure 3 - Réponse à la demande d'hébergement des familles primo-arrivantes au 115 de Paris, selon l'année



Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

Champ : 1^{ère} demande d'hébergement de familles contactant le 115 / 1 seule demande par famille quelle que soit sa composition.

Note 1 : DNP = demande non pourvue (pénurie de place), HBGT = hébergement, TRANSF. = orientation vers un autre dispositif d'aide (autre plateforme ou services sociaux), ROPE = refus d'orientation par l'équipe, ROPP = refus d'orientation par la personne.

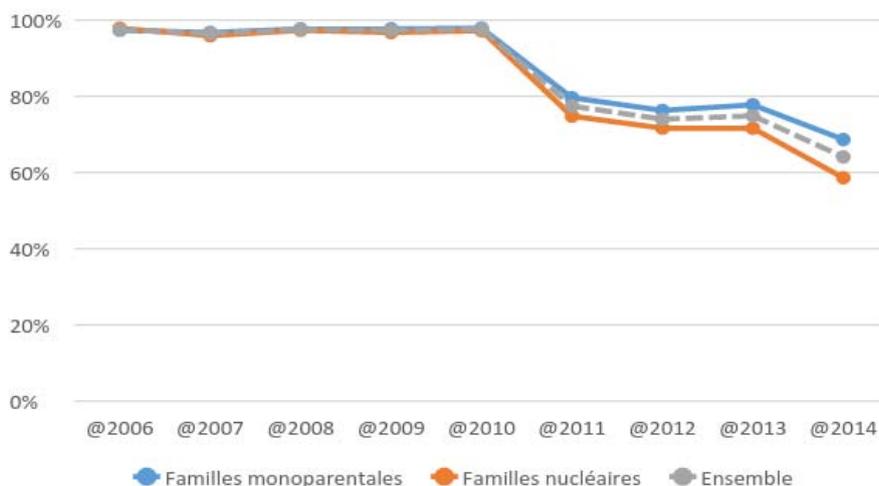
Note 2 : 2015* : de janvier à mai. Note 3 : l'observation débute en 2006 car les clés d'identification permettant de regrouper les différents membres d'une même famille n'existent que depuis 2005 dans la base de données du 115.

La diminution des transferts vers les autres dispositifs (« TRANSF ») et l'augmentation des réorientations par l'équipe (ROPE) peuvent relever en partie d'une évolution dans la pratique de saisie des informations¹⁹. Dans les deux cas les familles seront considérées comme non éligibles. En ne considérant que les familles éligibles (qui sont hébergées ou qui le seraient s'il n'y avait pas de pénurie de place), 98 % des premières demandes aboutiront immédiatement à un hébergement en 2006, contre 64 % en 2014. Ce « taux de satisfaction immédiat » passe de 97 % à 69 % pour les familles monoparentales et de 98 % à 59 % pour les familles nucléaires.

La figure suivante illustre l'écart qui se creuse entre les deux profils de familles, au fur et à mesure que le taux de satisfaction (pourcentage de demandes pourvues sur l'ensemble des demandes éligibles) diminue.

¹⁹ Dans les faits les réorientations par l'équipe concernent souvent des familles qui peuvent dépendre d'un autre dispositif et qui pourraient bénéficier d'un transfert direct. L'enregistrement de ce transfert n'est pas systématique.

Figure 4 - Part des premières demandes éligibles aboutissant à un hébergement de la famille, selon le statut matrimonial et l'année



Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

Champ : 1^{re} demande d'hébergement de familles contactant le 115 / 1 seule demande par famille quelle que soit sa composition.

Note : Afin de comparer l'évolution d'une année à l'autre celle-ci s'achève en 2014, l'année 2015 n'étant pas une année pleine (les disponibilités de places varient selon la période, avec notamment plus de places en période hivernale en raison de l'ouverture de centres d'hébergement dédiés (1^{er} novembre au 31 mars)).

2.2 DES TAUX DE DEMANDES POURVUES VARIABLES SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE

Dans cette partie nous analyserons la satisfaction immédiate pour les familles formulant une première demande au 115 entre 2006 et 2014. L'observation se limitera aux familles comprenant au moins un enfant²⁰ qui formulent une demande d'hébergement considérée comme éligible par les écoutants sociaux.

Cet indicateur présentant la satisfaction immédiate restreint l'observation au premier appel d'une famille, alors que la probabilité d'être hébergé augmente avec le nombre d'appels passés, comme cela est également observé pour le public isolé. Cependant, dans le cas des familles, c'est bien la pénurie de places, liée à la saturation du parc d'hébergement hôtelier, qui va modifier la réponse donnée à la première demande. La consigne qui veut qu'aucune famille ne soit laissée à la rue n'est aujourd'hui plus tenable, même en tentant d'élargir le parc au fur et à mesure des demandes formulées.

Le taux de satisfaction de la demande est directement corrélé au statut matrimonial du « chef de ménage » ($p < 0,001$) : les familles monoparentales sont plus souvent hébergées à la suite de leur premier appel au 115 que les familles nucléaires. Mais d'autres critères doivent être considérés, tels que le nombre d'enfants vivant dans la famille. Ainsi, plus la taille de la famille sera importante plus il sera *a priori* difficile de trouver des places libres (plus de la moitié des chambres mobilisées pour les familles hébergées par le 115 de Paris sont des chambres simples ou doubles²¹ et un tiers sont des chambres pour 3 personnes ; au total seules 15 % des chambres réservées par le numéro d'urgence peuvent accueillir au moins 4 personnes²²). D'autres variables doivent encore être prises en compte,

²⁰ Excluant donc les femmes enceintes de plus de 3 mois, seules ou en couple, qui bénéficient également d'une prise en charge « en famille » par le 115 de Paris.

²¹ Au total 5 % des chambres sont pour une seule personne, elles sont occupées par des femmes seules, enceintes.

²² Parc hôtelier du 115 de Paris en septembre 2015, source PHRH (pôle d'hébergement et de réservation hôtelière).

comme la présence d'enfants de moins de cinq ans et celle d'enfants de moins d'un an (l'âge des enfants pouvant être un élément de vulnérabilité supplémentaire, le choix, en cas de pénurie de place, se portant sur l'hébergement des plus jeunes, considérés comme plus vulnérables).

Tableau 1 ▼ Taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles, selon leurs caractéristiques

	Taux de satisfaction	p-value ²³
Statut matrimonial		
Familles monoparentales	83,7 %	<0,001
Familles nucléaires	77,8 %	
Nombre de mineurs		
1	82,6 %	<0,001
2	79,1 %	
3 et +	76,7 %	
Présence d'enfant de moins de 5 ans		
Oui	81,9 %	<0,001
Non	78,8 %	
Présence d'enfant de moins de 1 an		
Oui	84,2 %	<0,001
Non	79,9 %	
Ensemble	80,9 %	

Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

Champ : 15 799 familles composées d'au moins un enfant, formulant une première demande éligible au 115 entre 2006 et 2014.

Lecture : Le taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles monoparentales est de 84 %.

Ces différentes sources de priorisation relatives à la composition du ménage peuvent être liées les unes aux autres. La régression présentée dans le tableau suivant permet d'isoler les facteurs ayant un effet significatif sur la probabilité d'être hébergé, toutes choses égales par ailleurs. On présente les rapports de prévalences des taux de satisfaction sur deux périodes : 2006-2014 et 2011-2014 (c'est en 2011 comme on l'a vu dans la figure 4 que le taux de satisfaction s'infléchit nettement).

Tableau 2 ▼ Influence de la composition familiale sur le taux de satisfaction de la première demande éligible au 115, selon la période considérée (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,94	[0,91 ; 0,97]	<0,001	<0,001
Nombre d'enfants					
Un enfant	Deux enfants	0,97	[0,93 ; 1,01]	n.s.	n.s.
	Trois enfants ou plus	0,94	[0,90 ; 1,00]	<0,05	
Présence d'enfants de moins de 5 ans					
Non	Oui	1,02	[0,98 ; 1,07]	n.s.	n.s.
Présence d'enfants de moins de 1 an					
Non	Oui	1,03	[0,99 ; 1,08]	n.s.	n.s.
Familles incluses :		15 799			

²³ Test du Chi2

		2011 – 2014			
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,94	[0,90 ; 1,01]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Nombre d'enfants					
Un enfant	Deux enfants	0,94	[0,89 ; 0,99]	<0,05	<0,01
	Trois enfants ou plus	0,90	[0,84 0,97]	<0,01	
Présence d'enfants de moins de 5 ans					
Non	Oui	1,01	[0,95 1,06]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Présence d'enfants de moins de 1 an					
Non	Oui	1,03	[0,97 ; 1,10]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Familles incluses :		9 653			

Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

Champ : familles composées d'au moins un enfant, qui formulent une première demande éligible au 115 entre 2006 et 2014.

Lecture : ce modèle de régression de Poisson établi sur les données du 115 de Paris vise à connaître l'effet propre du statut matrimonial sur la chance de se voir proposer un hébergement lors du premier appel au 115 (versus ne pas voir sa demande satisfaite). Le nombre d'enfants et l'âge de ces derniers étant significativement liés à cette chance, ils constitueront les variables explicatives (en plus du statut matrimonial, qui est la variable explicative pour la majorité des régressions). Les modalités de référence sont indiquées en italique. La colonne « RP » contient les rapports de prévalence estimés. Par exemple, pour les familles nucléaires, le rapport de prévalence est de 0,94, ce qui signifie que la probabilité d'être hébergé lors de la première demande est légèrement plus élevée pour les familles monoparentales que pour les familles nucléaires ($1/0,94 = 1,1$ fois plus). A côté figure l'intervalle de confiance à 95 % de ce RP. Enfin, on a dans la colonne « p-value », la probabilité associée au RP pour la modalité et, dans « p-value global », la probabilité associée à la variable d'ajustement (toutes modalités confondues).

Cette régression montre qu'entre 2006 et 2014, les familles monoparentales ont eu significativement plus de chances que les familles nucléaires d'être hébergées à nombre et âge des enfants égaux. En revanche, le nombre d'enfants et l'âge de ceux-ci, à statut matrimonial égal, ne sont pas des critères déterminants. La monoparentalité serait alors bien un facteur de priorisation pour les écoutants sociaux pour cette grande période.

En revanche, si l'on se limite à la période 2011-2014, qui est une période de pénurie de places d'hébergement, la monoparentalité n'apparaît plus comme un critère favorisant un accès prioritaire à l'hébergement. Le seul facteur jouant en faveur d'une réponse positive est désormais le nombre d'enfants, ou plus exactement un faible nombre d'enfants, compatible avec la capacité physique d'accueil. La capacité physique d'accueil apparaît ainsi comme un critère prépondérant.

Pour aller un peu plus loin dans l'analyse, nous avons comparé la probabilité d'être hébergé pendant cette période 2006-2014 avec un découpage un peu plus fin des compositions familiales.

Tableau 3 ▼ Taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles, selon la composition

	2006-2014		2011-2014	
	% satisfaction	p-value	% satisfaction	p-value
1 enfant par ménage				
1 adulte + 1 enfant	85,1 %	<0,001	75,0 %	<0,001
couple + 1 enfant	79,1 %		70,2 %	
3 personnes par ménage				
1 adulte + 2 enfants	82,4 %	<0,001	71,0 %	<i>n.s.</i>
couple + 1 enfant	79,1 %		70,2 %	
4 personnes par ménage				
1 adulte + 3 enfants	79,1 %	<i>n.s.</i>	67,1 %	<i>n.s.</i>
couple + 2 enfants	76,3 %		65,4 %	
5 personnes par ménage				
1 adulte + 4 enfants	72,7 %	<i>n.s.</i>	58,4 %	<i>n.s.</i>
couple + 3 enfants	75,7 %		65,0 %	

Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

Champ : familles composées d'au moins un enfant, qui formulent une première demande éligible au 115 entre 2006 et 2014.

Lecture : Le taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles composées d'un adulte et d'un enfant par ménage est de 85 % pour la période 2006-2014.

Si l'on considère les familles monoparentales et les familles nucléaires composées chacune d'un seul enfant, les familles monoparentales ont une probabilité significativement plus élevée d'être hébergée, quelle que soit la période considérée.

Si l'on compare les ménages composés de trois personnes avec, d'un côté, un adulte et deux enfants et, de l'autre, un couple avec un enfant, on constate que les familles monoparentales ont une probabilité significativement plus élevée d'être hébergées sur la période 2006-2014. Mais la différence n'est plus significative si on se limite à la période de pénurie de places (2011-2014).

Si l'on compare les ménages composés de quatre personnes, avec un adulte et trois enfants d'un côté, un couple avec deux enfants de l'autre, il ressort que l'impact du statut matrimonial n'est statistiquement plus significatif.

Enfin, si l'on compare les ménages composés de cinq personnes, avec un adulte et quatre enfants d'un côté, un couple et trois enfants de l'autre, on observe que, quelle que soit la période, la probabilité d'être hébergé n'est pas non plus significativement liée au statut matrimonial.

Au final, l'analyse des hébergements attribués *via* le 115 de Paris montre ainsi que la monoparentalité peut effectivement être considérée comme un critère de vulnérabilité pris en compte dans l'attribution des places d'hébergement. On note toutefois que cet avantage concerne surtout les familles ne comprenant qu'un seul enfant, et que sur la dernière période (2011-2014), qui a vu une pénurie de places d'hébergement, l'effet du statut matrimonial sur la probabilité d'être hébergé lors du premier appel au 115 tend à s'estomper.

C. FAMILLES MONOPARENTALES ET FAMILLES NUCLÉAIRES EN SITUATION D'HÉBERGEMENT : UNE COMPARAISON

La finalité première de la base de données du 115 est de mettre en adéquation une demande et une offre d'hébergement, et de suivre de façon précise les indicateurs relatifs à l'activité du 115. Si la base inclut un certain nombre d'éléments relatifs aux profils et situations des personnes faisant appel au 115, seuls les éléments utiles aux recherches d'hébergement (composition familiale notamment) sont enregistrés de façon systématique ; la base ne permet donc pas de connaître finement ces populations.

Dans cette partie, nous nous appuyerons sur des bases de données dont la nature est bien distincte, puisqu'il s'agit de données recueillies dans le cadre d'enquêtes par questionnaires. Portant sur un nombre bien plus restreint de personnes, ces données comportent un enregistrement systématique d'éléments permettant de décrire bien plus précisément les personnes enquêtées que ne peut le faire une base de données administrative telle que celle du 115 de Paris.

L'enquête principale sur laquelle nous appuyerons nos analyses est l'enquête « Enfants et familles sans logement » (ENFAMS) conduite par l'Observatoire du Samusocial de Paris en 2013. De manière à mieux mettre en évidence la spécificité de ces familles sans logement, nous utiliserons également une partie des données de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) conduite par la DREES en 2012.

Afin d'assurer la comparabilité des populations étudiées, nous avons dû sélectionner une sous-population parmi celle retenue par l'enquête BMS, et adopter une définition de la monoparentalité identique. Ces deux enquêtes, et la sélection opérée dans la population de l'enquête BMS, sont présentées succinctement dans l'encadré 1, la notion de monoparentalité est précisée dans l'encadré 2.

Nous décrirons dans un premier temps les caractéristiques des familles sans logement selon leur statut matrimonial, et les comparerons avec celles des familles avec logement, mais bénéficiaires de minima sociaux. Seront notamment abordées leur situation matrimoniale, leur composition familiale, leur origine géographique, leur situation administrative, leur trajectoire migratoire, ainsi que leur trajectoire dans le dispositif d'hébergement.

Puis l'analyse portera plus précisément sur les avantages et les désavantages relatifs de la monoparentalité parmi les familles précaires sans logement, comparativement à celles qui, en logement, sont bénéficiaires de minima sociaux. Sera alors abordée la situation de ces familles par rapport à l'emploi, à l'accès à la santé, à leurs conditions de logement, ainsi que par rapport à leur sociabilité (vie sociale, loisirs).

Encadré 1 – Présentation des enquêtes utilisées

L'enquête ENFAMS

L'enquête quantitative ENFAMS (Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France) s'inscrit dans un projet de recherche qualitatif et quantitatif mené depuis plusieurs années à l'Observatoire du Samusocial de Paris autour de la question des familles sans domicile. La collecte des données quantitatives a été réalisée au premier semestre 2013. Dans une perspective de sciences sociales et d'épidémiologie, cette enquête vise à décrire les trajectoires, les conditions de vie et l'état de santé des familles, ainsi qu'à estimer la taille de la population à un moment donné.

Pour répondre à ces objectifs, un échantillon représentatif de 801 familles sans logement en Île de France a été interrogé. Pour participer à l'enquête, les familles devaient être hébergées en centre d'hébergement d'urgence (CHU), en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA) ou en hôtel social. Elles devaient en outre comprendre au moins un enfant de moins de treize ans et parler l'une des 17 langues de l'enquête. Le tirage au sort a été réalisé selon le type et le lieu²⁴ d'hébergement. Les résultats de l'enquête tiennent compte du plan de sondage²⁵.

Chaque famille éligible, consentant à participer à l'enquête, a été rencontrée à trois reprises au sein de sa structure d'hébergement. Dans un premier temps un « pré-visiteur », chargé du tirage au sort de l'échantillon, présentait l'enquête et proposait à la famille de participer. Dans un second temps, et après avoir pris rendez-vous avec la famille, un binôme (enquêteur et enquêteur-psychologue) interrogeait l'un des parents et, le cas échéant, un des enfants. **Lorsque la famille était nucléaire, la femme a été privilégiée.** Dans un dernier temps, et après avoir pris un second rendez-vous, des mesures anthropométriques et des prélèvements ont été faits par une infirmière. Dans le cadre de ce rapport, seul le questionnaire « parent » a été utilisé.

L'enquête BMS : construction de l'échantillon utilisé

Réalisée en 2012 par la DREES, l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) s'inscrit dans le cadre de l'observation statistique des populations en difficulté. Elle vise à mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux c'est-à-dire des personnes qui touchent le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV).

La base de données de BMS comprend 8435 observations. Afin de pouvoir effectuer des comparaisons avec les familles d'ENFAMS nous avons retenu uniquement les personnes en famille, bénéficiaires de minima sociaux et caractérisées par la présence d'au moins un enfant âgé de moins de 13 ans (soit 30 % des effectifs totaux de l'enquête). Étant données les particularités du territoire francilien où l'enquête ENFAMS a été réalisée, seules les familles résidant en Île-de-France ont été retenues dans l'analyse (soit 445 familles).

Parmi ces familles franciliennes, seulement 70 (13,6 %) sont sans domicile²⁶, et la grande majorité d'entre elles (78,9 %) sont hébergées chez des tiers. Nous avons donc fait le choix d'écarter ces familles de l'analyse.

In fine, l'échantillon retenu comprend les personnes en famille, bénéficiaires de minima sociaux, comprenant au moins un enfant de moins de 13 ans, et logées en logement ordinaire (en tant que propriétaires, locataires, colocataires ou sous-locataires dans une habitation mobile en Ile-de-France), soit 375 observations.

Par convention de langage, et pour faciliter la lecture, nous parlerons simplement des « familles de l'enquête BMS » dans la présentation des résultats, sans préciser à chaque fois les sélections opérées.

²⁴ Zone d'implantation de la structure selon le découpage STIF, et distance par rapport à la gare la plus proche.

²⁵ À la suite de corrections de données imparfaites dans la base de données, certains résultats présentés ici peuvent légèrement différer de ceux présentés dans le rapport de l'enquête publié par l'Observatoire à l'automne 2014.

²⁶ Sont considérées sans domicile ou sans logement personnel les personnes déclarant être habituellement logées dans une chambre d'hôtel, une structure collective (centre d'hébergement, foyer, résidence sociale, maison-relais) ; vivant dans la rue, un abri de fortune, une tente ou un garage ; ou bien les individus gratuitement hébergés ou logés dans un logement ordinaire.

Encadré 2 – Définition de la monoparentalité

La définition des foyers monoparentaux peut varier selon les sources, et les critères d'âge des enfants (moins de 18 ans pour les uns, moins de 25 ans pour d'autres) ou de composition familiale retenus. Ainsi, pour l'Insee, une famille monoparentale est définie comme un parent vivant seul, sans conjoint, avec ses enfants âgés de moins de 18 ans dans un logement ordinaire, sans qu'il y ait d'autres personnes dans le logement. Un parent seul vivant avec ses propres parents ou en colocation avec un autre adulte ne sera donc pas pris en compte. Pour les caisses d'allocations familiales, les familles monoparentales sont définies comme les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, qui n'ont pas de vie maritale et assument seules la charge d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de 20 ans, que cela soit en logement ordinaire ou collectif (Bonaïti, 2011). Cette notion de monoparentalité stipule que le parent assume seul la charge d'un ou de plusieurs enfants. Elle comprend toutefois des situations très variées : du parent réellement isolé (sans pension alimentaire) aux parents non cohabitants pour des raisons professionnelles (ou migratoires) mais non séparés au sens du droit civil, en passant par les cohabitations intergénérationnelles (qui peuvent notamment être bénéfiques en termes de garde des enfants pour le parent qui travaille).

Dans l'enquête ENFAMS, nous nous intéressons au quotidien des familles, c'est pourquoi le statut matrimonial a été défini par la situation de fait du parent répondant à l'enquête, autrement dit par sa situation de vie maritale (définie par le partage par un couple d'un même logement et la participation financière ou matérielle aux charges du ménage, et ce quelles que soient les ressources de chacune des deux personnes). Ainsi, une personne vivant en couple (que le conjoint soit ou non le parent de l'enfant), est considérée comme membre d'une famille nucléaire. À l'inverse, une personne ne vivant pas en couple sera membre d'une famille monoparentale. Le parent composant la famille monoparentale pourra ou non déclarer un conjoint vivant ailleurs, avec lequel il pourra même être marié. Certaines personnes vivant en couple peuvent en outre se déclarer célibataire, leur état civil primant alors dans la réponse qu'ils auront choisi de donner aux enquêteurs.

Dans notre exploitation des données de l'enquête BMS, nous nous sommes donc basés sur la définition adoptée dans l'enquête ENFAMS.

1. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES SANS LOGEMENT

Dans cette partie, nous nous attacherons à décrire les caractéristiques socio-démographiques des familles sans logement puis à les comparer selon leur statut matrimonial.

1.1 LES FAMILLES HEBERGÉES SONT PLUS SOUVENT EN SITUATION DE MONOPARENTALITÉ QUE LES FAMILLES EN LOGEMENT ORDINAIRE

En Île-de-France, les familles monoparentales représentent un quart des familles avec enfants en 2012 (Drieu *et al.*, 2016)²⁷. Elles représentent la moitié des familles de l'enquête ENFAMS (51,3 %) ou plus d'un tiers de celles analysées à partir de l'enquête BMS (36,2 %) : comme attendu, les familles monoparentales sont relativement plus nombreuses parmi les populations les plus précaires.

Le tableau suivant montre que les familles monoparentales sont moins nombreuses parmi les familles en logement ordinaire bénéficiaires d'un minima social (BMS) que parmi les familles hébergées (ENFAMS) (36,2 %, vs 51,3 %). Toutefois, les femmes sont par construction surreprésentées parmi les personnes en famille nucléaire de l'enquête ENFAMS²⁸, ce qui n'est pas le cas dans l'enquête BMS. Étant donné le caractère féminisé de la monoparentalité, la distribution par statut matrimonial ne change pas beaucoup si l'on considère uniquement les femmes dans l'enquête ENFAMS. En revanche, si

²⁷ L'Insee considère toutefois les enfants de moins de 25 ans ici.

²⁸ Rappelons en effet que lorsque le ménage était composé d'un couple, c'est systématiquement la femme qui était interrogée dans l'enquête ENFAMS.

l'on considère, comme dans le tableau 5, uniquement les femmes de l'enquête BMS, la part de familles monoparentales parmi les personnes en famille passe de 36,2 % à 48,7 %, se rapprochant ainsi de la part de femmes en situation monoparentale de l'enquête ENFAMS.

Tableau 4 ▼ Statut matrimonial des personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS

	ENFAMS	BMS
Monoparental	51,3 % [45,5 ; 57] 432	36,2 % [30,5 ; 42,3] 168
Sans conjoint	67,4 % [60,1 ; 74] 299	74,4 % [64,5 ; 82,2] 127
Avec conjoint	32,6 % [26 ; 39,9] 133	25,6 % [17,8 ; 35,5] 41
Nucléaire	48,7 % [43 ; 54,5] 369	63,8 % [57,7 ; 69,5] 207
Total	100 % 801	100 % 375

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : Familles vivant avec au moins un enfant de plus de 13 ans

- ENFAMS : 801 personnes interrogées, 801 répondants

- BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 375 répondants

Lecture : 51,3 % des familles enquêtées dans ENFAMS sont des familles monoparentales.

Parmi ces dernières, 32,6 % déclarent avoir un conjoint.

Tableau 5 ▼ Statut matrimonial des femmes enquêtées dans ENFAMS et BMS

	ENFAMS	BMS
Monoparental	52,1 % [46,1 ; 58] 425	48,7 % [41,4 ; 56,1] 158
Sans conjoint	67,3 % [59,8 ; 73,9] 296	75,2 % [65,1 ; 83,2] 121
Avec conjoint	32,7 % [26,1 ; 40,2] 129	24,8 % [16,8 ; 34,9] 37
Nucléaire	47,9 % [42 ; 53,9] 339	51,3 % [44 ; 58,6] 116
Total	100 % 764	100 % 274

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 764 femmes interrogées, 764 répondants

- BMS : 274 femmes interrogées (Ile-de-France), 274 répondants

Lecture : 52,1 % des familles ENFAMS sont des familles monoparentales. Parmi ces dernières, 32,7 % déclarent avoir un conjoint.

Les personnes déclarant ne pas vivre en couple mais avoir un conjoint (qu'il s'agisse d'un mari, d'un compagnon, d'un ami...) représentent près d'un tiers des familles monoparentales interrogées dans

l'enquête ENFAMS²⁹, soit 16,7 % de l'ensemble des familles interrogées. Cela recouvre des situations très variées, allant du conjoint vivant ailleurs, au petit ami rencontré récemment. Lorsque les personnes interrogées sont mariées et déclarent ne pas vivre avec leur conjoint, celui-ci réside souvent à l'étranger (dans 47,8 % des cas). Par ailleurs, 18,8 % des personnes mariées mais vivant seules déclarent ne pas savoir où se trouve leur conjoint, et 17,3 % déclarent qu'il vit en France chez un membre de la famille.

1.2 DES FAMILLES MONOPARENTALES MAJORITAIREMENT COMPOSÉES D'UNE FEMME À LEUR TÊTE

En population générale, la majorité des familles monoparentales sont composées d'une mère et de ses enfants (83 % pour l'ensemble de la France, 84 % pour l'Ile-de-France d'après le recensement de la population de 2011). Au sein des familles monoparentales sans logement, les mères sont encore plus présentes (97,7 % des parents de familles monoparentales sont des femmes).

Tableau 6 ▼ Sexe des personnes enquêtées dans ENFAMS et dans BMS

	Monoparental	Nucléaire	Total
ENFAMS			
Femmes	97,7 % [93,5 ; 99,2] 425	94,5 % [91,5 ; 96,5] 339	96,1 % [94,1 ; 97,5] 764
p=n.s.			
BMS			
Femmes	88,8 % [79,1 ; 94,3] 158	53,1 % [45,4 ; 60,7] 116	66,0 % [59,8 ; 71,7] 274
p<0,001			

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 801 répondants

- BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 375 répondants

Lecture : 97,7 % des familles monoparentales dans ENFAMS sont composées d'une mère à leur tête.

Le fait que la mère ait été systématiquement interrogée lorsque les occupants de la chambre étaient en couple ne change rien au pourcentage de femmes parmi les familles monoparentales, mais change énormément la composition genrée des familles nucléaires ; dans BMS, les femmes ont été interrogées dans 53,1 % des familles nucléaires, ce taux étant de 94,5 % parmi les familles nucléaires d'ENFAMS. S'il est pertinent de comparer les familles monoparentales d'ENFAMS avec celles de BMS, la comparaison des familles nucléaires des enquêtes ENFAMS et BMS doit tenir compte de cette composition genrée.

1.3 DES FAMILLES MONOPARENTALES MAJORITAIREMENT AFRICAINES ET DES FAMILLES NUCLÉAIRES LE PLUS SOUVENT D'ORIGINE EUROPÉENNE (DONT CEI)

Outre leur précarité, et la fréquence de la monoparentalité, les familles sans logement hébergées en Ile-de-France se caractérisent par leur extranéité. Si plus de la moitié des enfants vivant dans une famille sans logement sont nés en France (57,3 %), 93,9 % des parents interrogés déclarent être nés à l'étranger. Parmi eux certains ont la nationalité française. Au total, 90,9 % des parents interrogés sont étrangers. A titre de comparaison, l'Insee estime qu'au 1^{er} janvier 2011, 12,7 % de la population vivant en Ile-de-France était étrangère (Insee, recensement de la population 2011).

²⁹ Rappelons que dans chaque famille un seul parent était interrogé. Les parents des familles nucléaires ne sont donc pas surreprésentés.

Par rapport à l'ensemble des familles en population générale française, les familles interrogées dans ENFAMS sont ainsi plus souvent immigrées et composées d'un seul parent. La migration et la monoparentalité, d'autant plus quand le parent seul est une femme, sont par ailleurs constitutives de la pauvreté (Mainguené, 2013).

Le fait d'être en famille monoparentale tend à varier fortement selon l'origine géographique. L'observation du statut matrimonial par origine géographique met ainsi en évidence une sur-représentation des familles venant d'Afrique (hors Maghreb) parmi les familles monoparentales, et une sur-représentation des familles originaires d'Europe (ie de l'Union Européenne comme des autres pays européens, Communauté des États Indépendants (CEI) comprise) parmi les familles nucléaires.

Tableau 7 ▼ Origine géographique des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	TOTAL
Afrique subsaharienne	50,2 % [43,8 ; 56,6] 209	16,0 % [11,7 ; 21,6] 70	33,5 % [29,0 ; 38,4] 279
Maghreb	7,3 % [4,5 ; 11,6] 22	14,1 % [8,9 ; 21,6] 37	10,6 % [7,5 ; 14,7] 59
Autre Afrique	21,2 % [16,0 ; 27,6] 113	9,0 % [5,5 ; 14,4] 28	15,2 % [12,0 ; 19,1] 141
Asie / Proche et Moyen Orient	1,8 % [0,9 ; 3,7] 10	6,8 % [3,8 ; 11,9] 24	4,3 % [2,6 ; 6,9] 34
CEI / Autre Europe	5,0 % [3,3 ; 7,4] 27	30,8 % [24,8 ; 37,4] 136	17,5 % [14,7 ; 20,8] 163
UE	2,0 % [0,9 ; 4,3] 8	13,9 % [9,8 ; 19,3] 45	7,8 % [5,7 ; 10,6] 53
Amérique et Océanie	3,4 % [1,2 ; 9,1] 9	0,4 % [0,1 ; 1,8] 2	1,9 % [0,8 ; 4,8] 11
Nationalité française	9,2 % [5,6 ; 14,6] 34	9,0 % [5,7 ; 14,1] 27	9,1 % [6,5 ; 12,7] 61
Total	100 % 432	100 % 369	100 % 801

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Les personnes de nationalité française font ici l'objet d'un classement à part, ce tableau ayant pour objectif de mettre en évidence l'origine géographique des personnes étrangères. Parmi les personnes de nationalité française, 40 sont nées en France et 21 personnes à l'étranger (sont potentiellement incluses parmi ces dernières les personnes nées françaises à l'étranger et celles ayant la nationalité française par acquisition). Une personne née en France mais n'ayant pas la nationalité française est incluse dans « UE ».

Lecture : 50,2 % des familles monoparentales sont originaires d'Afrique subsaharienne.

La part de la population immigrée (*ie* née étrangère à l'étranger) est beaucoup moins importante parmi les familles en logement ordinaire bénéficiaires de minima sociaux (enquête BMS) que parmi les personnes hébergées enquêtées dans ENFAMS. Toutefois les immigrés y sont majoritaires, parmi les familles monoparentales (52,5 %) comme parmi les familles nucléaires (62,4 %). Tout comme dans ENFAMS, les familles originaires d'Afrique hors Maghreb sont surreprésentées parmi les familles monoparentales de l'enquête BMS. La part des immigrés originaires du Maghreb est toutefois plus importante dans BMS que dans ENFAMS, et ce parmi les familles monoparentales comme parmi les familles nucléaires. Cela peut notamment s'expliquer par une présence plus ancienne de la migration maghrébine en France. Parmi les familles de l'enquête BMS, celles originaires du Maghreb sont également surreprésentées parmi les familles nucléaires par rapport aux familles monoparentales.

Tableau 8 ▼ Origine géographique des personnes enquêtées dans BMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	TOTAL
Afrique (hors Maghreb)	28,1 % [19,8 ; 38,2] 48	7,7 % [4,8 ; 12,0] 23	15,1 % [11,3 ; 19,8] 71
Maghreb	13,0 % [7,4 ; 21,8] 18	31,0 % [24,2 ; 38,6] 58	24,4 % [19,5 ; 30,2] 76
Asie	1,0 % [0,1 ; 4,9] 1	9,2 % [5,6 ; 14,7] 18	6,1 % [3,8 ; 9,8] 19
Europe hors UE	2,4 % [0,6 ; 8,9] 3	7,0 % [4,0 ; 12,1] 14	5,3 % [3,2 ; 8,9] 17
UE	0,6 % [0,1 ; 2,3] 2	7,1 % [4,0 ; 12,3] 13	4,8 % [2,7 ; 8,1] 15
Non immigré	47,6 % [37,6 ; 57,7] 84	37,6 % [30,5 ; 45,4] 79	41,2 % [35,3 ; 47,4] 163
Total	100 % 168	100 % 207	100 % 375

p<0,001

Source : enquête BMS 2012

Champ : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 375 répondants.

Les personnes non immigrées font ici l'objet d'un classement à part, ce tableau ayant pour objectif de mettre en évidence l'origine géographique des personnes immigrées.

Lecture : 28,1 % des familles monoparentales déclarent être originaires d'Afrique (hors Maghreb).

1.4 LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT PLUS SOUVENT DANS UNE SITUATION ADMINISTRATIVE LEUR PERMETTANT DE TRAVAILLER

Les situations administratives déclarées dans l'enquête ENFAMS étant nombreuses, elles ont été regroupées en cinq catégories :

- **En voie de régularisation** : toute personne en possession d'un récépissé de demande de carte de séjour, sans titre de séjour valide ou sans papier ;
- **Régulier** : toute personne en possession du statut de réfugié, d'une carte de résident de dix ans ou dans une situation qui le/la dispense légalement de titre de séjour ;

- **Demandeur d'asile** : toute personne en possession de documents prouvant qu'elle est demandeur d'asile ;
- **Titulaire d'un titre de séjour** : toute personne en possession d'une carte de séjour temporaire ou tout autre titre de séjour provisoire de moins de 10 ans ;
- **Français** : toute personne ayant la nationalité française (dont ceux qui ont une double nationalité dont la nationalité française).

Pour près de la moitié (44,4 %) des parents interrogés dans l'enquête, la situation administrative est « en voie de régularisation », c'est-à-dire très précaire. Cette situation concerne autant les familles monoparentales que les familles nucléaires. Les personnes « régulières » (*ie* ayant obtenu le statut de réfugié, détentrices d'une carte de résident de 10 ans ou dans une situation les dispensant de carte de séjour) et les personnes françaises se retrouvent autant parmi les familles nucléaires que parmi les familles monoparentales. Les deux autres statuts administratifs varient selon la composition matrimoniale : les personnes en couple sont plus souvent demandeuses d'asile, tandis que les personnes seules (familles monoparentales) sont plus souvent en possession d'un titre de séjour temporaire.

Tableau 9 ▼ Statut administratif (détaillé) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
En voie de régularisation	42,2 % [35,1 ; 49,7] 183	46,7 % [39,7 ; 53,7] 177	44,4 % [39,2 ; 49,6] 360
Régulier	12,9 % [8,8 ; 18,6] 42	11,7 % [7,7 ; 17,4] 32	12,3 % [9,3 ; 16,2] 74
Demande d'asile	7,4 % [5,5 ; 9,9] 62	16,9 % [12,9 ; 21,9] 95	12,0 % [9,9 ; 14,6] 157
Titre de séjour	28,3 % [22,4 ; 35,1] 111	15,7 % [10,6 ; 22,7] 37	22,2 % [18,3 ; 26,7] 148
Français	9,2 % [5,6 ; 14,6] 34	9,0 % [5,7 ; 14,1] 27	9,1 % [6,5 ; 12,7] 61
Total	100 % 432	100 % 368	100 % 800

p<0,01

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants (1 personne est apatride).

Lecture : La situation administrative de 42,2 % des familles monoparentales est en voie de régularisation.

Étant donné l'importance du statut administratif sur le quotidien des personnes, mais aussi leur « champ des possibles » et leur accès aux droits, il importe de prendre en compte ce statut dans les analyses. En effet, du fait de l'absence de titre de séjour adéquat, une partie des familles enquêtées peuvent être pénalisées en termes d'accès à l'emploi, au logement et à la couverture médicale.

Afin de mettre en évidence ces désavantages, les analyses réalisées dans cette étude s'appuient sur une distinction entre les personnes qui ont un statut administratif leur permettant de travailler légalement (catégorie qui regroupe les réguliers, les titulaires d'un titre de séjour et les Français) et celles dont la

situation administrative ne permet pas de travailler légalement (personnes en voie de régularisation et demandeuses d'asile).

Cette dichotomie ne recouvre pas le fait d'être ou de ne pas être « sans papier » puisqu'elle inclut les demandeurs d'asile. En effet, si ces derniers ont des « papiers » (le plus souvent des récépissés) et sont légalement admis sur le territoire le temps du traitement de leur demande, ils ne peuvent pas (la plupart du temps) travailler légalement. De même, cette dichotomie correspond également au fait de pouvoir (ou pas) toucher des minima sociaux, l'accès à ces prestations étant conditionné par la légalité du séjour en France mais aussi par sa durée. Ainsi, à part ceux qui ont obtenu le statut de réfugié (et qui, de ce fait, sont détenteur d'une carte de séjour de 10 ans), les étrangers (hors EEE) doivent, sauf exception, être titulaire depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler.

Tableau 10 ▼ Statut administratif des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	TOTAL
Ne peut pas travailler légalement	49,6 % [42,1 ; 57,1] 245	63,6 % [55,6 ; 70,9] 272	56,4 % [50,7 ; 61,9] 517
Peut travailler légalement	50,4 % [42,9 ; 57,9] 187	36,4 % [29,2 ; 44,4] 96	43,6 % [38,1 ; 49,3] 283
Total	100 % 432	100 % 368	100 % 800
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants (1 personne est apatride).

Lecture : Le statut administratif de 49,6 % des familles monoparentales ne leur permet pas de travailler.

Les familles monoparentales d'ENFAMS sont un peu plus souvent dans des situations administratives leur permettant de travailler que les familles nucléaires : la moitié d'entre elles sont dans ce cas, contre un gros tiers des personnes en famille nucléaire. Cette différence selon le statut matrimonial découle principalement d'une surreprésentation des demandeurs d'asile parmi les familles nucléaires, les familles monoparentales étant plus souvent détentrices d'un titre de séjour (cf. Tableau 9).

1.5 DES FAMILLES D'ORIGINE AFRICAINE SURREPRÉSENTÉES PARMI CELLES AUX STATUTS ADMINISTRATIFS LES PLUS PRÉCAIRES

La « sur-monoparentalité » des familles originaires d'Afrique subsaharienne n'est pas un phénomène nouveau. Ainsi, en 1999, on comptait 10 % de familles monoparentales en plus dans les familles originaires d'Afrique subsaharienne par rapport à l'ensemble des immigrés et trois fois plus par rapport à la population générale (Gallou et Aouci, 2010).

Cette surreprésentation des familles d'origine africaine (hors Maghreb) parmi les familles monoparentales (71,4 %), est accentuée chez celles qui ne peuvent légalement travailler (8 sur 10, vs 6 sur 10 de celles qui le peuvent).

La surreprésentation des populations européennes non françaises (pour la plupart originaires de la CEI) parmi les familles nucléaires (44,7 %) est beaucoup plus forte pour celles qui ne peuvent pas travailler légalement (6 sur 10) que parmi celles qui le peuvent (16 %).

Tableau 11 ▼ Origine géographique des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Afrique hors Maghreb	79,4 % [73,0 ; 84,5] 198	63,5 % [52,8 ; 73,0] 124	71,4 % [65,0 ; 77,0] 322	22,4 % [17,0 ; 29,0] 68	29,7 % [21,2 ; 39,7] 30	25,0 % [20,3 ; 30,4] 98
Maghreb	5,4 % [2,8 ; 10,2] 10	9,1 % [4,7 ; 17,1] 12	7,3 % [4,5 ; 11,6] 22	11,9 % [6,8 ; 19,9] 23	17,5 % [10,2 ; 28,4] 13	13,9 % [8,7 ; 21,5] 36
Europe	9,5 % [6,3 ; 14,1] 24	4,4 % [2,1 ; 8,9] 11	6,9 % [4,9 ; 9,8] 35	61,2 % [54,1 ; 67,8] 162	16,0 % [9,3 ; 26,2] 19	44,7 % [37,3 ; 52,4] 181
Autres	5,7 % [3,3 ; 9,7] 13	4,8 % [1,2 ; 17,1] 6	5,2 % [2,6 ; 10,2] 19	4,5 % [2,7 ; 7,5] 19	12,0 % [5,4 ; 24,6] 7	7,2 % [4,2 ; 12,2] 26
Nationalité française	0 % [- ; -] 0	18,2 % [11,4 ; 27,8] 34	9,2 % [5,6 ; 14,6] 34	0 % [- ; -] 0	24,8 % [15 ; 38,1] 27	9,0 % [5,7 ; 14,0] 27
Total	100 % 245	100 % 187	100 % 432	100 % 272	100 % 96	100 % 368
p<0,001				p<0,001		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants (1 personne est apatride).

Lecture : 79,4 % des familles monoparentales disposant d'un statut administratif très précaire sont originaires d'Afrique (hors Maghreb).

1.6 TRAJECTOIRES MIGRATOIRES

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les familles sans logement sont essentiellement des familles migrantes. De manière à mieux cerner les trajectoires migratoires de ces familles et ce qui distingue les familles monoparentales des nucléaires, nous nous intéresserons dans cette partie aux déterminants de la migration, à la longueur du trajet migratoire, et aux temps passés en France par les différents types de familles.

À noter que si le statut matrimonial est potentiellement évolutif dans le temps, l'enquête ne comporte aucune information relative à la situation des personnes au moment de la migration, mais uniquement des éléments informant de leur situation au moment de l'enquête. Il ne nous ait donc pas possible de savoir si une femme seule avec un enfant était célibataire, ou pas, au moment où elle a effectué sa migration, et les données d'enquêtes ne permettent en aucun cas de statuer à quelle moment les familles monoparentales (comme nucléaires) se sont constituées.

Par ailleurs, l'extranéité des enfants vivant au sein des familles enquêtées dans l'enquête ENFAMS ne varie pas significativement selon que les personnes vivent en couple ou qu'elles soient à la tête d'une famille monoparentales³⁰. Dans plus de la moitié des cas (53 %), la totalité des enfants vivant dans les

³⁰ Certains enfants peuvent ne pas vivre avec la personne au moment de l'enquête (qu'ils vivent à l'étranger ou en France et soient pris en charge par un autre membre de la famille, par une institution, ou encore par des amis de l'enquêté). Ces enfants, qui ne vivent pas avec l'enquêté ne seront ici pas pris en compte : c'est en effet le nombre d'enfant vivant effectivement avec la personne

familles enquêtées dans ENFAMS sont tous nés en France ; plus d'une fois sur quatre, ils sont tous nés à l'étranger, et près d'une fois sur cinq, une partie de la fratrie est née en France tandis que l'autre est née à l'étranger³¹. La constitution des familles, monoparentales comme nucléaires, a ainsi pu avoir lieu avant la migration ou depuis l'arrivée en France.

1.6.1 PLUS DE MIGRATIONS ÉCONOMIQUES ET MOINS DE MIGRATIONS FAMILIALES PARMIS LES FAMILLES MONOPARENTALES

Plusieurs motifs pouvaient être déclarés mais 86 % des personnes interrogées n'ont donné qu'une seule raison d'avoir quitté leur pays. Les trois principaux motifs de migration sont les menaces (migrations de fuite), les raisons économiques et des raisons familiales. Les motifs de migration cités par les enquêtés peuvent varier selon l'origine géographique, le statut administratif, et la situation matrimoniale (cf. tableau 12).

Les menaces (35,1 % des motifs cités) concernent surtout les familles originaires de pays d'Afrique hors Maghreb et Afrique Subsaharienne³², ainsi que les familles originaires de la CEI ou d'Asie et du Proche et Moyen Orient. Ces familles sont essentiellement demandeuses d'asiles et nucléaires.

À l'inverse, les migrations économiques (31,5 % des motifs cités) concernent plus souvent les familles originaires d'Afrique Subsaharienne³³ ou du Maghreb³⁴, ainsi que celles originaires de l'Union Européenne. Cette migration économique touche aussi plus souvent les familles en voie de régularisation ou régularisées, ainsi que celles détentrices d'un titre de séjour temporaires. Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par ce type de migration.

Enfin, les migrations familiales (24,4 % des motifs cités) touchent des profils assez similaires aux migrations économiques, à ceci près qu'elles concernent moins les familles originaires de l'Union Européenne et tout autant les familles nucléaires que les familles monoparentales.

Les raisons de santé (6,2 % des motifs cités) ne se distinguent de manière significative que pour les personnes originaires du Maghreb, sans lien significatif avec le statut administratif ou matrimonial. Les « autres motifs » regroupent une série de réponses ouvertes qui n'ont pas pu être recodées dans les motifs précités³⁵. Ils concernent 13,4 % des motifs cités.

qui détermine sa prise en charge par le Samusocial, et non le nombre d'enfant qu'elle peut avoir dans l'absolu. Sur la composition familiale des familles, cf *supra* (partie 1.7).

³¹ Des analyses ont également été faites sur les familles ne comportant qu'un seul enfant. Parmi elles, plus de sept sur dix ont leur enfant qui est né en France, sans que l'on ne puisse constater de variation statistiquement significative selon le statut matrimonial des personnes enquêtées.

³² Angola, Cap Vert, Éthiopie, Gambie, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Lybie, Madagascar, Maroc Sahara Occidental, Nigeria, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad.

³³ Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Togo.

³⁴ Maroc, Algérie, Tunisie

³⁵ Un certain nombre de motifs ont en revanche été recodés à partir de la question ouverte « autre raison ». C'est notamment le cas des personnes ayant déclaré spontanément avoir migré pour fuir des problèmes conjugaux ou familiaux suite à un divorce ou à une grossesse précoce non acceptée (4 % des enquêtés) pour fuir un mariage forcé (2 %) ou encore pour protéger son enfant de l'excision (2 %). Ces motifs ont été recodés dans la catégorie des migrations de fuite.

Tableau 12 ▼ Motifs de migration selon l'origine géographique et le statut matrimonial (% en lignes) des personnes enquêtées dans ENFAMS

Selon l'origine géographique						
	Menaces	Raison économique	Raison familiale	Raison médicale	Autre raison	NSP/NVPR
Afrique subsaharienne	19,1 % [14,8 ; 24,1] 82	33,3 % [26,9 ; 40,5] 86	32,9 % [25,8 ; 40,7] 82	5,8 % [3,3 ; 10,0] 18	19,8 % [14,4 ; 26,7] 53	0,1 % [0 ; 0,1] 1
Maghreb	9,1 % [4,0 ; 19,55] 7	37,6 % [26,4 ; 50,2] 24	38,2 % [23,8 ; 55,1] 25	21,5 % [11,0 ; 37,8] 14	13,5 % [7,3 ; 23,7] 15	0 % [- ; -] 0
Autre Afrique	48,8 % [37,1 ; 60,6] 85	32,6 % [22,3 ; 44,9] 32	12,0 % [6,0 ; 22,5] 15	2,4 % [0,6 ; 9,5] 4	9,8 % [4,9 ; 18,5] 16	0,7 % [0,1 ; 3,4] 2
CEI/autre Europe	83,2 % [74,1 ; 89,6] 140	3,8 % [1,6 ; 9,0] 5	10,9 % [7,0 ; 16,6] 22	3,5 % [1,5 ; 8,0] 4	6,1 % [3,3 ; 11,1] 10	5,0 % [1,6 ; 14,6] 4
UE	1,9 % [0,5 ; 8,4] 2	76,1 % [58,6 ; 87,8] 42	23,8 % [11,9 ; 41,8] 10	0 % [- ; -] 0	12,3 % [4,6 ; 29,1] 5	0 % [- ; -] 0
Asie/Proche et moyen orient	56,3 % [30,6 ; 79,0] 20	14,3 % [5,2 ; 33,5] 7	27,5 % [11,0 ; 53,8] 8	2,5 % [0,5 ; 12,2] 1	6,7 % [1,1 ; 31,4] 2	0 % [- ; -] 0
Amérique et Océanie	22,0 % [5,8 ; 56,2] 4	61,6 % [25,0 ; 88,5] 5	5,3 % [0,6 ; 32,9] 1	4,8 % [0,6 ; 29,3] 1	11,1 % [2,2 ; 40,4] 2	0 % [- ; -] 0
p-value	<0,001	<0,001	<0,001	<0,001	<0,05	--
Selon le statut matrimonial						
	Menaces	Raison économique	Raison familiale	Raison médicale	Autre raison	NSP/NVPR
Monoparental	27,4 % [22,5 ; 32,9] 165	37,4 % [30,8 ; 44,5] 117	22,4 % [16,9 ; 29,2] 76	7,3 % [4,5 ; 11,5] 29	17,1 % [13,4 ; 21,6] 71	0,7 % [0,2 ; 2,2] 4
Nucléaire	43,3 % [37,3 ; 49,5] 175	25,1 % [20,0 ; 31,0] 84	26,5 % [21,2 ; 32,5] 87	5,0 % [2,3 ; 10,3] 13	9,3 % [6,2 ; 13,8] 32	1,5 % [0,4 ; 5,8] 3
Total	35,1 % [30,8 ; 39,6] 340	31,5 % [27,7 ; 35,6] 201	24,4 % [20,0 ; 29,3] 163	6,2 % [4,1 ; 9,2] 42	13,4 % [10,6 ; 16,7] 103	1,1 % [0,4 ; 2,9] 7
p-value	<0,001	<0,05	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>	<0,05	<i>n.s.</i>

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 761 personnes migrantes interrogées, 738 répondants pour le statut administratif, 761 pour l'origine géographique et le statut matrimonial.

Afin d'évaluer l'effet propre du statut matrimonial sur les principaux motifs de migration, nous avons effectué des régressions comprenant deux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur ces motifs : le statut administratif et la région de naissance des personnes enquêtées.

Tableau 13 ▼ Influences relatives du statut matrimonial, du statut administratif et de la région de naissance sur les raisons de migration (régression de Poisson) des personnes enquêtées dans ENFAMS

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Migration de fuite (menaces)					
Statut matrimonial					
<i>Monoparental</i>	Nucléaire	1,12	[0,86 ; 1,46]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
<i>En voie de régularisation</i>	Régulier	0,99	[0,64 ; 1,53]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Demandeur d'asile	1,58	[1,31 ; 1,90]	<0,001	
	Titre de séjour	0,89	[0,61 ; 1,29]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
<i>Afrique subsaharienne</i>	Maghreb	0,52	[0,22 ; 1,23]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	2,43	[1,74 ; 3,39]	<0,001	
	Proche et moyen Orient, Asie	2,58	[1,54 ; 4,31]	<0,001	
	CEI et autre Europe	3,14	[2,30 ; 4,30]	<0,001	
	UE	0,09	[0,02 ; 0,42]	<0,001	
	Amérique et Océanie	1,23	[0,38 ; 3,92]	<i>n.s.</i>	
Migration économique					
Statut matrimonial					
<i>Monoparental</i>	Nucléaire	0,72	[0,52 ; 0,99]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
<i>En voie de régularisation</i>	Régulier	0,71	[0,44 ; 1,15]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Demandeur d'asile	0,34	[0,16 ; 0,69]	<0,001	
	Titre de séjour	0,75	[0,52 ; 1,07]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
<i>Afrique subsaharienne</i>	Maghreb	1,09	[0,63 ; 1,89]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	1,05	[0,69 ; 1,58]	<i>n.s.</i>	
	Proche et moyen Orient, Asie	0,54	[0,21 ; 1,38]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	0,17	[0,07 ; 0,44]	<0,001	
	UE	2,58	[1,84 ; 3,60]	<0,001	
	Amérique et Océanie	1,96	[1,04 ; 3,71]	<0,05	
Migration familiale (pour accompagner ou rejoindre le conjoint ou la famille)					
Statut matrimonial					
<i>Monoparental</i>	Nucléaire	1,52	[1,07 ; 2,17]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
<i>En voie de régularisation</i>	Régulier	1,43	[0,85 ; 2,41]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	0,71	[0,42 ; 1,20]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	1,45	[0,96 ; 2,18]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
<i>Afrique subsaharienne</i>	Maghreb	1,00	[0,67 ; 1,50]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	0,37	[0,18 ; 0,74]	<0,01	
	Proche et moyen Orient, Asie	0,63	[0,28 ; 1,44]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	0,32	[0,19 ; 0,55]	<0,001	
	UE	0,59	[0,28 ; 1,23]	<i>n.s.</i>	
	Amérique et Océanie	0,00	[- ; -]	<0,001	

Migration pour un problème de santé					
Statut matrimonial					
<i>Monoparental</i>	Nucléaire	0,53	[0,21 ; 1,29]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
<i>En voie de régularisation</i>	Régulier	0,10	[0,01 ; 0,71]	<0,05	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	0,66	[0,18 ; 2,35]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	1,45	[0,66 ; 3,20]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
<i>Afrique subsaharienne</i>	Maghreb	5,49	[2,43 ; 12,42]	<0,001	<0,001
	Autre Afrique	0,50	[0,12 ; 2,07]	<i>n.s.</i>	
	Proche et moyen Orient, Asie	0,91	[0,16 ; 5,25]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	1,13	[0,31 ; 4,10]	<i>n.s.</i>	
	UE	0,00	[- ; -]	<0,001	
	Amérique et Océanie	0,69	[0,08 ; 6,35]	<i>n.s.</i>	
Migration pour une autre raison					
Statut matrimonial					
<i>Monoparental</i>	Nucléaire	0,59	[0,34 ; 1,01]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
<i>En voie de régularisation</i>	Régulier	1,04	[0,46 ; 2,33]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	0,48	[0,21 ; 1,10]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,71	[0,35 ; 1,46]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
<i>Afrique subsaharienne</i>	Maghreb	0,69	[0,32 ; 1,51]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Autre Afrique	0,38	[0,20 ; 0,74]	<0,01	
	Proche et moyen Orient, Asie	0,43	[0,07 ; 2,65]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	0,50	[0,24 ; 1,04]	<i>n.s.</i>	
	UE	0,78	[0,27 ; 2,27]	<i>n.s.</i>	
	Amérique et Océanie	0,61	[0,14 ; 2,72]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		738			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 761 personnes migrantes interrogées, 738 répondants pour l'ensemble des variables considérées.

Lecture : Les familles nucléaires ont 1,12 fois plus de risque d'être arrivées en France consécutivement à des menaces que les familles monoparentales, mais la différence n'est pas significative.

À partir de ces régressions, il apparaît qu'en contrôlant les effets du statut administratif et de l'origine géographique :

- l'effet du statut matrimonial sur le fait d'avoir migré consécutivement à des menaces devient non-significatif ;
- l'effet du statut matrimonial sur le fait d'avoir migré pour raison économique reste significatif et les familles monoparentales ont plus de chance de déclarer un motif d'émigration économique ;
- l'effet du statut matrimonial sur le fait d'avoir migré pour raison familiale est statistiquement significatif, les familles nucléaires ayant plus de chance de mentionner un tel motif. Les migrations familiales regroupent les personnes parties pour accompagner ou rejoindre leurs parents et celles parties pour accompagner ou rejoindre leur conjoint : sur les 163 personnes ayant donné ce motif, le fait d'accompagner ou rejoindre un conjoint concerne 132 personnes. Deux types de situation peuvent ici se retrouver : les migrations de femmes déjà mariées qui rejoignent un conjoint, mais également les migrations de femmes non encore mariées qui viennent en France retrouver le conjoint qu'elles doivent épouser. Même si l'enquête ne permet malheureusement pas de considérer la situation matrimoniale au moment de l'arrivée en France, mais seulement au moment de l'enquête, le résultat de la régression était donc attendu. Les personnes enquêtées membres d'une famille nucléaire

ont en effet plus de chance d'avoir quitté leur pays pour accompagner ou rejoindre un conjoint que celles de familles monoparentales au moment de l'enquête.

- l'effet du statut matrimonial sur le fait d'avoir migré pour un problème de santé reste non significatif.

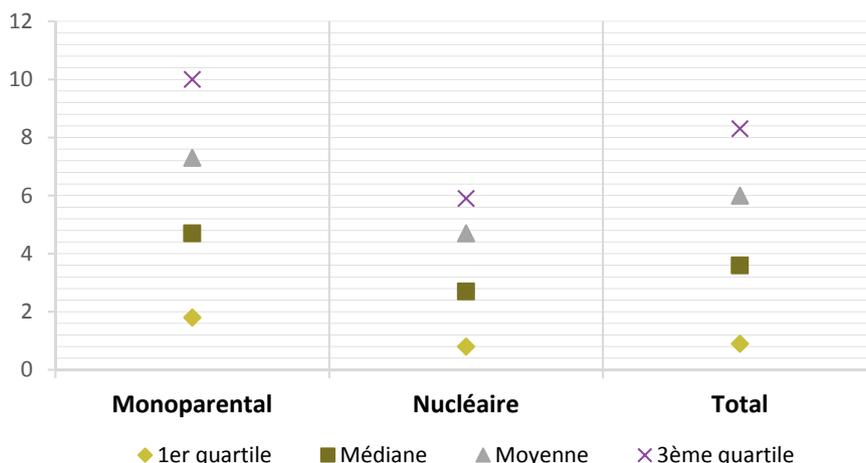
S'agissant des déterminants à la migration, il ressort donc que, une fois pris en compte l'origine géographique et le statut administratif des individus, les personnes à la tête d'une famille monoparentale au moment de l'enquête déclarent plus souvent un motif économique et moins souvent un motif familial que les personnes qui, au moment de l'enquête, vivent en couple.

1.6.2 DES MIGRATIONS PLUS LONGUES AVANT D'ARRIVER EN FRANCE POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES ORIGINAIRES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le passage par un autre pays avant d'arriver en France peut également être considéré comme un indicateur de difficultés vécues dans d'autres pays, d'un point de vue politique, économique ou administratif. Il était donc demandé aux familles de citer les pays dans lesquels elles avaient vécu³⁶ depuis le dernier départ de leur pays d'origine. Au total, près de 4 familles sur 10 sont arrivées en France en ayant « vécu » dans un autre pays. Le statut matrimonial est significativement lié à des parcours migratoires différenciés uniquement pour les familles originaires d'Afrique subsaharienne (cf. Annexe tableau n° 95) : parmi elles, les migrations directes, c'est-à-dire les trajets migratoires qui ne comprennent pas de pays de transit sont beaucoup plus fréquentes pour les familles nucléaires (78,4 %), que pour les familles monoparentales (56,7 % de migration directe).

Par ailleurs, la figure suivante montre que parmi les familles étant passé par au moins un pays autre que leur pays d'origine lors de trajectoire migratoire vers la France, les familles monoparentales ont plus souvent des temps de parcours plus long que les familles nucléaires. Leur temps de parcours médian est ainsi de 4,7 ans, contre 2,7 pour les familles nucléaires.

Figure 5 - Distribution du temps de parcours migratoire (en années) avant d'arriver en France des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial



Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 319 personnes interrogées nées hors de France et passées par d'autres pays avant d'arriver en France, 317 répondants.

Lecture : Les familles monoparentales ont en moyenne une durée de parcours migratoire égale à 7,3 années.

³⁶ La notion « d'avoir vécu » n'était pas conditionnée à une durée minimale, le répondant jugeant seul de cette notion. Cependant les durées ou les dates étaient indiquées et lorsque les séjours étaient vraiment trop courts (quelques jours), ils n'ont pas été gardés dans l'analyse.

1.6.3 UN TEMPS DE PRESENCE EN FRANCE QUI NE VARIE PAS SELON LE STATUT MATRIMONIAL

En moyenne, le temps passé en France parmi les personnes nées à l'étranger enquêtées dans ENFAMS est d'un peu plus de 5 ans. On ne constate aucune variation significative du temps passé en France selon le statut matrimonial. En revanche, les familles qui peuvent légalement travailler ont passé en moyenne environ deux fois plus de temps sur le territoire Français (7,7 ans) que celles les plus précaires administrativement (3,6 années sur le territoire en moyenne, et ce quel que soit leur statut matrimonial).

Les familles hébergées d'ENFAMS sont arrivées plus récemment en France que les familles immigrées bénéficiaires de minima sociaux de BMS (16,9 ans de présence en France en moyenne), les immigrés représentant plus de la moitié des familles franciliennes bénéficiaires de minima sociaux (58,8 %). Ici non plus, la variation selon le statut matrimonial n'est pas significative (cf. Annexe tableau n° 97).

Cette plus grande ancienneté des immigrés de l'enquête de BMS était attendue, puisque pour pouvoir toucher le RSA lorsque l'on est étranger, obligation est faite (hormis pour ceux qui ont obtenu le statut de réfugié) d'être titulaire depuis au moins cinq ans d'un titre de séjour autorisant à travailler.

Les familles d'ENFAMS sont ainsi plus nombreuses à avoir migré plus récemment que les familles de BMS. Toutefois, parmi les familles hébergées de l'enquête ENFAMS, celles qui sont dans une situation administrative leur permettant de travailler légalement ont une durée médiane de séjour en France deux fois plus longue que celles les plus précaires administrativement (5,7 ans vs 2,2 ans). L'écart se creuse encore si l'on considère le haut de la distribution des durées du séjour en France : le quart des hébergés ayant un titre de séjour précaire a une durée de séjour de plus de 4 ans, tandis que le quart des hébergés détenteurs d'un titre de séjour ont une durée de séjour en France de plus de 11 ans. Si les plus récemment arrivés en France sont les demandeurs d'asile, l'enquête fait apparaître une frange de familles hébergées régulièrement admises sur le territoire et dont la présence en France n'est pas récente. Ce résultat ouvre l'hypothèse de parcours migratoires ayant donné lieu à des difficultés matérielles prolongées, malgré la régularité du séjour (les données ne permettant toutefois pas de savoir depuis quand ces personnes ont une situation administrative régulière en France).

Le Tableau 14 montre qu'il n'y a en revanche aucune incidence significative du statut matrimonial sur la durée de présence en France des personnes hébergées en Ile-de-France. Il met en évidence un continuum de situations entre les familles hébergées d'ENFAMS et les familles logées de BMS, les hébergées pouvant statutairement travailler étant dans une situation intermédiaire entre les familles hébergées au statut administratif très précaire, et les familles (immigrées) logées bénéficiaires de minima sociaux.

Tableau 14 ▼ Temps passé en France (en années) des personnes nées à l'étranger enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif :

	Min	Q25	Médiane	Moyenne	Q75	Max
Monoparental	0,1	1,7 [1,3 ; 2,0]	3,2 [2,6 ; 3,7]	5,6 [4,8 ; 6,4]	7,7 [5,6 ; 9,9]	43
Ne peut pas travailler	0,1	1 [0,7 ; 1,3]	2,2 [1,8 ; 2,6]	3,4 [2,7 ; 4,1]	3,9 [2,9 ; 4,9]	39
Peut travailler	0,8	2,8 [2,0 ; 3,7]	5,7 [3,8 ; 7,5]	8,0 [6,7 ; 9,4]	12 [9,8 ; 14,2]	43
Nucléaire	0,2	1,6 [1,3 ; 1,9]	3,2 [2,7 ; 3,7]	4,8 [4,2 ; 5,4]	7,3 [5,7 ; 8,8]	28
Ne peut pas travailler	0,3	1,3 [1,0 ; 1,6]	2,5 [2,1 ; 2,9]	3,8 [3,2 ; 4,4]	4,7 [3,0 ; 6,4]	15,7
Peut travailler	0,2	3,0 [2,1 ; 3,9]	4,5 [2,7 ; 6,3]	7,1 [5,3 ; 8,9]	8,7 [4,8 ; 12,5]	28
Total	0,1	1,6 [1,3 ; 1,8]	3,2 [2,8 ; 3,5]	5,2 [4,7 ; 5,8]	7,3 [6,2 ; 8,5]	43

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 760 personnes migrantes interrogées, 760 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales nées à l'étranger, les personnes qui ne sont pas autorisées à travailler ont en moyenne passé 3,4 ans en France.

1.7 COMPOSITION FAMILIALE

Cette partie poursuit la description des familles monoparentales, comparativement aux familles nucléaires. On s'intéresse ici aux membres qui les composent, et plus particulièrement au nombre d'enfants.

1.7.1 LA MOITIE DES FAMILLES MONOPARENTALES SONT COMPOSEES D'UN ADULTE ET D'UN SEUL ENFANT

Comme en population générale (Chardon *et al.*, 2008), les familles monoparentales hébergées d'ENFAMS sont plus souvent composées d'un seul enfant (plus de la moitié des cas, vs moins d'un tiers pour les familles nucléaires), tandis que les familles en couple ont plus souvent au moins deux enfants (7 familles sur 10). La présence d'un seul enfant dans les familles monoparentales se vérifie également dans l'enquête BMS : elles représentent 39,4 % des familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux. En termes de structure familiale, la différence entre les familles monoparentales hébergées d'ENFAMS et les familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux de BMS se joue notamment dans la part bien plus importante de familles nombreuse, c'est-à-dire de trois enfants ou plus, parmi ces dernières : cela concerne plus de 3 familles monoparentales sur 10 dans l'enquête BMS, contre 1 sur 10 dans ENFAMS (*cf.* Tableau 15).

Tableau 15 ▼ Nombre d'enfants vivant avec les personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
ENFAMS			
1 enfant	56,0 % [48,6 ; 63,2] 242	29,8 % [23,5 ; 37,0] 111	43,2 % [38,1 ; 48,5] 353
2 enfants	31,1 % [24,8 ; 38,1] 124	39,1 [31,7 ; 46,9] 131	35,0 % [30,0 ; 40,3] 255
3 enfants et +	12,9 % [9,5 ; 17,3] 66	31,2 % [23,7 ; 39,7] 127	21,8 % [17,4 ; 27,0] 193
Total	100 % 432	100 % 369	100 % 801
p<0,001			
BMS			
1 enfant	39,4 % [29,9 ; 49,8] 60	24,1 % [18,0 ; 31,4] 49	29,6 % [24,3 ; 35,6] 109
2 enfants	28,9 % [20,3 ; 39,4] 49	32,5 % [25,6 ; 40,2] 65	31,2 % [25,7 ; 37,3] 114
3 enfants et +	31,7 % [23,4 ; 41,3] 59	43,4 % [36,0 ; 51,1] 93	39,2 % [33,4 ; 45,2] 152
Total	100 % 168	100 % 207	100 % 375
p<0,001			

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

- BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 375 répondants.

Lecture : 56 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS sont composées d'un enfant unique.

Dans l'enquête ENFAMS, les personnes à la tête d'une famille monoparentale vivent en moyenne avec moins d'enfants que celles en famille nucléaire (cf. Tableau 16).

Par contre, l'incidence du statut administratif sur le nombre d'enfants n'est statistiquement pas significative.

Tableau 16 ▼ Nombre moyen d'enfants vivant avec les personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
ENFAMS			
Nombre moyen d'enfants	1,61	2,15	1,87
	[1,5 ; 1,7]	[2,0 ; 2,3]	[1,8 ; 2,0]
	0,06	0,08	0,05
p<0,001			
BMS			
Nombre moyen d'enfants	2,11	2,47	2,34
	[1,9 ; 2,3]	[2,3 ; 2,7]	[2,2 ; 2,5]
	0,12	0,10	0,08
p<0,05			

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

- BMS : 375 personnes interrogées, 375 répondants (Ile-de-France).

Lecture : Les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS ont en moyenne 1,6 enfants.

Le Tableau 17 montre que parmi les familles bénéficiaires de minima sociaux, les personnes qui sont en couple ont plus souvent un enfant en bas âge (*ie* de moins de 3 ans) que celles qui sont seules (40 % vs 18,3 %). Ce nombre d'enfants de moins de trois ans est plus élevé parmi les personnes hébergées d'ENFAMS, sans que l'on constate de différences significatives selon le statut matrimonial.

En revanche le tableau 18 met en évidence que parmi les familles monoparentales d'ENFAMS, ce sont celles qui sont dans les situations administratives les plus précaires qui vivent le plus souvent avec un enfant en bas âge.

Tableau 17 ▼ Présence ou non d'au moins un enfant en bas âge (âge < 3 ans) au sein des familles enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
ENFAMS			
Présence	47,3 %	51,2 %	49,2 %
	[40,6 ; 54,1]	[44,3 ; 58,2]	[44,2 ; 54,3]
	222	195	417
Absence	52,7 %	48,8 %	50,8 %
	[45,9 ; 59,4]	[41,8 ; 55,8]	[45,8 ; 55,8]
	210	174	384
Total	100 %	100 %	100 %
	432	369	801
p=n.s.			
BMS			
Présence	18,3 %	40,0 %	32,2 %
	[13,5 ; 24,4]	[32,7 ; 47,9]	[26,8 ; 38,0]
	61	80	141
Absence	81,7 %	60,0 %	67,9 %
	[75,7 ; 86,5]	[52,2 ; 67,3]	[62,0 ; 73,2]
	107	127	234
Total	100 %	100 %	100 %
	168	207	375
p<0,001			

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

- BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 375 répondants.

Lecture : 47,3 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS sont composées d'au moins un enfant en bas âge.

Tableau 18 ▼ Présence ou non d'au moins un enfant en bas âge (âge < 3 ans) au sein des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif

	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Présence	55,9 % [48,3 ; 63,2] 143	38,9 % [28,5 ; 50,4] 79	47,3 % [40,7 ; 54,0] 222
Absence	44,1 % [36,9 ; 51,7] 102	61,1 % [49,6 ; 71,5] 108	52,7 % [46,0 ; 59,3] 210
Total	100 % 245	100 % 187	100 % 432

p<0,05

Sources : enquête ENFAMS 2013

Champ : 432 familles monoparentales interrogées, 432 répondants.

Lecture : 55,9 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler légalement sont composées d'au moins un enfant en bas âge.

1.7.2 UN TIERS DES PARENTS DE FAMILLES MONOPARENTALES ONT DES ENFANTS NE VIVANT PAS AVEC EUX

Outre les enfants vivant au sein du ménage, les adultes enquêtés ont été interrogés sur les enfants qui ne résideraient pas avec eux. Les familles monoparentales hébergées d'ENFAMS déclarent plus souvent que les familles nucléaires avoir au moins un enfant avec lequel elles ne vivent pas (33,8 % vs 15,2 % des familles nucléaires, cf. Tableau 19). Cette différence n'est pas retrouvée parmi les bénéficiaires des minima sociaux.

Si l'on ne considère que les familles monoparentales, la proportion de familles ayant au moins un enfant vivant en dehors du ménage est deux fois plus élevée parmi les personnes hébergées d'ENFAMS que parmi les bénéficiaires de minima sociaux (alors qu'elle est comparable pour les familles nucléaires).

Tableau 19 ▼ Part des familles enquêtées dans ENFAMS et BMS ayant au moins un enfant vivant en dehors du ménage, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
ENFAMS			
Au moins un enfant	33,8 % [27,9 ; 40,2] 158	15,2 % [11,2 ; 20,3] 67	24,7 % [20,9 ; 28,9] 225
p<0,001			
BMS			
Au moins un enfant	18,4 % [11,3 ; 28,5] 21	11,4 % [7,5 ; 16,8] 27	13,9 % [10,1 ; 18,8] 48
p=n.s.			

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

- BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 373 répondantes.

Lecture : 33,8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS sont composées d'au moins un enfant qui vit en dehors du ménage.

Cela s'explique en grande partie par les variations significatives constatées entre l'origine géographique et la probabilité d'avoir un enfant vivant ailleurs : les familles originaires d'Afrique subsaharienne sont

39,8 % à avoir au moins un enfant vivant ailleurs, contre seulement 4,6 % des familles originaires de l'Union Européenne (cf. Annexe tableau n° 98). La pratique du confiage³⁷ des enfants, très répandue en Afrique et notamment en Afrique de l'Ouest, explique probablement ces différences (Pilon et Vignikin, 2006).

Nous avons en outre pu voir précédemment que le statut matrimonial et l'origine géographique étaient liés. En contrôlant à la fois les effets du statut matrimonial et de l'origine géographique, il apparaît finalement que si l'origine reste liée à la probabilité d'avoir un enfant vivant en dehors du ménage interrogé, le statut matrimonial n'est plus un facteur déterminant. C'est donc le fait qu'une majorité des familles monoparentales interrogées dans l'enquête ENFAMS sont originaires d'Afrique subsaharienne qui explique l'existence plus fréquente d'enfants vivant en dehors du ménage parmi les familles monoparentales.

Tableau 20 ▼ Influences relatives du statut matrimonial et de l'origine géographique d'avoir un enfant vivant en dehors du ménage (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Avoir un enfant vivant en dehors du ménage					
Statut matrimonial					
<i>Monoparental</i>	Nucléaire	0,67	[0,45 ; 1,02]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Région de naissance					
<i>Afrique subsaharienne</i>	Maghreb	0,31	[0,12 ; 0,76]	<0,01	<0,001
	Autre Afrique	0,70	[0,47 ; 1,04]	<i>n.s.</i>	
	Proche et moyen Orient, Asie	0,70	[0,31 ; 1,57]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	0,15	[0,07 ; 0,31]	<0,001	
	UE	0,71	[0,38 ; 1,33]	<i>n.s.</i>	
	Amérique et Océanie	0,44	[0,13 ; 1,50]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :	801				

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : La probabilité d'avoir un enfant en dehors du ménage est 1,5 fois moins élevée pour les familles nucléaires que pour les familles monoparentales (1/0,67), cependant la relation n'est pas significative.

1.8 TRAJECTOIRES DANS LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT

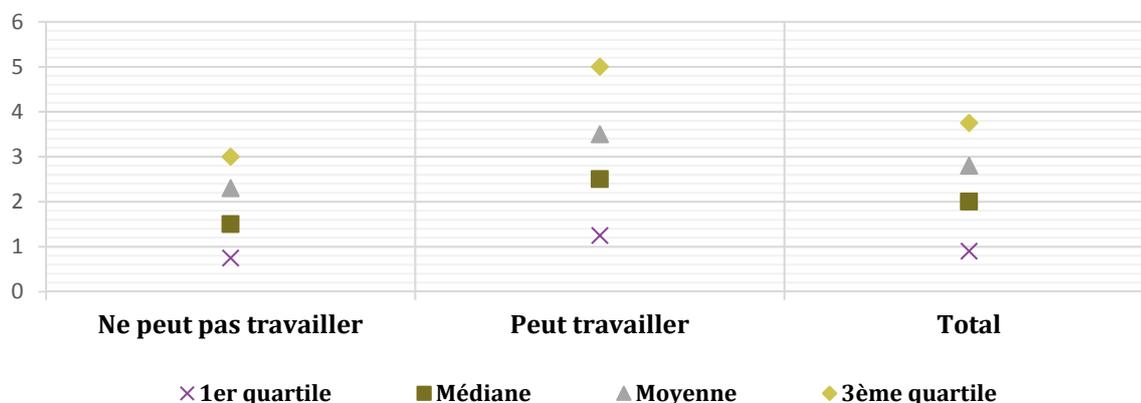
Après avoir abordé ce qui distingue les familles monoparentales des familles nucléaires de l'enquête ENFAMS à l'aune de leurs parcours migratoires et de leur composition familiale, nous aborderons ici leurs trajectoires dans le dispositif d'hébergement : ont-elles la même ancienneté de prise en charge par le Samusocial de Paris ? Où vivaient-elles avant leur premier épisode sans domicile de leur parcours de vie ? Et depuis qu'elles ont été pour la première fois à la rue, ont-elles le même parcours d'hébergement (approchés en termes de nombre de déménagement ?)

1.8.1 TEMPS PASSÉ DANS LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT

Les familles d'ENFAMS étaient hébergées en CHU, hôtel, CHR ou CADA depuis 2,9 ans en moyenne lorsqu'elles ont été interrogées (durée médiane de 2 ans). Si ces durées peuvent être liées à certaines caractéristiques telles que l'origine géographique ou le statut administratif (Guyavarch *et al.*, 2014), aucune variation significative n'est observée selon le statut matrimonial.

³⁷ Également appelée « fosterage » par certains auteurs. Pratique qui consiste à confier durablement un enfant à un membre de la famille, pour son éducation.

Figure 6 - Distribution du temps passé dans le dispositif d'hébergement (en années) des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif



Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 799 répondants.

Lecture : Les personnes dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler ont passé en moyenne 2,3 ans dans le dispositif d'hébergement.

Arrivée depuis plus longtemps en France, les personnes ayant un titre de séjour leur permettant de travailler ont également des temps de présence moyen et médian dans le dispositif d'hébergement d'urgence supérieurs à celles qui ne peuvent pas travailler légalement (respectivement 2,3 ans vs 3,5 – moy, et 1,5 et 2,5 - med, cf. Annexe tableau n° 99).

Le temps moyen le plus court passé dans le dispositif d'hébergement est celui des demandeurs d'asile (1,5 ans), le plus long celui des détenteurs de titres de séjour (près de 4 ans). L'information sur le type de papier détenu (ou pas) lors de l'entrée sur le dispositif d'hébergement ne figurant pas dans l'enquête. Nous ne pouvons connaître le taux de personnes désormais régulières qui ont commencé leur « carrière » d'hébergé avec un statut ne leur permettant pas de travailler (on pense notamment à des déboutés du droit d'asile qui auraient été régularisés selon d'autres modalités administratives – mariage ; enfant français...).

1.8.2 PARCOURS D'HÉBERGEMENT

Avant de se retrouver sans domicile, les familles ont pu avoir leur propre logement (dans un cas sur dix), être hébergées chez un tiers (pour près de la moitié) ou chez des parents (pour moins de 3 % de la population), ou encore se retrouver immédiatement sans solution d'hébergement (dans près d'un tiers des cas). Ces situations varient selon le statut matrimonial.

Les familles monoparentales étaient significativement plus souvent hébergées chez des tiers avant le premier épisode sans domicile que les familles nucléaires, et ont été moins souvent prises en charge par le dispositif d'hébergement d'urgence dès leur arrivée en France que les familles nucléaires. Ces dernières ont plus souvent été prises en charge, dès leur arrivée, par le dispositif d'hébergement.

Tableau 21 ▼ Lieu de vie en France avant le premier épisode sans domicile des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Dans son propre logement ou celui de son conjoint	15,6 % [10,7 ; 22,2] 58	11,1 % [7,2 ; 16,6] 24	13,4 % [9,9 ; 17,9] 82
Chez ses parents	1,1 % [0,6 ; 2,2] 8	4,0 % [1,8 ; 8,6] 12	2,5 % [1,3 ; 4,6] 20
Hébergé(e) chez un tiers	56,7 % [50,2 ; 62,9] 237	36,8 % [30,8 ; 43,2] 129	47,1 % [42,5 ; 51,7] 366
Dans une chambre d'hôtel à ses frais	3,5 % [1,8 ; 6,7] 13	2,8 % [1,5 ; 5,2] 12	3,2 % [2,0 ; 5,1] 25
Dans un campement, un bidonville	0,1 % [0 ; 0,9] 1	5,2 % [2,6 ; 10,1] 11	2,6 % [1,3 ; 5,0] 12
Dans un foyer de travailleur migrant ou dans une résidence sociale	1,2 % [0,3 ; 4,1] 3	0,6 % [0,2 ; 2,0] 3	0,9 % [0,3 ; 2,3] 6
Venait d'arriver en France	21,2 % [16,2 ; 27,1] 106	39,6 % [33,5 ; 45,9] 169	30,0 % [25,9 ; 34,6] 275
Autre	0,7 % [0,1 ; 4,5] 1	0 % [- ; -] 0	0,3 % [0,1 ; 2,4] 1
Total	100 % 427	100 % 360	100 % 787

p <0,01

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 787 répondants.

Lecture : 15,6 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS vivaient dans leur propre logement ou celui de leur conjoint avant leur premier épisode sans domicile.

La surreprésentation de l'hébergement chez des tiers en France parmi les familles monoparentales peut notamment s'expliquer par la composition familiale (il est plus facile d'héberger une femme seule ou accompagnée d'un enfant, qu'un couple avec un ou plusieurs enfants). En outre c'est souvent la grossesse, et surtout l'arrivée imminente d'un enfant qui va entraîner la fin de cette forme d'hébergement et l'entrée dans le dispositif d'aide institutionnelle (Guyavarch *et al.*, 2014).

Tableau 22 ▼ Lieu de vie en France avant le premier épisode sans domicile des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif et le statut matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Dans son propre logement ³⁸	6,0 % [2,6 ; 13,6] 15	9,6 % [4,8 ; 18,3] 12	8,0 % [4,6 ; 13,4] 27	24,8 % [16,1 ; 36,2] 43	13,6 % [6,8 ; 25,3] 12	20,2 % [13,6 ; 29,0] 55
Chez ses parents	0,5 % [0,1 ; 3,7] 1	0,4 % [0,1 ; 2,7] 1	0,5 % [0,1 ; 1,8] 2	1,7 % [0,9 ; 3,3] 7	10,1 % [4,8 ; 20,2] 11	5,1 % [2,8 ; 9,0] 18
Hébergé chez un tiers	57,9 % [50,2 ; 65,2] 134	28,6 % [22,7 ; 35,3] 84	42,0 % [36,8 ; 47,3] 218	55,5 % [44,5 ; 66,0] 103	50,7 % [38,3 ; 63,0] 45	53,6 % [45,8 ; 61,1] 148
Dans une chambre d'hôtel ³⁹	6,7 % [3,3 ; 12,8] 10	3,1 % [1,7 ; 5,9] 9	4,8 % [2,9 ; 7,8] 19	0,5 % [0,2 ; 1,5] 3	2,1 % [0,6 ; 7,9] 3	1,2 % [0,4 ; 3,4] 6
Dans un campement, un bidonville	0,3 % [0 ; 1,9] 1	7,4 % [3,6 ; 14,7] 9	4,2 % [2,0 ; 8,4] 10	0 % [- ; -] 0	1,5 % [0,4 ; 6,4] 2	0,6 % [0,1 ; 2,6] 2
Dans un foyer de travailleur migrant ⁴⁰	2,1 % [0,5 ; 8,3] 2	0,8 % [0,2 ; 3,0] 2	1,4 % [0,5 ; 4,0] 4	0,2 % [0 ; 1,4] 1	0,2 % [0 ; 1,4] 1	0,2 % [0,1 ; 0,8] 2
Venait d'arriver en France	26,5 % [20,7 ; 33,3] 79	50,0 % [42,3 ; 57,8] 147	39,3 % [34,1 ; 44,7] 226	16,0 % [9,3 ; 26,1] 27	21,7 % [14,0 ; 31,9] 21	18,3 % [12,8 ; 25,5] 48
Autre	0 % [0 ; 0] 0	0 % [0 ; 0] 0	0 % [0 ; 0] 0	1,3 % [0,2 ; 8,8] 1	0 % [0 ; 0] 0	0,8 % [0,1 ; 5,4] 1
Total	100 % 242	100 % 264	100 % 506	100 % 185	100 % 95	100 % 280
p<0,001				p<0,05		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 786 répondants.

Lecture : Parmi les personnes qui ne sont pas autorisées à travailler, 6 % des personnes en situation de monoparentalité vivaient dans leur propre logement ou celui de leur conjoint avant leur premier épisode sans domicile.

Parmi les personnes qui ont un titre de séjour leur permettant de travailler légalement, la proportion des personnes ayant été hébergées chez un tiers en France avant le premier épisode sans domicile ne varie que très peu selon le statut matrimonial (55,5 % des familles monoparentales vs 50,7 % des familles nucléaires). En revanche, si l'on considère uniquement la population ne pouvant travailler légalement, ce taux est de 57,9 % parmi les familles monoparentales mais passe à 28,6 % pour les familles nucléaires.

À l'inverse, si le fait de n'avoir connu que l'hébergement d'urgence en France est plus fréquent parmi les familles nucléaires que parmi les familles monoparentales, c'est aussi et surtout avant tout une

³⁸ Sont incluses les personnes ayant vécu dans le logement de leur conjoint

³⁹ Chambre d'hôtel aux frais de la personne

⁴⁰ Sont incluses les personnes ayant vécu dans une résidence sociale

question de statut administratif (lui-même directement lié à l'origine géographique et au motif de migrations, notamment les migrations de fuite): parmi la population hébergée ne pouvant statutairement pas travailler légalement, un quart des familles monoparentales ont été directement pris en charge par le dispositif d'hébergement après leur arrivée en France contre la moitié des familles nucléaires - ce qui s'explique par la prépondérance des familles nucléaires demandeuses d'asile.

1.8.3 LES FAMILLES MONOPARENTALES DÉMÉNAGENT PLUS SOUVENT QUE LES FAMILLES NUCLEAIRES

Les familles hébergées interrogées dans l'enquête ENFAMS ont connu en moyenne 4,3 déménagements depuis leur première expérience sans domicile. Aucune variation significative n'est observée selon le statut matrimonial, qu'il s'agisse du nombre de déménagements par an ou au total. De même, le statut administratif n'a pas d'incidence significative sur le nombre de déménagements effectués dans le dispositif d'hébergement.

Tableau 23 ▼ Nombre total de déménagements des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Minimum	1 ^{er} quartile	Médiane	Moyenne	3 ^{ème} quartile	Maximum
Monoparental	0	2,0	3,0	4,8	6,0	25,0
Nucléaire	0	2,0	3,0	3,9	6,0	25,0
Total	0	2,0	3,0	4,3	6,0	25,0

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 785 répondants.

Lecture : Les familles monoparentales ont déménagé en moyenne 4,8 fois depuis leur première expérience sans domicile.

Le nombre de déménagements est directement lié à la durée de vie sans domicile et le risque de déménager décroît année après année. Ainsi, les familles sans domicile depuis au moins 4 ans ont déménagé en moyenne 6,3 fois, contre 3 fois pour les familles sans domicile depuis moins d'un an. Ces déménagements varient selon le gestionnaire de l'hébergement (une famille prise en charge par le 115 déménagera plus souvent qu'une famille prise en charge par une mairie ou la Ville de Paris), et selon le type de structure (l'hébergement sera plus stable en CHRS ou en CADA qu'en hôtel ou en CHU) (Guyavarch *et al.*, 2014). La mobilité des familles est ainsi particulièrement importante en début de parcours d'hébergement, que ce soit pour les familles monoparentales ou les familles nucléaires. Si l'on considère la durée de présence dans le dispositif d'hébergement, une différence significative est observée uniquement au-delà de 4 ans de présence : les familles monoparentales sont plus mobiles (1,2 déménagements par an, contre 0,7, autrement dit 1 déménagement tous les 10 mois pour les familles monoparentales contre un 1 tous les 17 mois pour les familles nucléaires⁴¹).

Tableau 24 ▼ Nombre moyen de déménagements annuels des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le nombre d'années de présence dans le dispositif d'urgence et le statut matrimonial

	Nombre d'observations	Moyenne	IC 95 %	Moyenne
Monoparental				
Moins de 1 an	118	-	-	
Entre 1 et moins de 2 ans	116	3,8	3,0	4,5
Entre 2 et moins de 4 ans	107	1,7	1,4	2,1
Au moins 4 ans	83	1,2	1,0	1,4
Total	785	2,3	1,9	2,6

⁴¹12/1,2 et 12/0,7

Nucléaire				
Moins de 1 an	78	-	-	
Entre 1 et moins de 2 ans	97	3,7	2,8	4,6
Entre 2 et moins de 4 ans	110	1,9	1,4	2,5
Au moins 4 ans	76	0,7	0,6	0,9
Total	785	2,1	1,7	2,4

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 785 répondants.

Lecture : Les familles monoparentales présentes depuis au moins 4 ans dans le dispositif d'hébergement ont déménagé en moyenne 1,2 fois depuis leur première expérience sans domicile.

Cette plus grande mobilité des familles monoparentales est également confirmée par le tableau suivant, qui rapporte le nombre de déménagements moyen effectuée par an : les familles nucléaires sont plus nombreuses à avoir déménagé une fois par an au maximum tandis que les familles monoparentales sont plus nombreuses à avoir déménagé entre 1 et 4 fois.

Tableau 25 ▼ Nombre de déménagements par an des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Aucun	3,4 % [1,7 ; 6,9] 14	8,0 % [4,3 ; 14,6] 16	5,7 % [3,5 ; 9,2] 30
Un	20,3 % [14,7 ; 27,4] 60	33,5 % [26,7 ; 41,2] 76	26,9 % [22,0 ; 32,4] 136
Deux	38,4 % [31,6 ; 45,6] 122	27,1 % [21,4 ; 33,6] 95	32,8 % [28,5 ; 37,4] 217
Trois	27,4 % [19,5 ; 37,0] 71	15,9 % [11,5 ; 21,5] 55	21,7 % [16,9 ; 27,4] 126
Au moins 4	10,5 % [6,3 ; 17,0] 39	15,5 % [10,5 ; 22,3] 41	13,0 % [9,4 ; 17,6] 80
Total	100 % 306	100 % 283	100 % 589
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 602 personnes concernées (familles hébergées depuis au moins un an), 589 répondants.

Lecture : 20,3 % des familles monoparentales déménagent en moyenne 1 fois par an.

Le rapport ENFAMS publié fin 2014 (Guyavarch *et al.*, 2014) a par ailleurs montré que la mobilité est essentiellement présente en début de parcours. Si les familles nucléaires étaient présentes dans le dispositif depuis plus longtemps que les familles monoparentales, cela pourrait expliquer leur moindre mobilité. Or, aucune différence de durée de prise en charge n'est observée selon le statut matrimonial. En outre la mobilité est généralement plus fréquente pour les résidents des hôtels où, comme nous l'avons vu, les familles monoparentales sont sous-représentées relativement aux autres structures d'hébergement. Ces éléments confirment l'effet propre du statut matrimonial sur la mobilité, la

monoparentalité semblant avoir une incidence significative sur la moindre probabilité de ne pas déménager ou de ne déménager qu'une fois par an.

Le rapport publié fin 2014 (Guyavarch *et al.*, 2014) montre l'effet délétère de la mobilité des familles en situation d'hébergement sur leur vie quotidienne et leur santé. Toutefois cette mobilité peut être favorable ou défavorable dans le parcours d'une famille selon si elle est considérée comme positive (ou « ascendante »⁴²) ou négative (« descendante »⁴³). Aucune variation selon le statut matrimonial n'est observée pour les déménagements considérés comme négatifs alors que 68,4 % des familles monoparentales ont vécu au moins une fois un déménagement « positif » (passer d'un hôtel social à un centre – CADA, CHU, CHRS), contre 52,8 % des familles nucléaires (*cf.* Annexe tableau n° 100). Aucune variation selon le statut matrimonial n'a non plus été observée parmi les déménagements avec sortie du dispositif⁴⁴ (*cf.* Annexe tableau n° 101).

Tableau 26 ▼ Mobilité « positive » des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Au moins une fois	68,4 % [61,2 ; 74,8] 307	52,8 % [46,8 ; 58,7] 204	60,8 % [55,9 ; 65,4] 511
Jamais	31,6 % [25,2 ; 38,8] 117	47,2 % [41,3 ; 53,3] 157	39,3 % [34,6 ; 44,1] 274
Total	100 % 424	100 % 361	100 % 785

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 785 répondants.

Lecture : 68,4 % des familles monoparentales ont vécu au moins une fois un déménagement « positif ».

Le tableau suivant montre que si le taux de mobilité positive ne change pas parmi les familles en situation monoparentale selon leur situation administrative (70,3 % parmi celles qui peuvent travailler vs 66,5 % parmi celles qui ne le peuvent pas), les familles nucléaires qui ne peuvent pas travailler semblent moins souvent bénéficier de cette mobilité que les familles nucléaires pouvant travailler (49,1 % vs 58,8 %). L'écart entre familles monoparentales et nucléaires semble ainsi surtout être le fait d'une moindre propension à connaître une mobilité positive parmi les familles nucléaires les plus précaires administrativement.

⁴² On considèrera une mobilité comme étant ascendante lorsque la personne interrogée est passée d'un lieu non prévu pour l'habitation à un hébergement chez un tiers ou à une prise en charge en hôtel ou en centre d'hébergement collectif (CHU, CADA ou CHRS). Sans avoir vécu dans un lieu non prévu pour l'habitation, le passage de chez un tiers à un hébergement en hôtel ou en centre est également considéré comme ascendant. Enfin, le passage d'un hôtel à un hébergement collectif est également considéré comme ascendant étant donné la meilleure prise en charge et le meilleur suivi proposés.

⁴³ Sans sortie du dispositif d'hébergement. La mobilité descendante sera le passage d'un hébergement collectif vers un hôtel.

⁴⁴ Aller-retour avec sortie du dispositif. Autrement dit : situation d'une personne prise en charge en hôtel ou en centre, qui n'y est plus à un moment (passage chez un tiers ou dans un lieu non prévu pour l'habitation), puis qui est hébergée à nouveau.

Tableau 27 ▼ « Mobilité positive » des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif et le statut matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Au moins une fois	66,5 % [57,6 ; 74,3] 175	49,1 % [41,7 ; 56,5] 150	56,9 % [51,1 ; 62,5] 325	70,3 % [59,6 ; 79,2] 132	58,8 % [47,8 ; 69,0] 53	65,6 % [57,7 ; 72,7] 185
Jamais	33,6 % [25,7 ; 42,4] 65	50,9 % [43,6 ; 58,3] 115	43,1 % [37,5 ; 48,9] 180	29,7 % [20,9 ; 40,4] 52	41,2 % [31,0 ; 52,2] 42	34,4 % [27,3 ; 42,3] 94
Total	100 % 240	100 % 265	100 % 505	100 % 184	100 % 95	100 % 279
p<0,01				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 784 répondants.

Lecture : Parmi les personnes qui ne sont pas autorisées à travailler, celles en situation de monoparentalité sont 66,5 % à avoir vécu au moins une fois un déménagement « positif ».

Les résultats présentés ci-dessus montrent que si les familles monoparentales ne semblent pas plus concernées que les familles nucléaires par la mobilité (approchée par le nombre de déménagements), elles ont toutefois une mobilité différente. Elles sont plus nombreuses à avoir déménagé au moins une fois, semblent se stabiliser moins vite⁴⁵, et changent plus fréquemment de type de structure que les familles nucléaires. Ces changements de structures étant par ailleurs plus souvent considérés comme positifs, les conditions d'hébergement des familles s'amélioreraient ainsi au fil de la prise en charge. L'écart avec les familles nucléaires semble toutefois être le fait d'une moindre mobilité et d'un changement moins fréquent de structure des familles nucléaires les plus précaires d'un point de vue administratif (alors que les familles monoparentales connaissent des taux similaires quelle que soit leur situation administrative).

1.9 MOINS DE FAMILLES MONOPARENTALES EN HÔTEL ET PLUS EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

Le type d'hébergement dont bénéficie la famille va jouer un rôle essentiel dans son parcours. Si l'hôtel est le principal lieu d'hébergement (le nombre de places en CHRS, CADA et CHU est fixe⁴⁶, tandis que les orientations en hôtel varient selon la demande et la saturation des autres types de places), c'est également celui où les familles sont *a priori* le plus isolées, parfois d'un point de vue géographique, mais surtout en termes d'accompagnement et de suivi quotidien.

L'hôtel est le principal lieu d'hébergement quelle que soit la composition familiale - dans trois familles sur quatre. Cependant (cf. Tableau 28) l'hébergement en hôtel est surreprésenté parmi les familles nucléaires alors que l'hébergement dans les structures collectives (CHRS et, dans une moindre mesure, CHU et CADA) l'est parmi les familles monoparentales. Cela pourrait indiquer un accès facilité pour les familles monoparentales à des structures mieux encadrées et mieux équipées que les hôtels.

⁴⁵ Au-delà de 4 ans de présence dans le dispositif, les familles monoparentales déménagent encore en moyenne tous les 10 mois, contre 17 mois pour les familles nucléaires.

⁴⁶ Même s'il peut légèrement varier d'une saison à l'autre en fonction des ouvertures hivernales.

Tableau 28 ▼ Type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Hôtel	67,4 % [61,8 ; 72,6] 192	84,4 % [80,6 ; 87,6] 277	75,7 % [72,8 ; 78,4] 469
CHU	6,4 % [4,2 ; 9,7] 73	2,1 % [0,9 ; 4,8] 14	4,3 % [3,0 ; 6,1] 87
CADA	7,4 % [6,1 ; 8,8] 84	4,8 % [3,8 ; 6,1] 53	6,1 % [5,5 ; 6,7] 137
CHRS	18,8 % [14,3 ; 24,4] 83	8,7 % [6,4 ; 11,8] 25	13,9 % [11,5 ; 16,8] 108
Total	100 % 432	100 % 369	100 % 801

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : 67,4 % des familles monoparentales sont hébergées en hôtel.

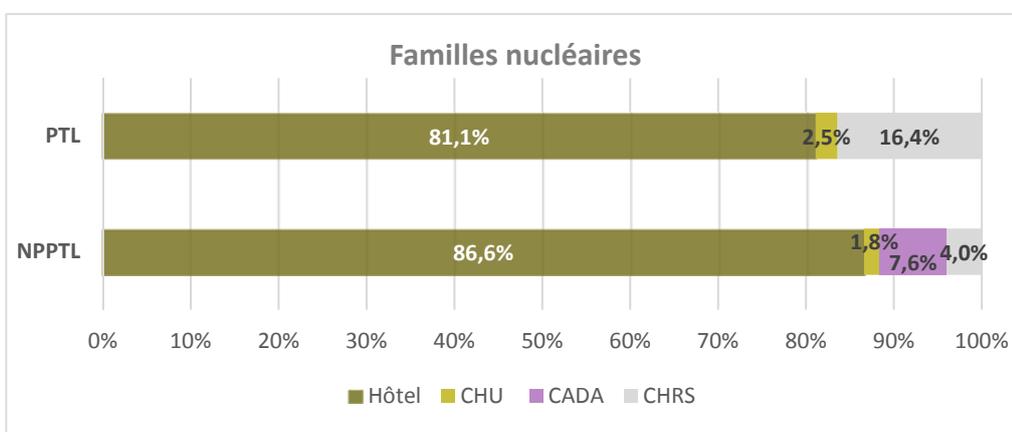
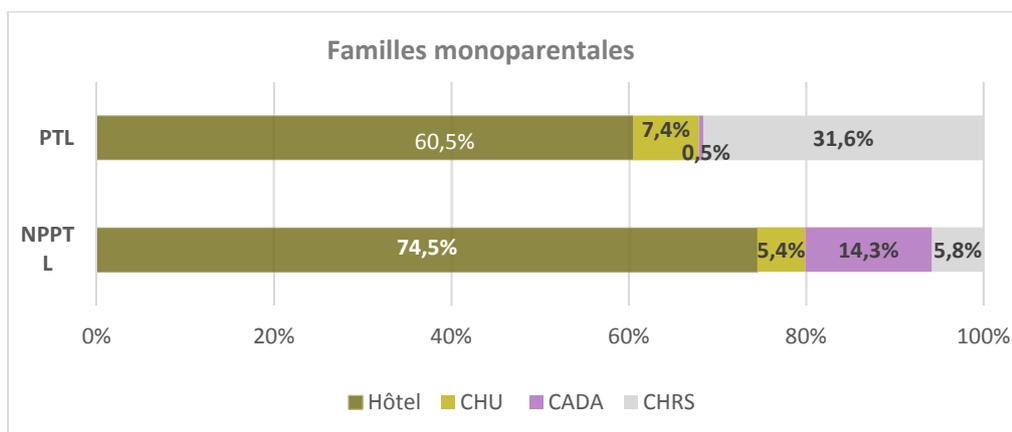
Quel que soit leur statut administratif, les familles nucléaires sont plus de 8 sur 10 à être hébergées en hôtel. On note toutefois que si les familles nucléaires dotées d'un titre de séjour permettant de travailler sont plus souvent en CHRS (16,4 %) que celles précaires administrativement, ces dernières sont quant à elles plus souvent hébergées en CADA (7,6 %).

Parmi les familles monoparentales, la différence selon le statut administratif est encore plus marquée. En effet, la sous-représentation des familles monoparentales en hôtel et leur surreprésentation en collectif est surtout le fait de celles d'entre elles qui peuvent travailler et ne sont que 60,5 % à vivre en hôtel, plus d'un tiers d'entre elles résidant en CHRS. À l'inverse, 74,5 % des familles monoparentales n'ayant pas de titre de séjour leur permettant de travailler sont hébergées à l'hôtel ; seules 5,4 % sont en CHRS et 14,3 % en CADA.

Ces résultats ne sont pas surprenants. Ils interrogent toutefois l'inconditionnalité de l'accueil : si les CADA sont réservés aux demandeurs d'asile, aucun critère administratif ne conditionne légalement l'accès en CHRS⁴⁷.

⁴⁷ « Les étrangers en situation irrégulière, demandeurs d'asile n'ayant pas de places en CADA, déboutés, peuvent juridiquement être admis en CHRS, même auprès de CHRS dits "d'insertion" à partir du moment où un travail sur l'autonomie personnelle et sociale de la personne est nécessaire » (Note de la Fnars du 25 avril 2012). « L'inconditionnalité de l'accueil en CHRS », d'après les articles Art. L.345-1, L 345-2-2 et L 345-2-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Figure 7 - Type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif



Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales interrogées dans ENFAMS, 60,5 % des familles qui sont autorisées à travailler sont hébergées en hôtel.

Note : « PTL » signifie « peut travailler légalement », « NPPTL » signifie « ne peut pas travailler légalement ».

Parmi les familles demandeuses d'asile, on peut également remarquer (cf. Tableau 29) que les familles monoparentales sont beaucoup plus souvent en CADA que les familles nucléaires (57,1 % vs 20 %), ces dernières étant plus fréquemment hébergées en l'hôtel (78,9 % vs 38,3 %).

Tableau 29 ▼ Type d'hébergement selon le statut matrimonial, parmi les personnes demandeuses d'asile

	Monoparental	Nucléaire	Total
Hôtel	38,3 % [26,2 ; 52,0] 14	78,9 % [73,7 ; 83,3] 56	66,1 % [62,4 ; 69,5] 70
CHU	4,6 % [2,3 ; 9,1] 2	0 % [- ; -] 0	1,5 % [0,7 ; 2,9] 2
CADA	57,1 % [44,3 ; 69,0] 46	20,0 % [15,9 ; 25,0] 38	31,8 % [28,4 ; 35,4] 84
CHRS	0 % [- ; -] 0	1,0 % [0,2 ; 4,9] 1	0,7 % [0,1 ; 3,4] 1
Total	100 % 62	100 % 95	100 % 157

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 157 personnes demandeuses d'asile interrogées, 157 répondants.

Lecture : 38,3 % des personnes demandeuses d'asile en situation de monoparentalité sont hébergées en hôtel.

1.10 PLUS DE FAMILLES MONOPARENTALES À PARIS ET EN PETITE COURONNE

Une autre caractéristique déterminante dans le degré d'isolement de la famille est la localisation géographique. Plus les familles sont proches de Paris, plus leurs démarches sont facilitées. En effet, certaines familles sont logées dans des hôtels ou des structures collectives situées en lointaine banlieue, à l'écart des lignes de transports en commun ; cet éloignement peut parfois rendre difficile les démarches administratives, le recours aux soins ou encore la scolarisation des enfants (Guyavarch *et al.*, 2014).

Les structures d'hébergement enquêtées dans ENFAMS sont principalement situées en petite couronne (44,1 %), seules 21,5 % d'entre elles étant situés à Paris (*cf.* Annexe tableau n° 102). La répartition des différents types d'établissements selon la localisation géographique n'est cependant pas significative (*cf.* Annexe tableau n° 103).

La typologie des structures d'hébergement varie d'une zone géographique à l'autre. Ainsi, Paris concentre un quart des chambres d'hôtel avec une capacité moyenne de 2,2 places par chambre. En outre, à Paris, seul un quart des chambres d'hôtels disposent d'au moins 3 places. En petite couronne, qui concentre 40 % des chambres, il y a en moyenne 2,9 places par chambre. En grande couronne (35 % des chambres), on compte 3 couchages par chambre⁴⁸. Étant donné l'importance de l'hôtel comme lieu d'hébergement et la composition des familles, il est logique de retrouver plus de familles monoparentales à Paris (dans de plus petites chambres) et plus de familles nucléaires en grande banlieue (où se trouvent les plus grandes chambres).

⁴⁸ Source : parc hôtelier pour les familles hébergées par le PHRH (pôle d'hébergement et de réservation hôtelière) en juin 2015. Familles dépendant des 115 de Paris, du 93 et du 77, de l'APTM, de la CAFDA, de l'OFII, de l'OMF et de la Ville de Paris. Représentant environ 11 000 chambres d'hôtel et près de 30 000 places en juin 2015.

Tableau 30 ▼ Localisation géographique de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Paris	26,8 % [20,5 ; 34,3] 112	15,9 % [11,3 ; 22,1] 47	21,5 % [17,1 ; 26,7] 159
Petite couronne	43,7 % [35,4 ; 52,4] 142	44,5 % [36,5 ; 52,8] 144	44,1 % [37,7 ; 50,7] 286
Grande couronne	29,5 % [24,0 ; 35,8] 178	39,6 % [31,8 ; 47,9] 178	34,4 % [29,3 ; 39,9] 356
Total	100 % 432	100 % 369	100 % 801
p<0,05			

Sources : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : 26,8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS sont hébergées à Paris.

La distribution géographique de l'hébergement varie de manière significative selon le statut administratif des familles. Ainsi, les familles en situation régulière et pouvant travailler sont plus fréquemment hébergées à Paris ou en petite couronne tandis que les familles en voie de régularisation ou demandeuses d'asile sont pour plus de moitié hébergées en grande couronne. Quant aux familles détentrices d'un titre de séjour, elles sont essentiellement hébergées en proche banlieue.

On constate des distinctions selon le statut matrimonial : lorsqu'elles sont dans une situation administrative leur permettant de travailler, un tiers des familles monoparentales résident à Paris, un tiers en petite couronne, et le dernier tiers en grande couronne, alors que près de la moitié des familles nucléaires dans cette même situation administrative vivent en petite couronne.

A contrario, lorsqu'elles ne sont pas dans une situation administrative précaire qui ne leur permettant de travailler légalement, les familles monoparentales résident majoritairement en petite couronne (52 %) tandis qu'une sur cinq vit à Paris et plus d'une sur 4 en grande couronne. Les familles nucléaires ne disposant pas d'un statut administratif leur permettant de travailler vivent quant à elles majoritairement en grande couronne (47,6 %).

Tableau 31 ▼ Localisation géographique de l'hébergement des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Paris	20,2 % [13,2 ; 29,5] 40	33,4 % [23,7 ; 44,7] 72	26,8 % [20,7 ; 33,9] 112	10,4 % [6,7 ; 15,8] 27	25,2 % [16,1 ; 37,2] 19	15,8 % [11,7 ; 21,0] 46
Petite couronne	52,0 % [42,1 ; 61,7] 98	35,5 % [24,7 ; 48,1] 44	43,7 % [35,7 ; 52,0] 142	42,0 % [33,3 ; 51,3] 97	49,1 % [38,1 ; 60,2] 47	44,6 % [36,8 ; 52,7] 144
Grande couronne	27,9 % [21,6 ; 35,1] 107	31,1 % [22,6 ; 41,2] 71	29,5 % [24,3 ; 35,3] 178	47,6 % [39,1 ; 56,3] 148	25,8 % [14,6 ; 41,4] 30	39,6 % [32,0 ; 47,8] 178
Total	100 % 245	100 % 187	100 % 432	100 % 272	100 % 96	100 % 368
p=n.s.* (p=0,0539)				p<0,01		

Sources : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales, 20,2 % des personnes dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler sont hébergées à Paris.

Étant donné les liens identifiés entre la localisation géographique, le type d'hébergement, le statut matrimonial et le statut administratif, on peut se demander si le statut matrimonial a un effet propre sur l'attribution d'un type d'hébergement plutôt qu'un autre, ou si ce sont les variables liées à cette monoparentalité (notamment le statut administratif), qui vont déterminer l'attribution d'un mode d'hébergement.

Le tableau ci-après montre que l'effet du statut matrimonial reste significatif sur le fait d'être hébergé dans certains types d'établissement : par rapport aux familles nucléaires, et une fois pris en compte le statut administratif, la localisation de l'établissement et : le nombre d'enfant, les familles monoparentales ont moins de probabilité d'être hébergées dans un hôtel, et plus de probabilité d'être hébergées dans un CADA ou dans un CHRS. L'effet du statut matrimonial n'est en revanche pas significatif sur le fait d'être hébergé en CHU.

L'attribution d'un type d'hébergement plutôt qu'un autre est donc liée au profil de la famille hébergée. Ceci rejoint les travaux menés par Charles Soulié dans les années 90, qui montrent que l'orientation des personnes sans abri se fait en fonction de leur « capital » tant économique, physique que symbolique, les personnes les mieux loties étant orientées dans les meilleurs endroits, en termes d'établissement et de localisation, et inversement (Soulié, 1997).

Au vu des régressions qui figure dans le tableau 32, la monoparentalité apparaît bien être un critère de priorisation dans l'accès au CADA et au CHRS.

Tableau 32 ▼ Influence du statut administratif, de la composition familiale et de la localisation de l'hébergement sur le type d'hébergement actuel (régressions de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95% RP	p-value	p-value global
Être hébergé dans un hôtel					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	1,26	[1,13 ; 1,41]	<0,001	<0,001
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,92	[0,80 ; 1,05]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Demandeur d'asile	0,76	[0,67 ; 0,86]	<0,001	
	Titre de séjour	0,80	[0,68 ; 0,92]	<0,01	
	Français	0,73	[0,56 ; 0,96]	<i>n.s.</i>	
Localisation					
Paris	Petite couronne	0,97	[0,85 ; 1,12]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	0,88	[0,77 ; 1,00]	<i>n.s.</i>	
Nombre d'enfants					
1 enfant	2 enfants	0,98	[0,87 ; 1,11]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	3 enfants et plus	1,03	[0,89 ; 1,19]	<i>n.s.</i>	
Être actuellement hébergé dans un CHU					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,36	[0,11 ; 1,20]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,64	[0,25 ; 1,67]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	0,39	[0,10 ; 1,57]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	1,25	[0,70 ; 2,24]	<i>n.s.</i>	
	Français	2,00	[0,89 ; 4,53]	<i>n.s.</i>	
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,24	[0,35 ; 4,38]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	2,53	[0,93 ; 6,88]	<i>n.s.</i>	
Nombre d'enfants					
1 enfant	2 enfants	0,70	[0,29 ; 1,67]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	3 enfants et plus	0,62	[0,21 ; 1,84]	<i>n.s.</i>	
Être actuellement hébergé dans un CADA					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,52	[0,35 ; 0,77]	<0,01	<0,01
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,24	[0,74 ; 2,08]	<i>n.s.</i>	<0,01
	Grande couronne	2,10	[1,34 ; 3,29]	<0,01	
Nombre d'enfants					
1 enfant	2 enfants	0,71	[0,48 ; 1,04]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	3 enfants et plus	0,69	[0,41 ; 1,15]	<i>n.s.</i>	

Être actuellement hébergé dans un CHRS					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,55	[0,33 ; 0,90]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	2,96	[1,33 ; 6,61]	<0,01	<0,001
	Demandeur d'asile	0,13	[0,01 ; 1,34]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	4,42	[2,19 ; 8,93]	<0,001	
	Français	4,82	[2,11 ; 11,00]	<0,001	
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,01	[0,54 ; 1,89]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	1,25	[0,75 ; 2,08]	<i>n.s.</i>	
Nombre d'enfants					
1 enfant	2 enfants	0,71	[0,48 ; 1,04]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	3 enfants et plus	0,69	[0,41 ; 1,15]	<i>n.s.</i>	

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants sur l'ensemble des variables considérées à l'exception des CADA. Pour ce type d'hébergement, l'échantillon comprend uniquement les personnes demandeuses d'asile et les personnes en voie de régularisation (517 répondants au total).

Lecture : Les familles monoparentales ont 1,26 fois moins de chance d'être hébergées en hôtel que les familles nucléaires (RP=1,26 ; $p<0,001$).

Récapitulatif des caractéristiques des familles hébergées selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
	49,6 % 245	50,4 % 187	51,3 % 432	63,6 % 272	36,4 % 96	48,7 % 369
Origine géographique						
Afrique hors Maghreb	79,4 % 198	63,5 % 124	71,4 % 322	22,4 % 68	29,7 % 30	25,0 % 98
Maghreb	5,4 % 10	9,1 % 12	7,3 % 22	11,9 % 23	17,5 % 13	13,9 % 36
Europe	9,5 % 24	4,4 % 11	6,9 % 35	61,2 % 162	16,0 % 19	44,7 % 181
Autres	5,7 % 13	4,8 % 6	5,2 % 19	4,5 % 19	12,0 % 7	7,2 % 26
Nationalité française	0 % 0	18,2 % 34	9,2 % 34	0 % 0	24,8 % 27	9,0 % 27
Nombre d'enfants						
Un enfant	59,2 % 145	52,9 % 97	56,0 % 242	28,9 % 84	30,9 % 26	29,7 % 110
Deux enfants	32,0 % 73	30,1 % 51	31,1 % 124	41,7 % 104	34,7 % 27	39,1 % 131
Trois enfants et plus	8,7 % 27	17,0 % 39	12,9 % 66	29,4 % 84	34,4 % 43	31,2 % 127
Durée moyenne dans le dispositif d'hébergement (en mois)						
	26,4 245	43,0 187	34,8 432	29,7 271	41,8 96	34,1 368
Type d'hébergement						
Hôtel	74,5 % 120	60,5 % 72	67,4 % 192	86,6 % 200	81,1 % 77	84,6 % 277
CHU	5,4 % 31	7,4 % 42	6,4 % 73	1,8 % 7	2,5 % 7	2,1 % 14
CADA	14,3 % 81	0,5 % 3	7,4 % 84	7,6 % 53	0 0	4,8 % 53
CHRS	5,8 % 13	31,6 % 70	18,8 % 83	4,0 % 12	16,4 % 12	8,5 % 24
Localisation géographique						
Paris	20,2 % 40	33,4 % 72	26,8 % 112	10,4 % 27	25,2 % 19	15,8 % 46
Petite couronne	52,0 % 98	35,5 % 44	43,7 % 142	42,0 % 97	49,1 % 47	44,6 % 144
Grande couronne	27,9 % 107	31,1 % 71	29,5 % 178	47,6 % 148	25,8 % 30	39,6 % 178

Source : enquête ENFAMS 2013

2. AVANTAGES ET DÉSAVANTAGES DE LA MONOPARENTALITÉ PARMI LES FAMILLES PRÉCAIRES

Cette partie s'attachera à déterminer les avantages et désavantages des familles monoparentales, comparativement aux familles nucléaires, à partir d'une analyse de leurs revenus, de leur rapport à l'emploi, de leur prise en charge sociale, de leur couverture médicale, ainsi que de leurs conditions d'hébergement et de vie. La santé des familles n'étant pas l'objet de ce rapport, elle ne sera abordée succinctement qu'à travers la couverture maladie, le recours aux soins et l'insécurité alimentaire.

Les ressources dont disposent les familles sans logement personnel et les contraintes qui pèsent sur elles seront comparées à celles des familles bénéficiaires de minima sociaux dans la mesure du possible, c'est-à-dire lorsque les questions qui figurent dans l'enquête ENFAMS se rapprochent de celles qui figurent dans l'enquête BMS.

2.1 REVENUS, EMPLOI ET PRESTATIONS SOCIALES : LES FAMILLES MONOPARENTALES EN SITUATION MOINS PRÉCAIRE QUE LES FAMILLES NUCLEAIRES ?

Les revenus peuvent être liés à l'emploi et/ou à la perception d'aides sociales. Après avoir mesuré les variations de revenus selon le statut matrimonial, les sources de ces revenus seront analysées, en commençant par la situation face à l'emploi des familles sans logement. La partie suivante s'intéressera au suivi et à l'accompagnement social (y compris en termes d'allocations).

L'ensemble des études menées en population générale indique que les familles monoparentales sont plus souvent en situation de précarité que les familles nucléaires. Ayant la charge d'élever seules un ou des enfant(s), les femmes (qui sont majoritairement à la tête de ces familles monoparentales⁴⁹) ont notamment moins souvent une activité professionnelle que leurs homologues en couple sauf si elles n'ont qu'un seul enfant à charge et que celui-ci a plus de 3 ans (Acs *et al.*, 2015).

Toujours en population générale, la précarité des familles monoparentales varie selon le sexe du parent ayant la charge des enfants. Les femmes sont alors désavantagées par rapport aux hommes. Accueillant généralement des fratries plus grandes que lorsque c'est le père qui en a la garde, les mères ont alors plus de dépenses tandis qu'elles sont généralement moins diplômées et plus fréquemment sans emploi que les hommes (Fontaine et Stehlé, 2014 ; Bonnet *et al.*, 2015). Si les pensions alimentaires et les prestations sociales permettent de limiter les difficultés liées à l'éducation des enfants par un seul parent et de réduire les inégalités, celles-ci ne sont pas suffisantes, et les pensions alimentaires versées par le parent n'ayant pas la charge quotidienne de l'enfant sont perçues par moins d'un tiers des femmes (Fontaine et Stehlé, 2014).

Cette partie s'attachera à décrire la situation monétaire des familles monoparentales à partir de leurs sources de revenus, de leur inscription dans l'emploi, ainsi qu'à travers les prestations sociales. Outre la prise en compte du statut matrimonial des familles, une attention particulière sera portée sur la distinction entre celles qui sont dans une situation administrative leur permettant de travailler légalement, et celles qui n'ont pas les papiers leur permettant de travailler, soit qu'elles ne sont pas régulièrement admises sur le territoire français, soit qu'elles sont en procédure de demande d'asile : alors légalement admise sur le territoire, elle demeurent sans possibilité légale (sauf exception) d'accéder à une activité professionnelle le temps de l'instruction de leur demande. Cette distinction par situation administrative permettra de discuter de la spécificité des difficultés rencontrées par les

⁴⁹ En 2011, 85 % des familles monoparentales ont à leur tête une femme, et 15% un homme. Source : Enquête Famille et Logement Insee-Ined, 2011

familles monoparentales sans logement, étant donné les restrictions d'accès à certaines ressources que l'on s'attend à voir rencontrées par les familles qui n'ont pas (ou plus) de titre de séjour en cours de validité, mais aussi par celles qui, en procédure de demande d'asile, sont le plus souvent très récemment arrivées sur le territoire français. La distinction selon le statut administratif permettra ainsi de mieux interroger les continuités et les discontinuités des situations entre les familles (monoparentales) hébergées d'ENFAMS, notamment celles qui disposent de papiers leur permettant de travailler légalement, et les familles, également pauvres, mais logées et bénéficiaires de minima sociaux. L'objectif étant de mettre en évidence les désavantages particuliers liés à l'absence de logement personnel.

2.1.1 PLUS DE 9 FAMILLES HÉBERGÉES SUR 10 EN SITUATION MONÉTAIRE DE PAUVRETÉ EXTRÊME

En France métropolitaine en 2013, le revenu médian par unité de consommation s'élevait à 20 000 euros par an, soit 1 667 euros par mois. Le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian se situait à 1000 euros par unité de consommation (UC) et par mois, et 14 % de la population était sous ce seuil de pauvreté (Boiron *et al.*, 2015).

Les revenus varient selon la localisation géographique : en Ile-de-France le revenu médian est plus élevé (1 848 euros/UC et par mois) mais les inégalités sont également plus grandes puisque 15 % de la population se situe sous le seuil de pauvreté. Les revenus varient selon la situation matrimoniale : les familles monoparentales sont plus pauvres (revenu médian de 1 153 euros/UC et par mois, pour un taux de pauvreté de 36 %) que les familles nucléaires (revenu médian de 1 942 euros/UC et par mois avec un taux de pauvreté de 7 % pour les couples sans enfant ou avec un enfant ; 1 616 euros/UC et par mois avec un taux de pauvreté de 14 % pour les couples avec deux enfants ou plus). À noter par ailleurs que la pauvreté des familles monoparentales touche particulièrement les villes-centres des grandes aires urbaines (Aerts *et al.*, 2015).

Dans l'enquête ENFAMS, les familles ont un revenu médian par unité de consommation de 221 euros, qui les place bien en dessous des revenus de la population générale. En revanche, on ne constate aucune variation significative selon le statut matrimonial. Par ailleurs, comme le montre le tableau suivant, 97,2 % des familles sont sous le seuil de pauvreté. Là encore, la variation selon le statut matrimonial n'est pas significative.

Tableau 33 ▼ Situation des familles enquêtées dans ENFAMS par rapport au seuil de pauvreté (1000 Euros), selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Au-dessus du seuil de pauvreté	2,2 % [1,2 ; 3,8] 16	3,5 % [1,4 ; 8,8] 6	2,8 % [1,5 ; 5,1] 22
En-dessous du seuil de pauvreté	97,8 % [96,2 ; 98,8] 407	96,5 % [91,2 ; 98,6] 349	97,2 % [94,9 ; 98,5] 756
Total	100 % 423	100 % 355	100 % 778

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 778 répondants. Lecture : 97,8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent un niveau de revenus situé en dessous du seuil de pauvreté.

Comme le rappelle Céline Arnold, si l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et l'INSEE ont adopté le seuil de 60 % du niveau de vie médian, retenu également par Eurostat, certaines personnes pauvres disposent de niveaux de vie bien inférieurs à ce seuil de pauvreté. Celles dont le niveau de vie se situe en dessous de 40 % du revenu médian peuvent être considérées en situation de pauvreté monétaire extrême avec moins de 660 euros par mois et par équivalent adulte⁵⁰. En 2012, 2,3 millions de personnes (4 % de la population en ménage ordinaire), dont 670 000 mineurs, vivent dans de telles conditions financières (Arnold, 2015).

Si l'on considère ce seuil de pauvreté à 40 % du revenu médian, 88,7 % des familles hébergées enquêtées dans ENFAMS sont en situation d'extrême pauvreté, sans qu'il n'y ait, encore une fois, de différence significative selon la situation matrimoniale.

Tableau 34 ▼ Situation des familles enquêtées dans ENFAMS par rapport au seuil d'extrême pauvreté (667 Euros), selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Au-dessus du seuil	13,1 %	9,4 %	11,3 %
d'extrême pauvreté	[9,0 ; 18,7]	[5,8 ; 15,0]	[8,3 ; 15,2]
	51	26	77
En-dessous du seuil	86,9 %	90,6 %	88,7 %
d'extrême pauvreté	[81,3 ; 91,0]	[85,0 ; 94,2]	[84,9 ; 91,7]
	372	329	701
Total	100 %	100 %	100 %
	423	355	778

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 778 répondants. Lecture : 86,9 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent des revenus situés en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

Le tableau suivant montre toutefois un fort impact du statut administratif dans le fait d'être en situation d'extrême pauvreté. Parmi les familles monoparentales, celles qui ont la possibilité de travailler légalement sont plus d'une sur cinq à vivre au-dessus du seuil d'extrême pauvreté, cette proportion étant de moins de 4 % pour celles en situation administrative précaire ne permettant pas de travailler. De fait, la dichotomie « peut travailler » versus « ne peut pas travailler » légalement renvoie aussi à la possibilité légale de pouvoir, ou pas, toucher les minimas sociaux. Pour toucher le revenu de solidarité active (RSA), notamment, les étrangers (hormis ceux ayant obtenu le statut de réfugié au terme de leur demande d'asile et de ce fait ayant une carte de résident de 10 ans leur permettant d'y prétendre) doivent en effet résider en France de façon stable et permanente et être titulaire d'un titre de séjour leur permettant de travailler depuis au moins 5 ans⁵¹.

⁵⁰ 667 en 2013.

⁵¹ Condition d'octroi du RSA pour les étrangers : le demandeur doit résider en France de manière stable, effective et permanente et :
- pour les ressortissants de l'espace économique européen (EEE) et de la Suisse, remplir les conditions de droit au séjour et avoir résidé en France durant les trois mois précédant la demande. Sont exonérées de cette durée de résidence, les personnes exerçant une activité professionnelle ou ayant exercé une activité professionnelle mais qui sont en incapacité temporaire de travailler pour des raisons médicales ou suivent une formation ou sont inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- pour les ressortissants étrangers (hors EEE), sauf exception, être titulaire, depuis au moins 5 ans, d'un titre de séjour autorisant à travailler. Sont exonérés de ce titre les réfugiés, les apatrides, les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les étrangers titulaires de la carte de résident ou d'un titre de séjour conférant des droits équivalents ainsi que les personnes ayant droit à la majoration pour parent isolé. Dans ce cas, les demandeurs doivent remplir les conditions donnant droit aux allocations familiales.
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19778>).

Tableau 35 ▼ Situation des familles enquêtées dans ENFAMS par rapport au seuil d'extrême pauvreté (667 euros), selon le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Au-dessus du seuil d'extrême pauvreté	3,6 % [1,6 ; 8,1] 8	22,6 % [15,3 ; 31,9] 43	13,1 % [9,1 ; 18,5] 51	1,9 % [1,0 ; 3,6] 6	22,7 % [12,8 ; 36,9] 20	9,4 % [5,9 ; 14,8] 26
En-dessous du seuil d'extrême pauvreté	96,4 % [91,9 ; 98,4] 232	77,5 % [68,1 ; 84,7] 140	86,9 % [81,5 ; 90,9] 372	98,1 [96,4 ; 99,0] 258	77,3 % [63,1 ; 87,2] 70	90,6 % [85,2 ; 94,1] 328
Total	100 % 240	100 % 183	100 % 423	100 % 264	100 % 90	100 % 354
	p<0,001			p<0,001		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 777 répondants. Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 96,4 % des personnes qui ne peuvent statutairement travailler déclarent un niveau de revenus situé en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

2.1.2 RÉPARTITION DES REVENUS

Si l'on s'intéresse non plus aux revenus médians mais aux tranches de revenus par unité de consommation, 21,9 % des enquêtés déclarent ne toucher aucun revenu (qu'il s'agisse de revenus du travail ou d'allocations). L'association est ici globalement significative entre la répartition des revenus par tranche et le statut matrimonial. Le tableau suivant montre que les familles monoparentales sont un peu plus surreprésentées aux deux extrêmes de la distribution : parmi celles qui ont les plus bas revenus (moins de 100 € / UC, sans revenu compris) mais aussi parmi celles qui sont dans la plus haute tranche de revenu utilisée, c'est-à-dire plus de 667 € / UC.

Tableau 36 ▼ Revenus par unité de consommation des familles enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Aucun revenu	22,8 % [17,5 ; 29,1] 93	21,0 % [16,8 ; 25,9] 79	21,9 % [18,2 ; 26,1] 172
Moins de 100 €/UC	16,8 % [11,8 ; 23,4] 51	13,7 % [9,4 ; 19,4] 47	15,3 % [11,7 ; 19,7] 98
Entre 100 et 221 €/UC	7,4 % [5,3 ; 10,2] 56	18,6 % [13,9 ; 24,4] 85	12,8 % [10,2 ; 16,1] 141
Entre 221 et 667 €/UC	40,0 % [34,0 ; 46,3] 172	37,4 % [30,5 ; 43,0] 118	38,7 % [33,7 ; 44,0] 290
Plus de 667 €/UC	13,1 % [9,0 ; 18,7] 51	9,4 % [5,8 ; 15,0] 26	11,3 % [8,3 ; 15,2] 77
Total	100 % 423	100 % 355	100 % 778
	p<0,05		

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 801 personnes interrogées, 778 répondants. Lecture : 22,8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent ne percevoir aucun revenu.

Le tableau suivant prend en compte le statut administratif dans la répartition des revenus des familles enquêtées dans ENFAMS. Sans surprise, les personnes qui n'ont pas de titre de séjour leur permettant de travailler légalement se situent dans les tranches de revenu les plus basses, quel que soit leur statut familial. On remarque toutefois (nous avons vérifié que la variation de la distribution était significative) que parmi l'ensemble des personnes en famille qui ne peuvent légalement travailler, celles qui sont en situation monoparentale sont surreprésentées parmi les tranches de revenus les plus basses, inférieures à 100 €/UC (67,1 %), par rapport aux familles nucléaires (51,1 %).

Tableau 37 ▼ Revenus par unité de consommation des familles enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Aucun revenu	43,7 % [36,3 ; 51,5] 86	1,9 % [0,8 ; 4,1] 7	22,8 % [17,9 ; 28,6] 93	31,4 % [24,5 ; 39,3] 74	2,6 % [0,9 ; 6,9] 5	21,0 % [16,9 ; 25,9] 79
Moins de 100 €/UC	23,4 % [17,2 ; 31,1] 41	10,2 % [4,4 ; 21,8] 10	16,8 % [11,7 ; 23,5] 51	19,7 % [13,9 ; 27,2] 43	3,0 % [1,1 ; 7,9] 4	13,7 % [9,4 ; 19,4] 47
Entre 100 et 221 €/UC	12,4 % [8,8 ; 17,1] 49	2,4 % [0,9 ; 6,0] 7	7,4 % [5,3 ; 10,1] 56	24,8 % [18,9 ; 31,9] 77	7,7 % [3,1 ; 17,6] 8	18,6 % [13,9 ; 24,5] 85
Entre 221 et 667 €/UC	16,8 % [12,3 ; 22,5] 56	63,0 % [52,7 ; 72,3] 116	40,0 % [33,7 ; 46,6] 172	22,1 % [16,8 ; 28,5] 64	64,1 % [48,3 ; 77,3] 53	37,3 % [29,9 ; 45,3] 117
Plus de 667 €/UC	3,6 % [1,6 ; 8,1] 8	22,6 % [15,3 ; 31,9] 43	13,1 % [9,1 ; 18,5] 51	1,9 % [1,0 ; 3,6] 6	22,7 % [12,8 ; 36,9] 20	9,4 % [5,9 ; 14,8] 26
Total	100 % 240	100 % 183	100 % 423	100 % 264	100 % 90	100 % 354
p<0,001				p<0,001		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 777 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 43,7 % des personnes qui ne peuvent statutairement travailler déclarent ne percevoir aucun revenu.

De manière à mieux situer les niveaux de revenus des familles hébergées d'ENFAMS par rapport à ceux des familles logées et bénéficiaires des minima sociaux, nous avons repris dans les tableaux suivants les tranches de l'enquête BMS⁵². Si l'on compare la situation des familles monoparentales à celle des familles nucléaires dans les deux enquêtes (cf. Tableau 38), on constate que les différences de revenus ne sont pas significatives pour l'enquête ENFAMS, tandis qu'elles sont à la limite de la significativité pour l'enquête BMS.

Par rapport aux familles nucléaires, les familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux sont en effet à la fois plus souvent présentes dans la tranche de revenu inférieure (moins de 577 €/UC) (41,5 % vs 31 %) et dans la tranche supérieure (plus de 1000 €/UC), mais dans des proportions bien moindres (18,6 % vs 13,5 %).

⁵² Au moment de l'exploitation de BMS, nous ne disposons pas des montants détaillés des ressources des personnes enquêtées mais uniquement de leur niveau de revenu selon les tranches utilisées ici.

Tableau 38 ▼ Revenus déclarés par les familles enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Moins de 577€/UC	78,8 % [72,3 ; 84,0] 350	82,9 % [77,2 ; 87,3] 316	80,8 % [76,3 ; 84,5] 666	41,4 % [31,5 ; 52,0] 63	30,8 % [23,8 ; 38,9] 54	34,7 % [28,8 ; 41,1] 117
Entre 577€ et 763€/UC⁵³	10,5 % [6,8 ; 15,9] 31	10,9 % [7,1 ; 16,2] 25	10,7 % [8,0 ; 14,2] 56	21,0 % [13,4 ; 31,4] 35	36,6 % [29,3 ; 44,6] 70	30,9 % [25,3 ; 37,1] 105
Entre 763€ et 1000€/UC⁵⁴	9,0 % [5,5 ; 14,4] 30	4,4 % [2,1 ; 9,1] 10	6,7 % [4,4 ; 10,1] 40	19,0 % [12,7 ; 27,4] 34	19,1 % [13,9 ; 25,6] 43	19,0 % [14,9 ; 24,0] 77
Plus de 1000€/UC	1,7 % [0,9 ; 3,2] 12	1,9 % [0,6 ; 5,8] 4	1,8 % [0,9 ; 3,5] 16	18,6 % [12,2 ; 27,3] 30	13,5 % [9,1 ; 19,5] 30	15,4 % [11,6 ; 20,2] 60
Total	100 % 423	100 % 355	100 % 778	100 % 162	100 % 197	100 % 359
p=n.s.				p=n.s.		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 778 répondants. - BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 359 répondants.

Lecture : 78,8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent percevoir moins de 577 Euros par unité de consommation.

Le Tableau 39 permet quant à lui de mieux comparer la situation des familles monoparentales hébergées d'ENFAMS à celles des familles monoparentales logées bénéficiaires de minima sociaux, au regard de leurs situations de logement mais surtout de leur situation administrative. En effet, rappelons que les bénéficiaires de minima sociaux sont, par construction, dans des situations leur permettant de travailler légalement⁵⁵. On voit alors apparaître un continuum entre les familles monoparentales hébergées et logées, les familles hébergées pouvant travailler étant dans une situation intermédiaire entre celles qui ne peuvent pas légalement travailler, et les familles logées bénéficiaires de minima sociaux.

Parmi les tranches aux revenus les plus faibles, la situation financière des familles monoparentales hébergées d'ENFAMS et détentrices de papiers leur permettant de travailler semble d'ailleurs plus proche de celles des familles bénéficiaires de minima sociaux qui vivent en logement ordinaire que de celle des familles d'ENFAMS qui ne peuvent pas travailler. Reste que si la distribution la plus basse des revenus déclarés par unité de consommation varie à la marge entre les familles monoparentales qui peuvent travailler d'ENFAMS et celles de BMS, ces dernières sont toutefois beaucoup plus nombreuses à vivre avec plus de 1000 €/UC (18,6 % vs 3 %), soit au-dessus du seuil de pauvreté⁵⁶.

⁵³ Cette tranche comprend le seuil d'extrême pauvreté.

⁵⁴ Cette tranche comprend le seuil de pauvreté.

⁵⁵ Si ce n'est pas le cas, leur incapacité due soit à leur âge soit à leur handicap est alors justement considérée par le fait de toucher soit l'Allocation adulte handicapé soit l'Allocation de Solidarité Personne Âgée – « minimum vieillesse ».

⁵⁶ Les tranches de BMS ne permettent malheureusement pas de bien faire ressortir le seuil de pauvreté extrême, qui se retrouve dans la tranche « Entre 577€ et 763€/UC ».

Tableau 39 ▼ Revenus déclarés par les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut administratif

	ENFAMS			BMS
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Total
Moins de 577€/UC	95,7 % [91,3 ; 97,9] 230	61,9 % [51,9 ; 71,0] 120	78,8 % [72,6 ; 83,9] 350	41,4 % [31,5 ; 52,1] 63
Entre 577€ et 763€/UC	0,7 % [0,2 ; 2,2] 2	20,4 % [13,4 ; 29,8] 29	10,5 % [6,9 ; 15,8] 31	21,0 % [13,4 ; 31,5] 35
Entre 763€ et 1000€/UC	3,2 % [1,2 ; 7,9] 5	14,8 % [8,6 ; 24,3] 25	9,0 % [5,5 ; 14,3] 30	19,0 % [12,6 ; 27,5] 34
Plus de 1000€/UC	0,5 % [0,1 ; 1,6] 3	3,0 % [1,5 ; 6,0] 9	1,7 % [0,9 ; 3,2] 12	18,6 % [12,2 ; 27,4] 30
Total	100 % 240	100 % 183	100 % 423	100 % 162
p<0,001				

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 432 familles monoparentales interrogées, 423 répondants.

- BMS : 168 familles monoparentales interrogées (Ile-de-France), 162 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 95,7 % des personnes dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler légalement déclarent percevoir moins de 577 Euros par unité de consommation.

2.1.3 PLUS D'UNE FEMMES SANS LOGEMENT SUR 4 EXERCE UNE ACTIVITÉ

Le revenu d'un ménage dépend notamment des ressources liées au travail. En population générale, les familles monoparentales sont défavorisées face à l'emploi. Les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont en effet plus souvent au chômage que les mères en couple (Acs et al., 2015). La population active telle que définie dans cette partie ne correspond pas exactement aux contours de celle définie par l'INSEE : elle comprend ici les personnes déclarant une activité rémunérée (déclarée ou non) et celles qui ne travaillent pas, qu'elles soient ou non à la recherche d'un emploi. Les personnes retraitées, en situation d'invalidité et les étudiants sont exclus du champ d'analyse. Parmi ces actifs, 24 % déclarent occuper un emploi, avec ou sans contrat de travail et hors petit boulot, la différence selon le statut matrimonial n'étant pas significative.

Étant donné le caractère genré du rapport à l'emploi, les analyses suivantes porteront uniquement sur les femmes. Et ce d'autant plus que parmi les familles enquêtées dans ENFAMS, lorsqu'une chambre était occupée par un couple, la femme était systématiquement privilégiée pour répondre aux questions (Guyavarch et al., 2014). Cela permet de mieux pouvoir comparer leur situation vis-à-vis de l'emploi avec celle des femmes bénéficiaires de minima sociaux logées en logement ordinaire (BMS).

Le tableau suivant montre que le taux de femmes actives occupées au sein des bénéficiaires de minima sociaux (BMS) est plus élevé que parmi les femmes hébergées d'ENFAMS (46,9 % vs 19,8 %). L'enquête ENFAMS ne met pas en évidence de variation significative selon le statut matrimonial, et rend compte non seulement du fait d'occuper un emploi (déclaré ou pas), mais aussi d'avoir un petit boulot (la distinction étant équivoque, mais posée comme telle aux enquêtées). Si l'on considère également les

petits boulots, un peu plus de 3 femmes en situation monoparentale et hébergées sur 10 exercent une activité, valeur qui se rapproche mais reste en deçà du taux d'occupation des femmes en familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux de BMS (cf. Annexe tableau n°105).

Tableau 40 ▼ Situation professionnelle des femmes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon leur statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Population active ⁵⁷	92,3 % [87,3 ; 95,5] 397	97,7 % [95,6 ; 98,8] 328	94,9 % [92,1 ; 96,7] 725	75,5 % [65,2 ; 83,6] 119	41,3 % [31,7 ; 51,7] 52	58,0 % [50,5 ; 65,1] 171
p<0,01				p<0,001		
Population active occupée ⁵⁸	24,0 % [18,1 ; 31,1] 82	15,5 % [10,6 ; 22,2] 34	19,8 % [15,9 ; 24,4] 116	49,1 % [37,3 ; 61,1] 55	43,1 % [28,8 ; 58,6] 26	46,9 % [37,6 ; 56,4] 81
p=n.s.				p=n.s.		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 764 femmes interrogées, 763 répondants. - BMS : 274 femmes interrogées (Ile-de-France), 274 répondants.

Lecture : 92,3 % des femmes en situation de monoparentalité enquêtées dans ENFAMS appartiennent à la population active. Parmi cette dernière, 24 % des femmes en situation de monoparentalité déclarent avoir un emploi.

Remarque : Ont été classées parmi la population inactive : une personne ayant déclaré être en congé maternité et par ailleurs chercher une formation, et une personne ayant déclaré ne pas travailler et ne pas rechercher d'emploi et être par ailleurs en situation d'invalidité.

2.1.4 UNE SITUATION DANS L'EMPLOI QUI DÉPEND AVANT TOUT DU STATUT ADMINISTRATIF

Le tableau suivant permet de comparer la situation des femmes hébergées d'ENFAMS selon qu'elles peuvent ou non travailler légalement avec la situation des femmes logées et bénéficiaires de minima sociaux. De fait, lorsqu'elles sont dans une situation administrative leur permettant de travailler, les femmes en situation monoparentale d'ENFAMS appartenant à la population active sont plus de 40 % à avoir un emploi, cette proportion étant proche de 7 % parmi celles n'ayant pas les papiers leur permettant de travailler légalement. Lorsqu'elles déclarent une activité rémunératrice, ces dernières déclarent d'ailleurs plus souvent des petits boulots qu'un travail (même non déclaré) à proprement parler.

Si l'on considère le fait de déclarer avoir un emploi, la situation des femmes en situation de monoparentalité d'ENFAMS pouvant légalement travailler est donc beaucoup plus proche de celle des femmes en situation monoparentales bénéficiaires de minima sociaux de BMS (43,3 % vs 49,1 %) que celle des femmes en situation monoparentale d'ENFAMS qui ne peuvent légalement travailler (6,9 %).

⁵⁷ La population active comprend dans l'enquête ENFAMS les personnes qui travaillent avec ou sans contrat de travail (hors petits boulots), travaille en tant que bénévole, ne travaille pas et recherche ou non un emploi, ou sont en congé maternité ou parental de plus de 3 mois. Les personnes retraitées, en stage (ou formation professionnelle), étudiantes ou encore scolarisées, à la recherche d'une formation ou en situation d'invalidité ont été exclues du champ. Dans l'enquête BMS, la population active comprend les personnes qui exercent une profession, aident un membre de leur famille dans leur travail même sans être rémunéré, ou sont au chômage.

⁵⁸ Dans l'enquête ENFAMS, la population active occupée comprend les personnes appartenant à la population active qui travaillent avec ou sans contrat de travail (hors petits boulots), travaillent en tant que bénévole ou sont en congé maternité ou parental de plus de 3 mois. La population active occupée est définie dans l'enquête BMS par toute personne appartenant à la population active qui exerce une profession ou aide un membre de sa famille dans son travail même sans être rémunéré.

Tableau 41 ▼ Situation professionnelle des femmes en famille monoparentale enquêtées dans ENFAMS et BMS selon leur statut administratif

	ENFAMS			BMS
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Total
Population active	97,3 % [92,2 ; 99,1] 233	87,3 % [78,1 ; 93,0] 164	92,3 % [87,3 ; 95,5] 397	75,5 % [65,2 ; 83,6] 119
p<0,01				
Population active occupée	6,9 % [4,0 ; 11,7] 15	43,3 % [32,6 ; 54,7] 67	24,0 % [18,2 ; 30,9] 82	49,1 % [37,3 ; 61,1] 55
p<0,001				

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 425 femmes en situation de monoparentalité interrogées, 424 répondants. - BMS : 158 femmes en situation de monoparentalité interrogées (Ile-de-France), 158 répondants. Lecture : Parmi les femmes en situation de monoparentalité enquêtées dans ENFAMS, 97,3 % des femmes dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler appartiennent à la population active. Parmi cette dernière, 6,9 % des femmes en situation de monoparentalité qui ne sont pas autorisées à travailler occupent un emploi.

L'accès à l'activité professionnelle des femmes sans logement personnel d'ENFAMS semble ainsi peu dépendre de leur statut matrimonial. En effet, c'est avant tout la situation administrative des mères de familles qui va déterminer leur rapport à l'emploi, la part des femmes actives étant plus de 6 fois plus importante parmi celles ayant des papiers leur permettant de travailler que parmi celles étant dans une situation administrative ne permettant pas de travailler légalement (43,3 % vs 6,9 %). Là encore, on voit apparaître un *continuum* entre les familles monoparentales pouvant légalement exercer une activité professionnelle en France et les familles monoparentales bénéficiaires de minima sociaux.

2.1.5 DES FAMILLES MONOPARENTALES QUI, LORSQU'ELLES NE TRAVAILLENT PAS, SONT PLUS SOUVENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI, QUE LES FAMILLES NUCLÉAIRES

Le tableau suivant met en évidence la part des personnes au sein de la population active ne travaillant pas qui déclarent rechercher un travail. Parmi les femmes actives hébergées d'ENFAMS, lorsqu'elles n'exercent pas d'emploi, les familles monoparentales déclarent plus souvent être à la recherche d'un emploi que les familles nucléaires.

Parmi les bénéficiaires d'un minima social (enquête BMS), les femmes sont plus de 9 sur 10 à déclarer chercher un emploi quand elles ne travaillent pas, et ce quelle que soit leur situation matrimoniale.

Tableau 42 ▼ Situation dans l'emploi et recherche d'emploi des femmes enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Population active inoccupée ⁵⁹	76,0 % [68,9 ; 81,9] 315	84,5 % [77,8 ; 89,4] 294	80,2 % [75,6 ; 84,1] 609	50,9 % [39,0 ; 62,8] 64	57,0 % [41,4 ; 71,2] 26	53,1 % [43,6 ; 62,4] 90
p=n.s.				p=n.s.		
Recherche d'emploi ⁶⁰	48,7 % [40,9 ; 56,5] 133	30,6 % [24,2 ; 37,9] 75	39,3 % [34,3 ; 44,5] 208	92,5 % [78,9 ; 97,6] 58	92,4 % [75,5 ; 97,9] 23	92,5 % [83,2 ; 96,8] 81
Absence de recherche d'emploi	51,3 % [43,5 ; 59,1] 182	69,4 % [62,1 ; 75,9] 219	60,7 % [55,6 ; 65,7] 401	7,5 % [2,4 ; 21,2] 6	7,6 % [2,1 ; 24,5] 3	7,6 % [3,2 ; 16,8] 9
p<0,01				p=n.s.		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 764 femmes interrogées, 763 répondants. - BMS : 274 femmes interrogées (Ile-de-France), 274 répondants.

Lecture : 76 % des femmes à la tête d'une famille monoparentale enquêtées dans ENFAMS font partie de la population active inoccupée. Parmi cette dernière, 48,7 % des femmes en situation de monoparentalité déclarent rechercher un emploi.

Comme le montre le Tableau 43, le fait de ne pas travailler est significativement lié au statut administratif parmi les familles monoparentales : 93,1 % des mères seules qui ne peuvent statutairement travailler ne travaillent pas, contre 56,7 % des mères seules qui le peuvent.

Tableau 43 ▼ Recherche d'emploi des femmes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif et le statut matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Population active inoccupée	93,1 % [88,3 ; 96,0] 218	93,8 % [87,1 ; 97,1] 224	93,5 % [89,7 ; 95,9] 442	56,7 % [45,2 ; 67,5] 97	69,5 % [54,0 ; 81,6] 70	62,4 % [53,3 ; 70,7] 167
p=n.s.				p=n.s.		
Recherche d'emploi	33,3 % [26,5 ; 40,9] 64	22,6 % [15,9 ; 31,2] 39	27,6 % [22,7 ; 33,0] 103	77,3 % [65,4 ; 86,0] 69	47,9 % [35,1 ; 60,8] 36	62,7 % [51,8 ; 72,4] 105
Absence de recherche d'emploi	66,7 % [59,2 ; 73,5] 154	77,4 % [68,8 ; 84,1] 185	72,4 % [67,0 ; 77,3] 339	22,7 % [14,0 ; 34,7] 28	52,2 % [39,2 ; 64,9] 34	37,3 % [27,6 ; 48,2] 62
p=n.s.				p<0,01		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 764 femmes interrogées, 763 répondants.

Lecture : Parmi les femmes qui ne sont pas autorisées à travailler, 93,1 % des femmes en situation de monoparentalité appartiennent à la population active inoccupée. Parmi cette dernière, 33,3 % des femmes en situation de monoparentalité recherchent un emploi.

Toutefois, même lorsqu'elles peuvent travailler, les femmes hébergées en situation monoparentale sont plus éloignées de l'emploi que celles qui touchent des minima sociaux en logement ordinaire (près de 6 sur 10 déclarent ne pas travailler dans ENFAMS, contre 5 sur 10 dans BMS).

⁵⁹ La population active inoccupée est composée, dans l'enquête ENFAMS, des personnes appartenant à la population active qui ne travaillent pas, qu'elle soit à la recherche d'un emploi ou non. Dans l'enquête BMS, il s'agit des personnes appartenant à la population active déclarant être au chômage.

⁶⁰ Personnes qui recherchent un emploi parmi la population active inoccupée.

Tableau 44 ▼ Recherche d'emploi des femmes en famille monoparentale enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut administratif

	ENFAMS			BMS
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Total
Population active inoccupée	93,1 % [88,3 ; 96,0] 218	56,7 % [45,3 ; 67,4] 97	76,0 % [69,1 ; 81,8] 315	50,9 % [39,0 ; 62,8] 64
p<0,001				
Recherche d'emploi	33,3 % [26,5 ; 40,8] 64	77,3 % [65,8 ; 85,7] 69	48,7 % [41,2 ; 56,3] 133	92,5 % [78,9 ; 97,6] 58
Absence de recherche d'emploi	66,7 % [59,2 ; 73,5] 154	22,7 % [14,3 ; 34,2] 28	51,3 % [43,7 ; 58,8] 182	7,5 % [2,4 ; 21,2] 6
p<0,001				

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 425 femmes en situation de monoparentalité interrogées, 424 répondants. - BMS : 158 femmes en situation de monoparentalité interrogées, 158 répondants. Lecture : Parmi les femmes en situation de monoparentalité enquêtées dans ENFAMS, 93,1 % des femmes qui ne peuvent statutairement travailler appartiennent à la population active inoccupée. Parmi cette dernière, 33,3 % des femmes qui ne sont pas autorisées à travailler déclarent rechercher un emploi.

2.1.6 PLUS DU TIERS DES FAMILLES SANS DOMICILE DÉCLARENT NE TOUCHER AUCUNE AIDE SOCIALE : MAIS 9 FAMILLES SUR 10 POUVANT TRAVAILLER REÇOIT AU MOINS UNE PRESTATION SOCIALE

En population générale, les familles monoparentales perçoivent plus souvent que les familles nucléaires les prestations sociales sous condition de ressource, telles que l'allocation de rentrée scolaire, les allocations logement ou les minima sociaux (Bonaïti, 2011). Sur l'ensemble des familles interrogées dans l'enquête ENFAMS, 36,9 % déclarent n'avoir reçu aucune aide sociale au cours des douze mois précédant l'enquête, sans différence significative selon le statut matrimonial.

Tableau 45 ▼ Part des personnes enquêtées dans ENFAMS qui perçoivent une aide sociale, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Aucune aide sociale	34,2 % [27,5 ; 41,5] 138	39,8 % [33,5 ; 46,4] 143	36,9 % [32,2 ; 41,9] 281
Au moins une aide sociale	65,9 % [58,5 ; 72,5] 291	60,2 % [53,6 ; 66,5] 225	63,1 % [58,2 ; 67,8] 516
Total	100 % 429	100 % 368	100 % 797
p=n.s.			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 797 répondants.

Lecture : 65,9 % des familles monoparentales interrogées dans l'enquête ENFAMS déclarent percevoir au moins une aide sociale.

Si l'on considère uniquement les personnes ayant un titre de séjour leur permettant de travailler, le pourcentage de personnes déclarant ne toucher aucune aide sociale tombe toutefois à 11,7 %, contre 56 % parmi celles qui n'ont pas de titre de séjour permettant de travailler. Ici non plus, le statut matrimonial n'a pas d'incidence significative sur le fait de déclarer ne toucher aucune prestation.

Étant donné les conditions de régularité administrative du séjour requises pour bénéficier des prestations sociales, nous nous focaliserons, ci-dessous, uniquement sur les personnes déclarant avoir

un statut administratif leur permettant de travailler (sachant que parmi elles, certaines ne pourront toutefois prétendre à toutes les prestations ou aides sociales, une partie d'entre elles étant conditionnées à une durée minimale de présence régulière en France). Autre remarque : les tableaux ci-dessous reposent sur des déclarations. Dans le questionnaire, il était demandé aux personnes quelles étaient « les prestations sociales, les aides sociales que [les enquêtés] ont reçues en France, eux ou leur conjoint ». Étaient ensuite listées différentes prestations. Étant donné la complexité (et, parfois, le changement de nom) de l'octroi de certaines prestations, il est tout à fait possible que les réponses des enquêtés, aient donné lieu à quelques confusions dans ce module spécifique (et plus qu'ailleurs), ce qui doit être pris en compte dans l'interprétation. Ceci étant dit, dans le tableau ci-dessous figurent les prestations les plus souvent déclarées dans l'enquête parmi les personnes qui ont des papiers leur permettant de travailler (et donc, pour beaucoup, de prétendre à certaines prestations sociales).

Tableau 46 ▼ Type d'aides sociales perçues parmi les personnes pouvant statutairement travailler enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Revenu de Solidarité Active ⁶¹	56,4 % [46,0 ; 66,3] 103	39,8 % [28,1 ; 52,7] 33	49,6 % [42,7 ; 56,5] 136			
p=n.s.						
Prestations familiales ⁶²	65,6 % [56,2 ; 73,8] 117	65,7 % [55,6 ; 74,7] 62	65,6 % [58,6 ; 72,0] 179	83,1 % [73,1 ; 89,8] 146	88,3 % [82,5 ; 92,4] 181	86,4 % [81,4 ; 90,2] 327
p=n.s.						
Pensions alimentaires	1,4 % [0,5 ; 4,2] 4	0 % [- ; -] 0	0,8 % [0,3 ; 2,5] 4	13,6 % [8,7 ; 20,5] 29	1,4 % [0,5 ; 3,7] 5	5,8 % [3,8 ; 8,6] 34
p=n.s.						
				p<0,001		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 283 personnes qui peuvent statutairement travailler interrogées, 282 répondants. - BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), nombres variables de répondants selon le type de prestation reçue : 374 pour les prestations familiales, 373 pour les pensions alimentaires. Lecture : Parmi les personnes qui peuvent statutairement travailler interrogées dans l'enquête ENFAMS, 56,4 % des familles monoparentales déclarent percevoir le Revenu de Solidarité Active.

Les aides ou prestations les plus fréquemment perçues par les familles sans logement titulaires de papiers leur permettant de travailler sont les prestations familiales⁶³ (touchées par 65,6 % d'entre elles) suivies du RSA⁶⁴ (touché par presque la moitié d'entre elles).

Les personnes bénéficiant du RSA sont surreprésentées parmi les hébergées dont la situation administrative permet de travailler : près d'une sur deux le perçoivent alors qu'en mars 2012, 6 % de la population francilienne en bénéficiait (Ctrad, 2012). Par ailleurs, tout comme en population générale

⁶¹ Les bénéficiaires du RSA interrogés dans l'enquête BMS sont par construction surreprésentés dans l'échantillon, par rapport à ce qui est observé en population générale. Ainsi, il n'est pas pertinent de comparer le taux de bénéficiaires de cette prestation dans l'enquête BMS au taux observé dans l'enquête ENFAMS.

⁶² Dans les 2 enquêtes, les familles sont sélectionnées sur le critère (entre autres) de la présence d'au moins un enfant de moins de 13 ans. Ainsi, les familles percevant des prestations familiales (non conditionnées au nombre total d'enfants) sont par construction surreprésentées dans les 2 échantillons.

⁶³ La question portait sur « allocations familiales, complément familial, dispositif Paje de la Caf, et allocation de rentrée scolaire », en somme, toutes les prestations familiales versées par la Caf. Certaines de ces prestations, notamment les allocations familiales, sont conditionnées par le nombre d'enfant mais pas toutes, notamment la Paje, mais aussi certaines prestations dédiées uniquement aux familles monoparentales. De fait, nous avons contrôlé par le nombre d'enfant(s) : si la proportion de familles monoparentales ayant répondu à cette question et n'ayant qu'un enfant est de 40%, le taux est en dessous des 20% s'agissant des familles nucléaires.

⁶⁴ La question portait sur un ensemble « RMI/RSA/RMA », simplifié ici en RSA. Le taux est probablement un peu sous-estimé. En effet, un des items de réponse était « Allocation Parents Isolés ». Or, l'API a été supprimée en 2009 et est devenu « RSA majoré ». Ne sont donc pas considérées, ici, les personnes ayant déclaré toucher des API, car la plupart avaient, par ailleurs (même si pas toutes) déclaré toucher le RSA.

(Isel, 2014), les familles monoparentales sans logement personnel sont surreprésentées, par rapport aux familles nucléaires, parmi les bénéficiaires du RSA (56,4 % vs 39,8 % à la limite de la significativité)⁶⁵. Si près de deux tiers des personnes hébergées dont les papiers permettent de travailler bénéficient de prestations familiales, cette proportion est toutefois moins importante que parmi celles qui touchent les minima sociaux (BMS) qui sont 86,4 % à en bénéficier, sans qu'il n'y ait de différences significatives selon le statut matrimonial.

Par ailleurs, les personnes qui déclarent le versement d'une pension alimentaire sont très peu nombreuses, parmi les familles hébergées d'ENFAMS comme parmi les familles en logement ordinaire touchant un minimum social (BMS). Par construction, les personnes en situations monoparentales sont beaucoup plus nombreuses que celles en familles nucléaires à toucher une telle pension.

Nous avons également étudié la proportion de personnes déclarant recevoir l'Aide aux demandeurs d'Asile (ADA) parmi celles se déclarant en cours de procédure de demande d'asile : la moitié d'entre elles la perçoit, sans qu'il y ait de distinction selon le statut matrimonial.

2.1.7 LES FAMILLES MONOPARENTALES BÉNÉFICIENT PLUS FRÉQUEMMENT D'UN SUIVI SOCIAL

Près des trois quarts des familles interrogées dans le cadre de l'enquête ENFAMS déclarent être suivies par une assistante sociale au moment de l'enquête. Les familles monoparentales sont plus souvent concernées (82,8 % vs 70 % pour les familles nucléaires).

Tableau 47 ▼ Suivi social des femmes enquêtées dans ENFAMS selon leur statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Suivi social	82,8 % [77,4 ; 87,2] 367	70,0 % [62,9 ; 76,3] 255	76,6 % [72,2 ; 80,5] 622
Absence de suivi social	17,2 % [12,9 ; 22,6] 65	30,0 % [23,7 ; 37,1] 114	23,4 % [19,5 ; 27,8] 179
Total	100 % 432	100 % 369	100 % 801
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : 82,8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS sont suivies par une assistante sociale.

S'agissant de l'accompagnement et du suivi social, on observe une meilleure prise en charge sociale des familles monoparentales que des familles nucléaires. Cet avantage relatif est toutefois beaucoup plus marqué parmi celles qui ont les statuts administratifs les plus stables. Ainsi, parmi les familles monoparentales, celles qui ont des papiers leur permettant de travailler légalement sont suivies dans 95,2 % des cas, contre 70,3 % de celles qui n'ont pas de papiers leur permettant de travailler légalement. L'écart est moins marqué selon le statut administratif lorsque l'on ne considère que les familles nucléaires.

⁶⁵ Étant donné la sur-représentation des bénéficiaires du RSA dans l'enquête BMS, qui par construction n'interroge que des personnes bénéficiant des minima sociaux, le taux de bénéficiaires du RSA parmi les enquêtés de l'enquête ENFAMS n'a pas beaucoup de sens.

Tableau 48 ▼ Suivi social des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif

	<i>Monoparental</i>			<i>Nucléaire</i>		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Suivi social	70,3 % [62,4 ; 77,1] 193	95,2 % [90,9 ; 97,5] 174	82,8 % [77,5 ; 87,1] 367	63,4 % [56,2 ; 70,1] 178	81,4 % [69,1 ; 89,5] 76	70,0 % [62,8 ; 76,3] 254
Absence de suivi social	29,7 % [23,0 ; 37,6] 52	4,8 % [2,5 ; 9,1] 13	17,2 % [12,9 ; 22,5] 65	36,6 % [29,9 ; 43,8] 94	18,6 % [10,5 ; 30,9] 20	30,0 % [23,7 ; 37,2] 114
Total	100 % 245	100 % 187	100 % 432	100 % 272	100 % 96	100 % 368
	p<0,001			p<0,01		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants. Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 70,3 % des personnes qui ne peuvent pas travailler sont suivies par une assistante sociale.

La probabilité de bénéficier d'un suivi social dépend également de la structure d'hébergement (les hébergements collectifs disposent souvent d'un bureau avec une permanence sociale). Ainsi, les familles hébergées en hôtel sont plus d'un quart à déclarer ne bénéficier d'aucun suivi, contre à peine plus de 1 % pour les familles hébergées en CADA (cf. Annexe tableau n°106).

Si le statut administratif et le type d'hébergement restent indépendamment déterminants dans le suivi social, à statut administratif, lieu d'hébergement et localisation égaux, l'effet du statut matrimonial disparaît ($p=0,08$, donc non significatif), la monoparentalité n'est plus un facteur déterminant du suivi social⁶⁶, contrairement à ce qu'indiquaient les analyses bivariées.

Ainsi, l'accompagnement social est plus déterminé par le type d'hébergement dans lesquelles se trouvent les familles que par leur statut matrimonial. Dans les analyses bivariées, les familles monoparentales apparaissent comme plus suivies car elles sont moins nombreuses à vivre en hôtel que les familles nucléaires, et que c'est le fait de vivre en hôtel qui est déterminant dans le fait d'avoir un moindre accès au suivi social.

À l'heure actuelle, la portée de cette conclusion doit toutefois être nuancée. En effet, depuis la fin de l'année 2013 (donc après l'enquête), la Croix rouge a été mandatée par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) comme opérateur régional portant une mission d'accompagnement social auprès des familles hébergées à l'hôtel par les 115 franciliens (pour les familles extra territoriales, c'est-à-dire lorsque l'hôtel n'est pas situé dans le département du 115 hébergeur).

⁶⁶La localisation de l'hébergement a été intégrée à ce modèle mais n'est pas significative. L'hypothèse sous-jacente consistait à dire que les familles hébergées à Paris ont un accès privilégié au suivi social, ce qui ne s'avère par exact. En outre la moitié des familles hébergées à Paris et ayant un suivi social sont en fait suivies par une structure se situant en dehors de Paris, voire au-delà de l'Île-de-France. Le suivi par une assistante sociale dans un département différent peut signifier que la famille est particulièrement mobile, qu'elle est suivie depuis longtemps, ou encore qu'elle est hébergée dans un département différent du département gestionnaire de son hébergement, ce qui est le cas par exemple de 6 familles sur 10 hébergées par un 115 (Guyavarch *et al.*, 2014).

Tableau 49 ▼ Influence du statut matrimonial et administratif, et du type et du lieu d'hébergement actuel, sur l'absence de suivi social (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	1,34	[0,96 ; 1,87]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,56	[0,32 ; 0,98]	<0,05	<0,001
	Demandeur d'asile	0,94	[0,63 ; 1,39]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,25	[0,13 ; 0,50]	<0,001	
	Français	0,18	[0,06 ; 0,58]	<0,01	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	0,32	[0,13 ; 0,81]	<0,05	<0,001
	CADA	0,04	[0,01 ; 0,15]	<0,001	
	CHRS	0,59	[0,25 ; 1,38]	<i>n.s.</i>	
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,18	[0,71 ; 1,96]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	1,17	[0,69 ; 1,98]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		800			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants.

Lecture : Les familles nucléaires ont 1,34 fois plus de risque que les familles monoparentales de ne pas avoir de suivi social, mais la différence n'est pas significative.

2.2 COUVERTURE MÉDICALE, RECOURS AU SOIN, ET INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des liens ont été démontrés d'une part entre précarité et monoparentalité, d'autre part entre précarité et défaut de couverture maladie, moindre recours au médecin spécialiste, renoncement aux soins plus fréquent, et, enfin, entre précarité et insécurité alimentaire (définie ci-après) (Poulain et Tibère, 2008 ; Beltzer, 2014). Les familles monoparentales diffèrent-elles des familles nucléaires sur ces éléments dans l'enquête ENFAMS ?

Remarque : La distinction selon le statut administratif faite dans ce rapport entre « peut travailler légalement » et « ne peut pas travailler légalement » ne recouvre qu'en partie la distinction principale faite entre les familles hébergées d'ENFAMS dans leur rapport au système de santé : à savoir être titulaire de l'Aide médicale d'état (AME) ou de la Couverture maladie universelle (CMU). En effet, les personnes en cours de demande d'asile sont censées être bénéficiaires de la CMU, tout au moins lorsqu'il s'agit de leur première demande. C'est pourquoi, lorsque nous aborderons la couverture médicale en fonction du statut administratif, nous ferons ici référence au statut administratif détaillé.

2.2.1 COUVERTURE MALADIE : DES FAMILLES MONOPARENTALES MIEUX COUVERTES

Il apparaît tout d'abord que parmi les familles sans logement, les familles monoparentales bénéficient plus souvent d'une couverture maladie que les familles nucléaires. Les familles monoparentales sont « seulement » 17,3 % à ne bénéficier d'aucune couverture au moment de l'enquête, parmi lesquelles plus de la moitié déclarent tout de même des démarches en cours pour en bénéficier. Les familles nucléaires sont-elles 23,7 % à ne bénéficier d'aucune couverture, dont plus de la moitié n'a encore fait aucune démarche.

Cette situation diffère beaucoup des familles bénéficiaires de minima sociaux de l'enquête BMS qui sont quant à elles moins de 2 % à déclarer ne pas avoir de couverture maladie, sans que l'on observe de différence significative selon le statut matrimonial.

Tableau 50 ▼ Couverture maladie des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	ENFAMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total
Couverture maladie	82,7 % [77,6 ; 86,8] 362	76,3 % [69,7 ; 81,9] 282	79,6 % [75,5 ; 83,1] 644
Demande en cours	10,8 % [7,4 ; 15,5] 40	10,3 % [6,7 ; 15,4] 36	10,6 % [8,0 ; 13,8] 76
Aucune couverture	6,5 % [4,2 ; 10,0] 28	13,4 % [9,5 ; 18,6] 51	9,9 % [7,6 ; 12,8] 79
Total	100 % 430	100 % 369	100 % 799

p<0,05

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 799 répondants pour la couverture maladie.

Lecture : 82,7 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent posséder une couverture maladie, que ce soit la sécurité sociale (bénéficiaire ou ayant droit), la sécurité sociale de base par le biais de la Couverture Maladie Universelle ou l'Aide Médicale d'Etat.

Les familles monoparentales présentant un peu moins souvent des statuts administratifs précaires que les familles nucléaires, on peut se demander si leur meilleure couverture ne découle pas plus de ce statut que de leur situation matrimoniale à proprement parler.

Si l'on considère le statut administratif des personnes hébergées d'ENFAMS, la situation des personnes ayant un statut administratif leur permettant de travailler se rapproche de la population des bénéficiaires de minima sociaux enquêtées dans BMS : dans leur ensemble, elles sont en effet moins de 2 % à déclarer ne pas avoir de couverture maladie (cf. Annexe tableau n° 107). À l'inverse, c'est essentiellement parmi les personnes hébergées qui ne détiennent aucun papier et parmi celles qui sont en cours de demande d'asile que l'on observe le taux le plus élevé de personnes sans couverture ou en cours de demande.

Le tableau suivant, qui croise le statut administratif détaillé et la couverture médicale montre que c'est essentiellement parmi les familles nucléaires que les personnes les plus précaires administrativement ne sont pas couvertes : lorsqu'elles sont demandeuses d'asile, les personnes en couple ne sont que 6 sur 10 à être couvertes, contre 8 sur 10 lorsqu'elles sont en famille monoparentale. De même, lorsqu'elles n'ont pas de titre de séjour, les familles monoparentales sont beaucoup plus souvent en cours de demande que les familles nucléaires (19,2 % vs 7,7 %) et moins souvent sans aucune couverture (12,8 % vs 18,1 %).

Parmi les personnes en familles les plus précaires administrativement, il semble donc que par rapport au fait de vivre en couple, la monoparentalité constitue un avantage relatif dans l'accès à la couverture médicale.

Tableau 51 ▼ Couverture maladie des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif détaillé

Monoparental						
	En voie de régularisation	Régulier	Demande d'asile	TDS	Français	Total
Couverture maladie	68,0 % [58,8 ; 76,0] 132	88,4 % [65,4 ; 96,8] 38	79,5 % [65,1 ; 88,9] 52	98,0 % [92,8 ; 99,5] 108	97,3 % [89,1 ; 99,4] 32	82,7 % [77,7 ; 86,7] 362
Demande en cours	19,2 % [12,3 ; 28,8] 29	11,6 % [3,2 ; 34,6] 3	11,3 % [4,6 ; 25,1] 5	0,5 % [0,1 ; 3,6] 1	2,7 % [0,6 ; 10,9] 2	10,8 % [7,5 ; 15,4] 40
Aucune couverture	12,8 % [8,4 ; 19,0] 21	0 % [- ; -] 0	9,3 % [3,7 ; 21,4] 5	1,5 % [0,3 ; 7,3] 2	0 % [- ; -] 0	6,5 % [4,2 ; 9,9] 28
Total	100 % 182	100 % 41	100 % 62	100 % 111	100 % 34	100 % 430
p<0,001						
Nucléaire						
Couverture maladie	74,3 % [65,3 ; 81,6] 132	84,3 % [62,9 ; 94,4] 25	62,3 % [49,0 ; 74,0] 68	88,9 % [72,7 ; 96,0] 32	80,3 % [49,3 ; 94,5] 24	76,3 % [69,7 ; 81,8] 281
Demande en cours	7,7 % [4,2 ; 13,7] 15	10,0 % [2,4 ; 32,9] 4	15,5 % [8,7 ; 26,0] 12	7,4 % [1,9 ; 24,8] 2	19,7 % [5,5 ; 50,7] 3	10,3 % [6,8 ; 15,3] 36
Aucune couverture	18,1 % [11,9 ; 26,4] 30	5,7 % [1,5 ; 20,1] 3	22,2 % [13,9 ; 33,7] 15	3,7 % [1,0 ; 12,1] 3	0 % [- ; -] 0	13,4 % [9,6 ; 18,5] 51
Total	100 % 177	100 % 32	100 % 95	100 % 37	100 % 27	100 % 368
p<0,05						

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 798 répondants pour la couverture maladie.

Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 68 % des personnes en voie de régularisation déclarent posséder une couverture maladie.

2.2.2 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La complémentaire santé couvre quant à elle moins de la moitié des familles sans logement, mais les familles monoparentales sont également celles qui en bénéficient le plus fréquemment (47 % vs 31,2 %). Parmi les familles bénéficiaires de minima sociaux (enquête BMS), le taux de familles monoparentales bénéficiant d'une complémentaire santé est presque deux fois plus important que parmi celles enquêtées dans ENFAMS (83,9 % vs 47 %), et on n'observe pas de variation significative selon le statut matrimonial.

À titre de comparaison, 99 % de la population francilienne bénéficie d'une couverture maladie et 83 % bénéficie d'une complémentaire santé (Insee Ile-de-France, 2007).

Tableau 52 ▼ Complémentaire santé des personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
CMU-C	41,9 % [35,1 ; 49,0] 175	24,9 % [19,2 ; 31,7] 78	33,5 % [28,8 ; 38,6] 253	65,9 % [56,2 ; 74,4] 114	52,9 % [45,2 ; 60,4] 97	57,6 % [51,6 ; 63,5] 211
Mutuelle ou aide⁶⁷	5,2 % [3,0 ; 8,8] 19	6,3 % [3,3 ; 11,4] 15	5,7 % [3,7 ; 8,8] 34	18,0 % [12,2 ; 25,7] 30	24,5 % [18,9 ; 31,2] 60	22,1 % [17,8 ; 27,1] 90
SOUS-TOTAL (Avoir une couverture)	47,0 % [39,8 ; 54,4] 194	31,2 % [25,2 ; 37,8] 93	39,2 % [34,4 ; 44,2] 287	83,9 % [75,2 ; 89,9] 144	77,4 % [70,2 ; 83,2] 157	79,8 % [74,4 ; 84,2] 301
Demande en cours				5,1 % [2,0 ; 12,6] 8	7,8 % [4,3 ; 14,0] 12	6,8 % [4,1 ; 11,2] 20
Aucune couverture	51,4 % [44,1 ; 58,6] 180	64,9 % [58,4 ; 70,9] 228	58,0 % [53,1 ; 62,9] 408	11,0 % [6,3 ; 18,5] 16	14,8 % [10,3 ; 20,7] 36	13,4 % [9,9 ; 17,9] 52
Ne sait pas	1,6 % [0,8 ; 3,3] 8	3,9 % [1,8 ; 8,3] 11	2,7 % [1,5 ; 4,9] 19			
Total	100 % 382	100 % 332	100 % 714	100 % 168	100 % 205	100 % 373
p<0,01				p=n.s.		

Source : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : ENFAMS : 801 personnes interrogées, 714 répondants ;

BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 373 répondants.

Lecture : 41,9 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent adhérer à la CMU-C.

Vis-à-vis de la couverture complémentaire, la situation des familles hébergées d'ENFAMS qui ont une situation administrative leur permettant de travailler se rapproche de celles des familles logées bénéficiaires de minima sociaux (de BMS) : 66,4 % d'entre elles en bénéficie, la variation entre familles nucléaires et monoparentales n'étant pas significative.

A l'inverse, lorsqu'elles sont dans une situation administrative précaire (qu'elles n'aient pas de papiers, ou qu'elles soient en cours de demande d'asile), les familles sont beaucoup moins souvent couvertes (18,4 % d'entre elles en bénéficient). Avec une forte différence selon le statut administratif (cf. Annexe tableau n° 108) : les familles monoparentales en situation administrative précaire d'ENFAMS déclarent deux fois plus souvent avoir une complémentaire que les familles nucléaires (25,3 % vs 12,7 %), les demandeurs d'asile étant deux fois plus nombreux que les personnes sans papiers à en bénéficier (51,5 % vs 20,9 %).

Les réponses relatives à la couverture complémentaire doivent toutefois être prises avec beaucoup de précaution, notamment s'agissant des personnes en situation irrégulière qui touchent l'aide médicale d'état et de ce fait, ne touchent pas de complémentaire. Sachant que le fait que les personnes qui déclarent avoir une complémentaire alors qu'elles sont en situation irrégulière peuvent très bien avoir eu des droits ouverts pendant un an (en tant que demandeurs d'asile, par exemple) et, après avoir été déboutées, en bénéficier encore pour un temps.

⁶⁷ Comprend les personnes couvertes par une mutuelle, une assurance privée, une institution de prévoyance, des aides complémentaires et les ayants-droit.

Tableau 53 ▼ Complémentaire santé des personnes enquêtées ans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
CMU-C	23,1 % [17,8 ; 29,5] 75	10,7 % [6,9 ; 16,3] 37	16,3 % [13,1 ; 20,1] 112	61,0 % [50,2 ; 70,8] 100	49,0 % [37,7 ; 60,5] 41	56,0 % [47,6 ; 64,1] 141
Mutuelle ou aide	2,2 % [0,6 ; 7,4] 5	2,0 % [0,8 ; 4,9] 5	2,1 % [1,0 ; 4,4] 10	8,2 % [4,6 ; 14,3] 14	13,6 % [6,2 ; 27,0] 10	10,5 % [6,2 ; 17,2] 24
SOUS-TOTAL (Avoir une couverture)	25,3 % [19,0 ; 32,9] 80	12,7 % [8,6 ; 18,4] 42	18,4 % [14,8 ; 22,7] 122	69,2 % [58,2 ; 78,4] 114	62,6 % [51,6 ; 72,4] 51	66,4 % [58,3 ; 73,7] 165
Aucune couverture	72,1 % [64,4 ; 78,7] 135	82,6 % [76,0 ; 87,6] 193	77,8 % [73,2 ; 81,9] 328	30,2 % [21,2 ; 41,2] 45	34,8 % [24,9 ; 46,2] 34	32,2 % [24,9 ; 40,5] 79
Ne sait pas	2,6 % [1,2 ; 5,7] 6	4,8 % [2,0 ; 10,9] 8	3,8 % [2,0 ; 7,1] 14	0,6 % [0,1 ; 2,4] 2	2,6 % [0,7 ; 9,3] 3	1,4 % [0,5 ; 4,1] 5
Total	100 % 221	100 % 243	100 % 464	100 % 161	100 % 88	100 % 249
p<0,05				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : ENFAMS : 801 personnes interrogées, 713 répondants. Lecture : Parmi les familles monoparentales qui ne peuvent statutairement pas travailler enquêtées dans ENFAMS, 23,1 % déclarent adhérer à la CMU-C.

2.2.3 CONSULTATIONS MÉDICALES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

La fréquentation des médecins généralistes ou spécialistes au cours des 12 derniers mois est assez fréquente (80,8 %) mais un peu moins élevée dans notre population qu'en population générale (89 % des personnes interrogées dans les enquêtes ESPS⁶⁸ 2008-2010 ont, au cours des 12 derniers mois, vu un généraliste et 74 % un spécialiste (Beltzer, 2014).

On note une variation significative selon le statut matrimonial des familles sans domicile, alors que l'on ne distingue pas de variations significatives en fonction de leur état général de santé perçu (cf. Annexe tableau n°109) : les familles monoparentales sont 85,6 % à avoir fréquenté un médecin au cours des douze derniers mois, contre 75,7 % des familles nucléaires.

⁶⁸ Enquête santé et protection sociale réalisée par l'IRDES.

Tableau 54 ▼ Consultations médicales pour elles-mêmes au cours des douze derniers mois des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Consultation	85,6 % [81,6 ; 88,8] 353	75,7 % [69,3 ; 81,1] 280	80,8 % [77,1 ; 83,9] 633
Pas de consultation	14,4 % [11,2 ; 18,4] 77	24,3 % [18,9 ; 30,7] 89	19,3 % [16,1 ; 22,9] 166
Total	100 % 430	100 % 369	100 % 799
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 799 répondants. Lecture : 85,6 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent avoir consulté un médecin au cours des 12 derniers mois.

On observe de fortes variations selon le statut administratif des familles. C'est essentiellement celles qui ont des papiers (leur permettant légalement de travailler) qui consultent, qu'elles soient monoparentales (91,6 %) ou nucléaires (88,3 %). Si les personnes en famille n'ayant pas de papiers (permettant de travailler) déclarent moins souvent consulter pour elles-mêmes, les familles monoparentales ont toutefois plus souvent vu un professionnel médical (généraliste / spécialiste) que celles en couple (79,6 % contre 68,4 %).

Tableau 55 ▼ Consultations médicales pour elles-mêmes au cours des douze derniers mois des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et administratif

	Ne peut pas travailler	Peut travailler	TOTAL
Monoparental	79,6 % [73,5 ; 84,5] 191	91,6 % [86,7 ; 94,8] 162	85,6 % [81,7 ; 88,7] 353
p<0,01			
Nucléaire	68,4 % [61,0 ; 75,0] 198	88,3 % [79,8 ; 93,5] 81	75,7 % [69,4 ; 81,0] 279
p<0,001			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 430 répondants parmi les familles monoparentales et 368 répondants au sein des familles nucléaires. Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 79,6 % de celles qui ne sont pas autorisées à travailler déclarent avoir consulté un médecin au cours des 12 derniers mois.

L'analyse suivante (cf. Tableau 56) montre toutefois que le statut matrimonial ne joue plus un rôle significatif dans le fait de consulter un médecin, une fois pris en compte les effets du statut administratif (le fait d'être sans papiers ayant une incidence négative significative sur la probabilité d'avoir consulté un médecin) et le fait d'avoir une couverture médicale (effective ou avec une demande en cours).

Tableau 56 ▼ Influence du statut matrimonial et administratif, du nombre d'enfants présents, de l'existence d'une couverture maladie et de l'état de santé perçue, sur le fait d'avoir consulté un médecin dans les 12 derniers mois (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,94	[0,87 ; 1,01]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	1,14	[1,01 ; 1,29]	<0,05	<0,05
	Demandeur d'asile	1,08	[0,95 ; 1,22]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	1,16	[1,06 ; 1,27]	<0,01	
	Français	1,14	[1,02 ; 1,29]	<0,05	
Enfants vivant avec le répondant					
Un enfant	Deux enfants	1,04	[0,97 ; 1,12]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Plus de trois enfants	0,90	[0,80 ; 1,01]	<i>n.s.</i>	
Etat de santé général					
De mauvais à très mauvais	Moyen	0,98	[0,86 ; 1,11]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	De bon à très bon	0,92	[0,82 ; 1,05]	<i>n.s.</i>	
Couverture maladie					
Aucune	Demande en cours	1,65	[1,22 ; 2,23]	<0,01	<0,001
	Oui	1,91	[1,44 ; 2,54]	<0,001	
Familles incluses :	795				

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 795 répondants. Lecture : Les familles monoparentales n'ont pas plus de chance que les familles nucléaires de consulter un médecin, toutes choses égales par ailleurs.

2.2.4 RENONCEMENT AUX SOINS

Qu'il s'agisse de renoncer à consulter un généraliste ou un spécialiste, le renoncement aux soins ne semble pas statistiquement lié au statut matrimonial. Au total, un quart de la population interrogée déclare avoir renoncé aux soins au moins une fois au cours des douze mois précédant l'enquête, ce qui est comparable aux résultats de l'enquête SIRS. Celle-ci montre qu'en 2010, 31 % des habitants de l'agglomération parisienne déclaraient avoir renoncé à au moins un soin au cours des 12 derniers mois (Renahy *et al.*, 2012). Les résultats de l'enquête ENFAMS montrent même un renoncement légèrement inférieur, mais la structure par âge des deux populations n'est pas la même. L'enquête SIRS, réalisée en population générale, a une moyenne d'âge supérieure à celle d'ENFAMS, ce qui peut expliquer un renoncement aux soins plus important (dans l'hypothèse d'un besoin de soin plus élevé en population générale, plus âgée que dans notre enquête, et donc d'une probabilité plus élevée de devoir renoncer à ces soins). Ce moindre renoncement peut aussi être expliqué par le fait que la population sans logement personnel peut être considérée comme étant en contact plus régulier avec des intervenants sociaux, qui peuvent alors être amenés à faire l'interface avec les services de santé.

Le type de renoncement est également différent par rapport à l'ensemble des Franciliens. Dans ENFAMS, 7,4 % des répondants déclarent au moins un renoncement aux soins généralistes et 22 % au moins un renoncement aux soins de spécialistes. Les différences entre familles monoparentales et familles nucléaires ne sont toutefois pas significatives. En population générale les renoncements aux soins de spécialistes sont également plus fréquents, les renoncements aux soins de généralistes étant très peu évoqués.

L'enquête BMS mesure également la fréquence du renoncement aux soins parmi les allocataires de minima sociaux. Mais alors que le questionnaire ENFAMS formulait la question ainsi « Durant ces 12 derniers mois, avez-vous renoncé pour vous-même à voir un médecin ou renoncé à des soins médicaux

(dentistes, lunettes, ...) qu'elles qu'en soient les raisons ? », BMS inclut dans sa question une dimension pécuniaire : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous, vous ou un autre membre de votre ménage dû renoncer ou vous priver, par manque d'argent, dans le domaine des soins et de la santé ? ». Ainsi mesuré, le taux de renoncement parmi les familles franciliennes bénéficiaires de minima sociaux est de 27,8 %.

Tableau 57 ▼ Renoncement aux soins des personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Renoncer aux soins	27,1 % [21,0 ; 34,1] 103	22,7 % [17,7 ; 28,7] 93	25,0 % [20,9 ; 29,4] 196	17,1 % [11,3 ; 25,1] 32	33,8 % [26,9 ; 41,5] 70	27,8 % [22,7 ; 33,6] 102
p=n.s.				p<0,01		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 798 répondants. - BMS : 375 personnes interrogées, 364 répondants (Ile-de-France)
Lecture : 27,1 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent avoir renoncé aux soins (généraliste ou spécialistes) au cours des 12 derniers mois.

Le renoncement aux soins reste cependant une notion complexe qui sous-tend à la fois d'avoir eu conscience de la nécessité de recourir aux soins, d'avoir eu envie de le faire, et de ne pas l'avoir fait. L'enquête ENFAMS a montré que les familles sans logement étaient confrontées à des besoins concurrents et il y a fort à parier que le renoncement aux soins ait été sous-estimé dans notre population, la conscience du besoin en matière de santé étant probablement peu ressentie par rapport à la population générale. Ce caractère volatile de la notion de renoncement aux soins et le fait qu'elle appréhende tout autant une renonciation que la capacité même de l'enquêté à la conscientiser et à la déclarer dans le cadre d'une enquête par questionnaire ressort particulièrement lorsque l'on distingue selon le statut administratif. Ce sont en effet les personnes en situation régulière qui déclarent plus que les autres avoir renoncé à une consultation (à hauteur de 29,3 %, contre 21,5 % pour celles dont le statut ne leur permet pas de travailler légalement).

Tableau 58 ▼ Renoncement aux soins des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et le statut matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Renoncer aux soins	20,8 % [14,6 ; 28,8] 53	22,0 % [16,0 ; 29,4] 65	21,5 % [17,0 ; 26,7] 118	33,3 % [23,6 ; 44,7] 50	23,6 % [16,4 ; 32,7] 27	29,3 % [22,6 ; 37,1] 77
p=n.s.				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 800 personnes interrogées, 797 répondants. Lecture : 20,8 % des familles qui ne peuvent pas travailler en situation de monoparentalité enquêtées dans ENFAMS déclarent avoir renoncé aux soins (généraliste ou de spécialistes) au cours des 12 derniers mois.

2.2.5 LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT PLUS SOUVENT EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SÉVÈRE

La sécurité alimentaire, qui se définit par l'accès constant de tous les individus à suffisamment de nourriture pour une vie active et saine (Anderson, 1990), a été mesurée à partir d'un outil standardisé de l'OMS⁶⁹. Cet outil prend en compte quatre dimensions : quantitative (apport alimentaire suffisant), qualitative (perception de son alimentation comme mauvaise ou inadaptée), psychologique (sentiment

⁶⁹ US HFSSM : United States Household Food Security Survey Module

de privation ou d'absence de choix) et sociale (alimentation en désaccord avec les normes relatives à l'acquisition et à la consommation des aliments) (*Ibid*). L'outil utilisé permet de classer la sécurité alimentaire en quatre niveaux : sécurité alimentaire – insécurité alimentaire légère – insécurité alimentaire modérée – insécurité alimentaire sévère. En population générale pour l'agglomération parisienne, l'enquête SIRS réalisée en 2010 a mesuré une prévalence d'insécurité alimentaire de 6 % (Martin-Fernandez *et al.*, 2013).

Dans l'enquête ENFAMS, la prévalence de l'insécurité alimentaire pour les familles s'élève à 86 %. Des niveaux presque comparables ont été trouvés au sein de populations spécifiques et dans des situations extrêmement précaires : une étude, datant de 1996, sur les sans-domicile de plus de 18 ans aux Etats-Unis estime la prévalence de l'insécurité alimentaire à 80 % (Lee et Greif, 2008). Une autre, menée en 2013 auprès de réfugiés irakiens vivant au Liban évoque le même niveau de prévalence (Ghattas *et al.*, 2014).

L'insécurité alimentaire est statistiquement liée au statut matrimonial, et ce de manière significative. Les familles monoparentales ont une prévalence d'insécurité alimentaire globalement plus élevée (88,6 % vs 83,4 %), et sont plus souvent touchées par une insécurité alimentaire modérée ou sévère. Comme ailleurs dans la littérature, les familles monoparentales sont identifiées comme les sous-groupes les plus à risque en ce qui concerne l'insuffisance alimentaire (Martin-Fernandez, 2013). Afin de mieux observer les variations, les niveaux d'insécurité alimentaire sont présentés dans les deux tableaux suivants, en colonne (*cf.* Tableau 59) puis en ligne (*cf.* Tableau 60).

Tableau 59 ▼ Niveau d'insécurité alimentaire des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Sécurité Alimentaire	11,4 % [8,2 ; 15,6] 66	16,6 % [12,5 ; 21,7] 58	14,0 % [11,2 ; 17,3] 124
IA légère	28,0 % [22,4 ; 34,5] 124	38,0 % [31,7 ; 44,6] 128	32,9 % [28,7 ; 37,5] 252
IA modérée	48,0 % [41,5 ; 54,6] 168	38,5 % [32,4 ; 44,9] 140	43,3 % [39,0 ; 47,8] 308
IA Sévère	12,6 % [8,9 ; 17,4] 56	7,0 % [4,6 ; 10,4] 32	9,8 % [7,3 ; 13,1] 88
Total	100 % 414	100 % 358	100 % 772
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 772 répondants.

Lecture : 12,6 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent être en insécurité alimentaire sévère.

Tableau 60 ▼ Statut matrimonial des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage

	MONOPARENTAL	NUCLEAIRE	Total
Sécurité Alimentaire	41,4 % [30,6 ; 52,9] 66	58,7 % [47,1 ; 69,4] 58	100 % 124
IA légère	43,2 % [35,7 ; 51,0] 124	56,8 % [49,0 ; 64,3] 128	100 % 252
IA modérée	56,2 % [47,3 ; 64,8] 168	43,8 % [35,2 ; 52,0] 140	100 % 308
IA Sévère	65,0 % [52,3 ; 75,8] 56	35,1 % [24,2 ; 47,8] 32	100 % 88
Total	50,7 % [44,8 ; 56,6] 414	49,3 % [43,5 ; 55,2] 358	100 % 772

p<0,01

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 801 personnes interrogées, 772 répondants.

Lecture : 65 % des familles qui se déclarent en insécurité alimentaire sévère sont des familles monoparentales.

Le niveau d'insécurité alimentaire varie également fortement selon le statut administratif des familles : celles qui ne peuvent statutairement travailler sont plus fréquemment en insécurité alimentaire modérée voire sévère, tant au sein des familles monoparentales que parmi les nucléaires. Les familles monoparentales sont toutefois plus souvent en insécurité alimentaire sévère que les familles nucléaires, et ce, que l'on considère les familles qui peuvent travailler (16 % vs 9,9 %) ou celles qui ne le peuvent pas (9,1 % vs 2 %).

Tableau 61 ▼ Niveau d'insécurité alimentaire du ménage pour les personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et le statut matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Sécurité Alimentaire	8,0 % [5,3 ; 12,1] 24	12,1 % [7,7 ; 18,6] 31	10,3 % [7,5 ; 14,0] 55	14,8 % [9,3 ; 22,6] 42	24,3 % [16,9 ; 33,7] 27	18,8 % [13,6 ; 25,3] 69
IA légère	21,7 % [16,6 ; 27,8] 62	34,8 % [27,4 ; 42,9] 92	28,9 % [24,1 ; 34,1] 154	34,4 % [25,0 ; 45,3] 62	43,0 % [32,3 ; 54,5] 35	38,1 % [31,2 ; 45,5] 97
IA modérée	54,3 % [46,6 ; 61,9] 112	43,2 % [35,4 ; 51,4] 111	48,2 % [42,7 ; 53,8] 223	41,7 % [31,5 ; 52,8] 56	30,6 % [21,8 ; 41,2] 29	37,1 % [30,1 ; 44,7] 85
IA Sévère	16,0 % [11,4 ; 22,1] 40	9,9 % [6,3 ; 15,2] 29	12,7 % [9,4 ; 16,9] 69	9,1 % [4,2 ; 18,5] 16	2,0 % [0,7 ; 5,4] 3	6,1 % [3,0 ; 12,1] 19
Total	100 % 238	100 % 263	100 % 501	100 % 176	100 % 94	100 % 270

p<0,01

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 801 personnes interrogées, 771 répondants. Lecture : 16 % des personnes en famille monoparentales et ne pouvant statutairement pas travailler sont en insécurité alimentaire sévère, 2 % des personnes en familles nucléaires et pouvant statutairement travailler sont en insécurité alimentaire sévère.

Dans le rapport ENFAMS publié en 2014, plusieurs facteurs ont été repérés comme déterminants dans l'insécurité alimentaire (Guyavarch *et al.*, 2004). Seules des analyses univariées avaient alors été réalisées et le poids de chaque facteur, indépendamment des autres, n'avait donc pas été estimé. L'ensemble des variables repérées comme significatives ont été intégrées dans un modèle de Poisson. En tenant compte du revenu du ménage, du nombre d'enfants vivant avec le répondant, de l'origine géographique, de la mobilité, des aides sociales perçues, de la durée de séjour en France et de la durée de vie sans domicile, la monoparentalité n'apparaît plus comme un facteur déterminant que pour l'insécurité alimentaire sévère, les familles monoparentales ayant significativement plus de risque de se trouver dans cette situation que les familles nucléaires⁷⁰.

Outre le statut matrimonial, l'insécurité alimentaire sévère varie, toutes choses égales par ailleurs, selon le revenu par unité de consommation, le nombre d'enfants vivant dans le ménage et les aides sociales perçues. Ainsi, les familles n'ayant aucun revenu ont plus de risque de se trouver en insécurité alimentaire que celles ayant au moins 221 euros de revenu mensuel par unité de consommation⁷¹. En outre, les familles qui ont au moins 3 enfants ont plus de risque d'être en insécurité alimentaire sévère.

Tableau 62 ▼ Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du revenu, du nombre d'enfants et des aides sociales, sur l'insécurité alimentaire sévère du ménage (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,48	[0,29 ; 0,78]	<0,01	<0,01
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	1,18	[0,57 ; 2,45]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Revenu par unité de consommation					
Aucun revenu	Moins de 100	0,56	[0,27 ; 1,13]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Entre 101 et 221	0,56	[0,24 ; 1,31]	<i>n.s.</i>	
	Entre 222 et 667	0,19	[0,09 ; 0,41]	<0,001	
	Plus de 667	0,02	[0 ; 0,16]	<0,001	
Enfants vivant avec le répondant					
Un enfant	Deux enfants	0,97	[0,55 ; 1,74]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Trois enfants	2,00	[0,99 ; 4,02]	<i>n.s.</i>	
	Plus de 3 enfants	3,12	[1,31 ; 7,39]	<0,05	
Aides sociales 12 derniers mois					
Au moins une aide	Aucune aide	1,43	[0,81 ; 2,51]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Familles incluses :		775			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 775 personnes interrogées, 775 répondants. Lecture : Les familles nucléaires ont moins de risque que les familles monoparentales d'être en insécurité alimentaire sévère (RP <1 ; p<0,01).

2.3 DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DÉFAVORABLES AUX FAMILLES MONOPARENTALES

En population générale, les familles monoparentales ont généralement des conditions de logement plus difficiles que les familles nucléaires (Chardon *et al.*, 2008, Driant et Rieg, 2003). Plus souvent en appartement qu'en maison individuelle, plus souvent logées dans le parc social que dans le parc privé,

⁷⁰Le statut administratif, le type de structure, la participation financière à l'hébergement, le gestionnaire d'hébergement et le lieu où la famille cuisine qui, en univarié, avaient un impact sur certains niveaux d'insécurité alimentaire, n'en ont plus lorsqu'on les intègre au modèle multivarié. Ils n'ont pas été gardés ici, pour ne pas alourdir les analyses.

⁷¹Entre 1 et 221 € les différences ne sont pas significatives avec les familles n'ayant aucun revenu.

plus souvent en milieu urbain où les loyers sont plus élevés, les familles monoparentales souffrent aussi plus fréquemment de surpeuplement dans leur logement (Chardon *et al.*, 2008.).

2.3.1 DES FAMILLES MONOPARENTALES PLUS SOUVENT HÉBERGÉES DANS DES LOGEMENTS GÉRÉS PAR UNE MAIRIE OU UNE ASSOCIATION

Les familles sans logement que nous avons rencontrées bénéficiaient toutes d'un hébergement au moment de l'enquête. Elles peuvent, selon leur situation administrative, être hébergées par l'intermédiaire du 115 de leur département, du Samusocial de Paris (qui, outre l'hébergement du 115 de quelques départements, au moment de l'enquête, gérait également l'hébergement en hôtel pour la CADFA et plus largement le Centre d'action sociale protestant, l'Ordre de Malte, l'APTM, le 115 de Seine-Saint-Denis), par un Conseil général⁷², une mairie, ou encore par une association.

Plus de la moitié des familles déclarent être prises en charge par le 115 de leur département, avec une variation selon le statut matrimonial.

Tableau 63 ▼ Gestionnaire de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Le Samusocial de Paris (hors 115)	8,0 % [5,3 ; 11,8] 29	18,7 % [13,8 ; 25,0] 71	13,2 % [10,2 ; 17,0] 100
Le 115	50,3 % [42,7 ; 57,8] 164	58,6 % [50,4 ; 66,3] 198	54,3 % [48,7 ; 59,9] 362
Le Conseil général	2,2 % [0,6 ; 7,1] 6	4,3 % [1,4 ; 12,1] 7	3,2 % [1,4 ; 7,2] 13
La Mairie	14,0 % [8,7 ; 21,8] 39	4,6 % [2,0 ; 10,2] 9	9,4 % [5,7 ; 15,0] 48
Une association	25,6 % [20,5 ; 31,5] 192	13,9 % [10,9 ; 17,4] 83	19,9 % [17,0 ; 23,1] 275
Total	100 % 430	100 % 368	100 % 798
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 798 répondants. Lecture : L'hébergement de 8 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS est géré par le Samusocial de Paris (hors 115).

Les familles monoparentales apparaissent plus souvent hébergées par une mairie (14 % des familles monoparentales vs 4,6 % des familles nucléaires) ou une association (25,6 % vs 13,9 %) que les familles nucléaires, celles-ci étant plus souvent hébergées par le Samusocial de Paris et par les 115.

L'avantage donné aux familles monoparentales dans l'accès à l'hébergement géré par des associations est indépendant de leur statut administratif. En revanche, l'avantage donné aux familles monoparentales dans l'accès à l'hébergement géré par des mairies est étroitement associé à leur statut administratif. En effet, si l'on prend en compte les situations administratives, plus du quart des familles monoparentales ayant un titre de séjour leur permettant de travailler légalement sont hébergées par les mairies (contre 12,6 % des familles nucléaires dans la même situation). Ces mêmes familles

⁷² Au moment de l'enquête, les Conseils généraux n'étaient pas encore devenus des Conseils départementaux.

monoparentales en règle sont, corrélativement, moins souvent hébergées par le Samusocial de Paris et par les 115 (4 sur 10). À l'inverse, pour les familles nucléaires, celles dont la situation administrative est précaire ou irrégulière sont plus souvent que les autres hébergées par le Samusocial de Paris et par les 115 (plus de 8 sur 10 *versus* 7 sur 10).

Tableau 64 ▼ Gestionnaire de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Le Samusocial de Paris (hors 115)	9,9 % [6,0 ; 16,0] 17	6,1 % [3,3 ; 11,0] 12	8,0 % [5,4 ; 11,7] 29	24,0 % [18,1 ; 31,2] 59	9,6 % [4,4 ; 19,7] 12	18,8 % [13,8 ; 25,0] 71
Le 115	63,4 % [56,2 ; 70,1] 107	37,5 % [26,7 ; 49,7] 57	50,3 % [43,0 ; 57,5] 164	59,0 % [50,9 ; 66,6] 140	58,1 % [43,1 ; 71,8] 58	58,7 % [50,6 ; 66,3] 198
Le Conseil General	1,6 % [0,3 ; 8,1] 2	2,7 % [0,9 ; 8,0] 4	2,2 % [0,6 ; 7,0] 6	5,1 % [1,3 ; 18,3] 5	2,9 % [0,7 ; 11,1] 2	4,3 % [1,4 ; 12,1] 7
La mairie	1,1 % [0,3 ; 4,2] 3	26,5 % [16,8 ; 39,2] 36	14,0 % [8,8 ; 21,6] 39	0 % [- ; -] 0	13,0 % [5,6 ; 25,9] 9	4,6 % [2,1 ; 9,9] 9
Une association	24,0 % [19,7 ; 28,8] 114	27,2 % [18,6 ; 38,0] 78	25,6 % [20,9 ; 31,0] 192	11,9 % [9,7 ; 14,6] 67	16,8 % [10,8 ; 25,2] 15	13,7 % [11,2 ; 16,6] 82
Total	100 % 243	100 % 187	100 % 430	100 % 271	100 % 96	100 % 367
p<0,001				p<0,01		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 797 répondants. Lecture : L'hébergement de 9,9 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS qui ne peuvent pas travailler est géré par le Samusocial de Paris (hors 115).

2.3.2 UN TIERS DES FAMILLES MONOPARENTALES

NE DISPOSENT PAS DE DOUCHE ET/OU DE TOILETTES DANS LEUR CHAMBRE

L'équipement des chambres est directement lié au type de structure qui héberge les familles (Guyavarch *et al.*, 2014). Selon qu'il s'agit d'un hébergement collectif en CHU, CADA ou CHRS, d'un hôtel, ou d'un appartement éclaté, l'équipement sanitaire et ménager sera différent (sauf pour le chauffage et l'ordinateur, pour lesquels aucun lien n'est significatif). En ne considérant que l'équipement qui fonctionne bien et qui est fourni par l'hôtel ou le centre, il apparaît ainsi que les CHRS sont mieux équipés en matière de sanitaires (avec des toilettes et une douche présents très généralement dans les chambres) que les autres hébergements collectifs. Les hôtels fournissent plus fréquemment une télévision ou un accès à internet. Les micro-ondes sont quant à eux plus fréquents dans les appartements éclatés que dans les structures collectives et même les hôtels, ce qui semble cohérent avec les chartes d'accueil (cuisine collective en CHU, CADA et CHRS, interdiction de cuisiner dans la chambre dans la plupart des hôtels). Globalement, et de façon peu surprenante, les appartements éclatés sont mieux équipés que les chambres en structure collective.

Les analyses réalisées pour le premier rapport de l'enquête ENFAMS montraient également que pour les hôtels, l'équipement en toilettes et l'accès internet étaient liés à la localisation. Les hôtels situés en grande couronne sont ainsi mieux équipés que les hôtels situés à Paris et en petite couronne. Ces

différences pourraient refléter l'existence de deux catégories d'hôtels sociaux : d'un côté, d'anciens garnis ou meublés, situés essentiellement à Paris et dans sa proche banlieue ; d'un autre côté, des établissements de tourisme, où l'équipement standard des chambres est plus étoffé que dans les hôtels non classés.

Si l'on s'intéresse aux conditions d'hébergement des familles selon leur situation matrimoniale, on note que, notamment en matière d'équipement sanitaire, les conditions d'hébergement semblent moins favorables aux familles monoparentales. Celles-ci sont significativement plus nombreuses à ne pas disposer de toilettes ni de douche dans leur chambre⁷³. Ceci est toutefois à mettre directement en lien avec la localisation des familles monoparentales à Paris, où se trouvent les hôtels les moins bien équipés.

Tableau 65 ▼ Équipement des chambres des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
De toilettes	65,4 % [56,7 ; 73,1] 297	76,8 % [69,3 ; 83,0] 279	71,0 % [64,5 ; 76,7] 576
p<0,05			
D'un chauffage qui fonctionne bien	79,8 % [73,9 ; 84,6] 341	82,2 % [75,9 ; 87,1] 303	81,0 % [76,7 ; 84,6] 644
p=n.s.			
D'une douche ou d'une baignoire avec tout le temps de l'eau chaude	63,6 % [55,6 ; 70,9] 290	73,8 % [67,7 ; 79,2] 258	68,6 % [62,8 ; 73,9] 548
p<0,05			
Confort sanitaire « de base »⁷⁴	50,2 % [42,2 ; 58,3] 228	56,2 % [49,7 ; 62,4] 200	53,1 % [47,4 ; 58,8] 428
p=n.s.			
TV	88,9 % [84,6 ; 92,1] 368	90,0 % [85,2 ; 93,3] 325	89,4 % [86,3 ; 91,9] 693
p=n.s.			
Ordinateur	29,5 % [23,2 ; 36,7] 129	52,8 % [46,1 ; 59,3] 215	40,9 % [36,5 ; 45,4] 344
p<0,001			
Internet	30,0 % [24,6 ; 36,0] 121	44,1 % [36,3 ; 52,1] 179	36,9 % [32,5 ; 41,6] 300
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, nombre de répondants variable selon l'équipement considéré : 798 répondants pour les équipements composant le confort sanitaire de base, 795 répondants pour la télé, 797 répondants pour l'ordinateur et 796 répondants pour internet. Lecture : 65,4 % des familles monoparentales interrogées dans l'enquête ENFAMS disposent de toilettes dans leur hébergement.

Les familles monoparentales sont loin de former un groupe monolithique et les conditions d'hébergement varient de manière significative selon la situation administrative des personnes. Ainsi parmi les familles monoparentales, ce sont essentiellement celles qui sont dans les situations administratives les plus précaires (en situation irrégulière ou en cours de demande d'asile) qui ont les conditions d'hébergement les plus défavorables (cf. Tableau 66). Seule la moitié d'entre elles disposent

⁷³Elles sont également moins bien équipées en ordinateur et connexion Wi-Fi.

⁷⁴Le confort sanitaire de base se définit par la présence d'eau chaude, d'une salle de bain (baignoire ou douche), de toilettes intérieures et d'un système de chauffage.

de toilettes ou d'une salle de bain dans laquelle il y a en permanence de l'eau chaude. *A contrario*, l'effet du statut administratif sur les conditions de logement n'est plus significatif si l'on considère uniquement les familles nucléaires.

Tableau 66 ▼ Équipement des chambres des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Toilettes	51,0 % [40,8 ; 61,1] 144	79,7 % [68,8 ; 87,4] 153	65,4 % [56,8 ; 73,0] 297	80,2 % [73,6 ; 85,4] 205	70,9 % [54,9 ; 83,0] 73	76,8 % [69,2 ; 83,0] 278
p<0,001				p=n.s.		
Chauffage qui fonctionne bien	74,1 % [65,6 ; 81,1] 184	85,4 % [77,9 ; 90,7] 157	79,8 % [74,0 ; 84,5] 341	83,9 % [77,4 ; 88,8] 224	79,2 % [65,6 ; 88,4] 78	82,2 % [75,9 ; 87,1] 302
p<0,05				p=n.s.		
Douche ou baignoire ⁷⁵	49,0 % [39,2 ; 58,8] 141	78,1 % [68,1 ; 85,6] 149	63,6 % [55,7 ; 70,8] 290	75,0 % [68,1 ; 80,8] 193	72,2 % [61,2 ; 81,1] 65	74,0 % [68,0 ; 79,2] 258
p<0,001				p=n.s.		
Confort sanitaire	35,0 % [27,0 ; 44,0] 104	65,3 % [53,6 ; 75,4] 124	50,2 % [42,2 ; 58,2] 228	60,0 % [52,5 ; 67,0] 152	49,8 % [38,5 ; 61,1] 48	56,3 % [49,8 ; 62,5] 200
p<0,001				p=n.s.		
TV	84,1 % [77,0 ; 89,3] 199	93,6 % [89,0 ; 96,4] 169	88,9 % [84,7 ; 92,0] 368	86,5 % [78,5 ; 91,8] 235	96,1 % [91,4 ; 98,3] 89	90,0 % [85,2 ; 93,3] 324
p<0,01				p<0,001		
Ordinateur	17,4 % [12,9 ; 23,1] 50	41,5 % [30,4 ; 53,5] 79	29,5 % [23,2 ; 36,7] 129	54,9 % [47,7 ; 61,9] 166	48,8 % [37,4 ; 60,4] 48	52,7 % [46,1 ; 59,2] 214
p<0,001				p=n.s.		
Internet	19,6 % [14,9 ; 25,4] 52	40,4 % [31,6 ; 49,8] 69	30,0 % [24,6 ; 36,0] 121	48,5 % [41,9 ; 55,2] 135	36,2 % [23,0 ; 51,8] 43	44,0 % [36,3 ; 52,0] 178
p<0,001				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, nombre de répondants variable selon l'équipement considéré : 797 répondants pour les équipements composant le confort sanitaire de base, 794 répondants pour la télé, 796 répondants pour l'ordinateur et 795 répondants pour Internet. Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 51 % de celles qui ne peuvent statutairement pas travailler légalement disposent de toilettes dans leur hébergement.

Le confort et l'équipement dépendent du type de structure et de leur localisation. Nous avons en outre vu précédemment que le statut administratif et le statut matrimonial – qui sont significativement dépendants l'un de l'autre – ne se répartissent pas de manière homogène selon les structures. Le tableau ci-dessous, issu de régressions présentées en annexe (cf. Annexe tableau n° 110), synthétise les influences de chaque variable, « toutes choses égales par ailleurs », sur l'accès aux différents équipements.

⁷⁵ Avec tout le temps de l'eau chaude

Tableau 67 ▼ Équipement de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon les différentes caractéristiques des enquêtés (résumé des régressions)

	Statut matrimonial	Statut administratif	Type de structure	Type de lieu (Collectif / appartement)	Localisation géographique	Nombre d'enfants
Toilettes						
Chauffage qui fonctionne bien						
Douche ou baignoire						
Ordinateur						
Télévision						
Internet						

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, nombre de répondants variant de 741 à 759 selon le type d'équipement.

Lecture : Les cases grisées indiquent les liens significatifs toutes choses égales par ailleurs, les cases blanches indiquent qu'il n'y a pas de lien significatif. Ici, l'effet propre du statut matrimonial (à situation administrative, type d'hébergement et autres variables égales) est significatif dans le fait d'avoir une douche ou une baignoire (avec eau chaude), un ordinateur et une connexion Internet. Plus précisément, être une famille monoparentale augmente les chances de ne pas disposer de cet équipement.

En contrôlant l'effet des autres caractéristiques (statut administratif, type d'hébergement, type de lieu, localisation et nombre d'enfants), l'effet du statut matrimonial reste significatif sur une partie de l'équipement dont disposent les familles. Ainsi, « toutes choses égales par ailleurs », les familles monoparentales ont significativement plus de risques de ne pas avoir de douche, ou encore de ne pas avoir d'ordinateur ou de connexion internet.

En 2013, d'après l'enquête Logement, moins de 1 % des logements étaient privés d'un des trois éléments de confort sanitaires de base que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, des WC à l'intérieur (Arnault *et al.*, 2015). L'accès au confort sanitaire de base de la population générale est donc sans commune mesure par rapport à celui des familles hébergées enquêtées dans ENFAMS dont la moitié est privée d'au moins un des trois éléments constitutifs de ce confort sanitaire de base.

Si la situation des familles bénéficiaires de minima sociaux est un peu moins bonne que celle en population générale (5,1 % n'entre elles ne bénéficiant pas de ce confort de base), elle se rapproche cependant beaucoup plus de la population générale que de celle des populations hébergées. En revanche, parmi ces bénéficiaires de minima sociaux (enquête BMS), on ne note aucune différence significative à l'accès au confort de base selon le statut matrimonial⁷⁶.

2.3.3 LES FAMILLES MONOPARENTALES SONT PLUS NOMBREUSES À NE PAS POUVOIR CUISINER

Au total, plus d'une personne hébergée enquêtée sur cinq ne cuisine pas ou ne peut pas cuisiner. Comme indiqué dans le rapport ENFAMS 2014, c'est en centre d'hébergement d'urgence que cette situation est la plus répandue (67,5 % ne cuisinent pas ou ne peuvent cuisiner), ce qui renvoie certainement à l'urgence qui prévaut dans l'hébergement dans ce type de structures (dans certains CHU enquêtés, l'hébergement n'est que de quelques jours, et l'établissement ne peut être occupé la journée). C'est ensuite en CHRS que cette configuration est la plus fréquente (36,4 %), ce qui peut sembler étonnant. Ce résultat pourrait indiquer deux situations opposées et rencontrées au cours de l'enquête : l'une, où les repas sont servis dans une cantine et où les hébergés n'ont donc pas à cuisiner

⁷⁶ Parmi les bénéficiaires de minima sociaux qui vivent en famille, les locataires du secteur HLM sont moins souvent confrontés au manque du confort sanitaire de base que les locataires du secteur privé (2,4% vs 6,1%). A l'inverse, ce sont ceux les propriétaires qui le plus souvent ne disposent pas du confort sanitaire de base (13,5%). Autrement dit, les allocataires qui ne sont pas locataires du parc public sont ceux qui le plus souvent ne disposent pas du confort sanitaire de base qu'ils soient propriétaire ou locataire. Ce qui tend à montrer qu'ils occupent les pans les plus dégradés du secteur privé.

eux-mêmes ; l'autre où l'établissement, fermé du matin jusqu'à la sortie des classes, ne permet pas de préparer à manger. En hôtel, plus d'une personne sur cinq (21,8 %) déclare ne pas (pouvoir) cuisiner. Ceci demeure une valeur élevée : en France, moins de 1 % des ménages ne dispose pas de cuisine (1 % chez les immigrés), d'après l'enquête Logement 2006 (Castéran et Ricoch, 2008). La situation renvoie certainement à l'utilisation de plus en plus fréquente, faute de mieux, par les pouvoirs publics, d'hôtels de chaîne bas de gamme type Formule 1 ou Egg, qui n'ont pas de cuisine collective, et peuvent n'être équipés que d'un simple micro-ondes pour tous les habitants (Guyavarch *et al.*, 2014).

La proportion de familles monoparentales qui ne cuisinent pas ou ne peuvent pas cuisiner est beaucoup plus importante que celle des familles nucléaires (26,6 % vs 15,4 %). Les familles nucléaires sont quant à elles beaucoup plus nombreuses que les familles monoparentales à utiliser une cuisine collective située à un autre étage du centre ou de l'hôtel (20,5 % vs 10,9 %). Ici, on ne constate aucune variation significative selon le statut administratif des familles.

Tableau 68 ▼ Possibilité de cuisiner des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	TOTAL
Dans l'appartement	26,9 % [20,5 ; 34,4] 132	28,5 % [21,0 ; 37,3] 106	27,7 % [22,2 ; 33,9] 238
Dans la chambre	15,5 % [9,7 ; 23,9] 29	12,0 % [8,4 ; 16,8] 42	13,8 % [10,1 ; 18,6] 71
Dans une cuisine collective à l'étage	16,8 % [12,6 ; 22,2] 78	19,0 % [14,4 ; 24,6] 80	17,9 % [14,4 ; 22,0] 158
Dans une cuisine collective autre étage	10,9 % [7,6 ; 15,5] 56	20,5 % [15,0 ; 27,5] 67	15,6 % [12,0 ; 20,1] 123
A l'extérieur	3,2 % [1,6 ; 6,1] 15	4,7 % [2,2 ; 9,8] 13	3,9 % [2,2 ; 6,9] 28
Ne cuisine pas/ Ne peut pas cuisiner	26,6 % [20,2 ; 34,3] 120	15,4 % [11,3 ; 20,5] 60	21,1 % [16,9 ; 26,1] 180
Total	100 % 430	100 % 368	100 % 798

p<0,05

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 798 répondants.

Lecture : 26,9 % des familles monoparentales interrogées dans ENFAMS cuisinent dans leur appartement.

Les analyses réalisées dans le cadre du premier rapport ENFAMS montraient un lien significatif entre le lieu où les familles cuisinaient et le type de structure dans lequel elles étaient hébergées. Elles ne montraient en revanche pas de lien entre la possibilité de cuisiner et la localisation géographique. En tenant compte du type d'hébergement et de la localisation géographique, l'impossibilité de cuisiner reste significativement différente selon le statut matrimonial (les familles nucléaires ont près de deux fois moins de risque que les familles monoparentales de ne pas pouvoir cuisiner), selon le type d'hébergement (pour les hôtels et les CADA : le poids des hébergements en appartement pour les familles hébergées en CADA est ici déterminant) et selon la localisation géographique (les familles

logées en grande couronne ayant significativement plus de risque de ne pas pouvoir cuisiner que celle logées à Paris)

Comme nous l'avons vu précédemment, les familles monoparentales sont moins fréquemment hébergées en hôtel que les familles nucléaires et les résultats obtenus ici pourraient donc paraître contre intuitifs, les hôtels étant moins bien lotis en cuisines. Ceci confirme en fait l'existence de type d'hôtels utilisés pour héberger les familles, avec des prestations variant fortement d'un hôtel à l'autre. Les familles monoparentales, composant des familles moins nombreuses, occupent souvent des chambres plus petites, qui ne sont pas équipées d'un coin cuisine.

Tableau 69 ▼ Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du type et de la localisation de l'hébergement, sur le fait : de ne pas (pouvoir) cuisiner (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,47	[0,33 ; 0,69]	<0,001	<0,001
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	1,03	[0,68 ; 1,57]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Type d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,98	[1,00 ; 3,92]	<i>n.s.</i>	<0,001
	CADA	0,13	[0,04 ; 0,44]	<0,01	
	CHRS	1,13	[0,53 ; 2,42]	<i>n.s.</i>	
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,09	[0,59 ; 2,01]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Grande couronne	1,92	[1,13 ; 3,27]	<0,05	
Type d'hébergement					
Collectif	Appartement	0,24	[0,11 ; 0,50]	<0,001	<0,001
Familles incluses :		759			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 759 répondants. Lecture : Les familles monoparentales ont significativement 2,1 fois plus de risque de ne pas pouvoir cuisiner dans leur chambre que les familles nucléaires.

2.3.4 LES PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA CHAMBRE

Après avoir passé en revue l'équipement et interrogé les personnes sur la cuisine, nous leur avons demandé si elles avaient rencontré des problèmes dans leur hébergement au cours du mois précédent l'enquête.

La présence de cafards ou d'autres insectes concerne plus de quatre familles sur dix. Plus du tiers des familles vivent dans un environnement où la moisissure et l'humidité sont présentes. À titre de comparaison, en France métropolitaine, un logement principal sur cinq présente des signes d'humidité sur certains murs (Arnault *et al.*, 2015). La situation des bénéficiaires de minima sociaux en famille est intermédiaire, puisque 27,7 % d'entre eux déclarent être confronté au problème suivant « un toit percé, de l'humidité, ou des moisissures sur les montants des fenêtres ou des murs » (enquête BMS, 2012). Dans ces deux enquêtes (ENFAMS et BMS), on ne constate toutefois pas de différences significatives dans les déclarations relatives à l'humidité ou la moisissure du logement selon le statut matrimonial.

Enfin, plus d'un quart des familles hébergées déclare avoir souffert du froid pendant au moins 24 heures, dans le mois précédant l'enquête (la majorité des enquêtes ont eu lieu entre janvier et avril). En population générale (enquête logement 2011), cette proportion est de 15 % parmi l'ensemble des ménages, et de 22 % parmi les ménages du 1^{er} quartile de niveau de vie (Devalière *et al.*, 2011⁷⁷).

⁷⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280942>

Le traitement de l'enquête logement 2006 par l'IAU (Institut d'aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France) montre qu'en Ile-de-France, 14 % des foyers installés depuis plus de 12 mois dans leur logement ont déclaré avoir « souffert du froid au cours de l'hiver dernier pendant au moins 24 heures » en raison d'une installation de chauffage insuffisante, d'une limitation du chauffage en raison de son coût ou de la mauvaise isolation du logement » (Host et *al.*, 2014). Les mêmes auteurs mettent en évidence une surreprésentation des locataires en appartement collectif, mais aussi une surreprésentation des familles en situation monoparentale comparé à l'ensemble des ménages. L'enquête sur les bénéficiaires des minimas sociaux (BMS, 2012), quant à elle, comprend une question relative au fait d'être confronté à un « logement trop difficile ou trop coûteux à bien chauffer ». Si l'on ne considère que les bénéficiaires en famille (*ie* vivant avec au moins un enfant de moins de 13 ans), près de la moitié d'entre eux répondent par l'affirmative à cette question. À l'instar de l'enquête ENFAMS, on ne distingue pas non plus de différence significative entre les familles selon qu'elles sont monoparentales ou nucléaires.

Les nuisances sonores concernent également plus du tiers des familles enquêtées, à peu près comme en population générale si l'on se restreint aux nuisances émanant du voisinage (Castéran et Ricroch, 2008). Quoique le manque de place soit probablement sous-déclaré, il est un motif de plainte moins important qu'imaginé. La pauvreté des lieux et l'atteinte à la dignité des habitants se liraient moins dans la petitesse des parties privées que dans leur dégradation ou la piètre qualité de leur entretien (Guyavarch *et al.*, 2014).

En comparant selon le type d'hébergement, seuls trois problèmes ressortent de manière significative : le mauvais état des draps ou des lits (déclaré par plus d'un quart des enquêtés en hôtel et en CADA), la présence de cafards ou d'insectes (plus de la moitié des enquêtés des CADA et quatre enquêtés sur dix en hôtel) et le bruit (les trois quarts des enquêtés des CHU).

Les familles monoparentales paraissent significativement plus exposées au bruit et au manque de place (*cf.* Tableau 70). S'agissant du bruit, il ressort toutefois qu'une fois pris en considération la situation administrative, le type d'hébergement et la localisation, l'effet propre de la monoparentalité n'est plus significatif : c'est essentiellement le fait d'habiter en CHU, mais aussi le fait d'être dans une situation administrative stable qui influe sur la propension à déclarer trop de bruit. L'effet de la monoparentalité reste quant à lui significatif sur le fait de déclarer manquer de place même après prise en compte de la situation administrative, le type d'hébergement et la localisation (*cf.* Annexe tableau n°111). Pour cette nuisance, on note qu'aucune personne vivant en appartement ne déclare de bruit. Par ailleurs, on constate une très faible déclaration du manque de place de la part des hébergés. Comme point de comparaison, on note que parmi les bénéficiaires de minima sociaux franciliens qui vivent en famille, 47,1 % déclarent vivre dans un « logement trop petit ou n'ayant pas assez de pièces ». On ne note en revanche aucune différence significative selon le statut matrimonial dans l'enquête BMS.

Tableau 70 ▼ Problèmes rencontrés dans la chambre par les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total	p-value
Avoir souffert de froid	30,1 % [23,3 ; 38,1] 118	23,2 % [18,1 ; 29,2] 76	26,7 % [22,3 ; 31,7] 194	<i>n.s.</i>
Problèmes d'humidité ou de moisissures	32,4 % [25,4 ; 40,3] 113	36,5 % [30,6 ; 42,8] 129	34,4 % [29,5 ; 39,6] 242	<i>n.s.</i>
Des draps en mauvais état	25,0 % [19,1 ; 32,0] 88	23,8 % [18,1 ; 30,6] 83	24,4 % [20,1 ; 29,3] 171	<i>n.s.</i>
Présence de cafards ou autres	40,3 % [33,7 ; 47,3] 152	41,5 % [35,4 ; 47,8] 153	40,9 % [36,1 ; 45,9] 305	<i>n.s.</i>
Présence de souris	8,5 % [5,3 ; 13,3] 41	9,2 % [5,7 ; 14,4] 33	8,8 % [6,2 ; 12,3] 74	<i>n.s.</i>
Beaucoup de bruits	39,0 % [32,1 ; 46,4] 151	30,6 % [25,1 ; 36,7] 122	34,9 % [29,9 ; 40,3] 273	<0,05
Manque de place	6,9 % [3,7 ; 12,5] 17	2,2 % [1,2 ; 4,3] 11	4,6 % [2,8 ; 7,6] 28	<0,05
Manque de cuisine	2,8 % [0,9 ; 8,3] 6	3,6 % [2,1 ; 6,2] 15	3,2 % [1,8 ; 5,7] 21	<i>n.s.</i>
Manque d'eau chaude	3,8 % [1,4 ; 9,9] 10	2,4 % [0,7 ; 8,7] 5	3,1 % [1,4 ; 6,8] 15	<i>n.s.</i>
Problèmes d'insalubrité	1,8 % [0,8 ; 3,9] 9	2,7 % [1,0 ; 6,9] 11	2,3 % [1,2 ; 4,2] 20	<i>n.s.</i>
Problèmes de voisinage	0,5 % [0,2 ; 1,4] 4	1,7 % [0,7 ; 3,8] 6	1,1 % [0,6 ; 2,1] 10	<i>n.s.</i>

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, nombre de répondants variant de 793 à 801 selon le problème considéré.

Lecture : 30,1 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent avoir souffert de froid dans leur logement.

2.3.5 LES ENFANTS DES FAMILLES MONOPARENTALES DORMENT MOINS SOUVENT DANS LEUR PROPRE LIT

Sur dix familles interrogées, quatre déclarent que chaque enfant dispose de son propre lit, quatre qu'au moins un enfant dort dans le lit des parents, et deux qu'au moins deux enfants partagent le même lit. Si le partage du lit entre parent et enfant n'est pas lié au statut matrimonial ($p=0,07$), le fait de disposer d'un lit pour chaque enfant est lié au statut matrimonial, les familles monoparentales déclarant moins souvent que chaque enfant dispose de son propre lit. Ici, le statut administratif n'a aucune incidence significative.

Tableau 71 ▼ Présence d'un lit pour chaque enfant pour les familles enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Présence	36,1 % [29,8 ; 42,8] 208	45,9 % [40,1 ; 51,8] 180	40,8 % [36,5 ; 45,3] 388
Absence	63,9 % [57,2 ; 70,2] 224	54,1 % [48,2 ; 60,0] 189	59,2 % [54,7 ; 63,5] 413
Total	51,3 % 432	48,7 % 369	100 % 801

p<0,05

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : 36,1 % des familles monoparentales interrogées dans l'enquête ENFAMS déclarent disposer d'un lit pour chaque enfant.

2.3.6 LES FAMILLES MONOPARENTALES SE DÉCLARENT PLUS SATISFAITES QUE LES FAMILLES NUCLÉAIRES CONCERNANT LES ÉCOLES DE LEUR QUARTIER

Les personnes enquêtées se sont déclarées globalement satisfaites du quartier dans lequel elles résidaient, qu'il s'agisse de sa situation générale par rapport à d'autres quartiers, de la présence ou de la qualité des transports en commun, des établissements scolaires, des commerces ou encore de l'offre de soins. Une variation significative du niveau de satisfaction concernant l'offre de transports, de commerces ou de soins apparaît selon la localisation de l'hébergement : les personnes résidant à Paris et en petite couronne se disent globalement plus satisfaites que leurs homologues en grande couronne (Guyavarch *et al.*, 2014). Les réponses concernant l'école des enfants diffèrent significativement selon la situation matrimoniale : les familles monoparentales sont plus satisfaites que les familles nucléaires. Une fois encore ce résultat est à mettre en lien avec la localisation géographique, les familles monoparentales, surreprésentées à Paris, bénéficiant d'une centralité, d'une accessibilité et d'une offre de services accrues.

Parmi les familles monoparentales, les personnes qui sont dans les situations administratives les plus stables sont toutefois (et significativement) bien plus nombreuses que celles dont la situation administrative est précaire à être satisfaites de la qualité des écoles et établissements scolaires de leur quartier (85,5 % vs 63,7 %). Toutefois (*cf.* Tableau 73), ces dernières sont plus nombreuses à déclarer « ne pas savoir » (31 %) qu'à se déclarer non satisfaites (5,4 %). À l'inverse, le statut administratif n'a aucune incidence sur les réponses des familles nucléaires vis-à-vis de l'école.

Tableau 72 ▼ Satisfaction vis-à-vis du quartier de résidence des personnes enquêtées dans Enfams, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total	p-value
Situation générale				
Satisfait	56,3 % [49,0 ; 63,3] 258	64,0 % [57,8 ; 69,7] 213	60,0 % [55,4 ; 64,5] 471	<i>n.s.</i>
Non satisfait	23,1 % [17,4 ; 30,1] 82	20,5 % [15,6 ; 26,5] 92	21,9 % [17,8 ; 26,5] 174	
Ne sait pas	20,6 % [16,1 ; 26,0] 89	15,5 % [10,5 ; 22,3] 60	18,1 % [14,6 ; 22,3] 149	

Transport				
Satisfait	76,9 % [70,9 ; 82,0] 318	77,5 % [71,8 ; 82,4] 264	77,2 % [73,1 ; 80,8] 582	<i>n.s.</i>
Non satisfait	22,1 % [17,1 ; 28,1] 103	21,3 % [16,6 ; 27,0] 100	21,7 % [18,2 ; 25,8] 203	
Ne sait pas	1,0 % [0,4 ; 2,4] 7	1,1 % [0,3 ; 3,6] 2	1,1 % [0,5 ; 2,2] 9	
Ecoles⁷⁸				
Satisfait	76,4 % [69,2 ; 82,3] 173	69,8 % [62,3 ; 76,3] 177	73,0 % [67,6 ; 77,8] 350	<0,05
Non satisfait	2,7 % [1,3 ; 5,7] 9	10,0 % [5,9 ; 16,5] 23	6,5 % [4,2 ; 9,9] 32	
Ne sait pas	20,9 % [15,3 ; 27,8] 63	20,2 % [15,2 ; 26,3] 54	20,5 % [16,7 ; 25,0] 117	
Commerces				
Satisfait	69,4 % [62,5 ; 75,6] 274	74,1 % [68,6 ; 79,0] 254	71,7 % [67,2 ; 75,8] 528	<i>n.s.</i>
Non satisfait	25,8 % [20,0 ; 32,7] 131	23,5 % [18,8 ; 28,9] 104	24,7 % [20,7 ; 29,2] 235	
Nsp/Nc	4,7 % [2,7 ; 8,3] 19	2,4 % [1,1 ; 5,1] 7	3,6 % [2,2 ; 5,7] 26	
Bon endroit pour les enfants				
Satisfait	63,5 % [56,9 ; 69,7] 272	62,2 % [55,8 ; 68,2] 216	62,9 % [58,0 ; 67,5] 488	<i>n.s.</i>
Non satisfait	27,8 % [22,4 ; 33,8] 116	27,6 % [22,4 ; 33,4] 114	27,7 % [23,6 ; 32,1] 230	
Ne sait pas	8,7 % [5,8 ; 12,9] 37	10,2 % [6,9 ; 15,0] 36	9,5 % [7,1 ; 12,5] 73	
Offre de soins				
Satisfait	75,5 % [69,6 ; 80,5] 303	64,6 % [56,6 ; 71,8] 238	70,2 % [65,1 ; 74,8] 541	<i>n.s.</i>
Non satisfait	12,5 % [8,7 ; 17,7] 62	18,9 % [14,6 ; 24,3] 75	15,7 % [12,6 ; 19,3] 137	
Ne sait pas	12,0 % [8,5 ; 16,7] 60	16,5 % [11,2 ; 23,7] 50	14,2 % [10,9 ; 18,4] 110	

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 familles interrogées. Réponses variables en fonction du sujet du quartier évoqué : 797 pour la situation générale ; 797 pour les transports ; 499 pour les écoles ; 793 pour les commerces ; 797 pour élever les enfants et 788 pour l'offre de soins.

Lecture : 56,3 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS se déclarent satisfaites de la situation générale de leur quartier de résidence.

⁷⁸ La question sur la satisfaction concernant l'école n'a été posée qu'aux familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés.

Tableau 73 ▼ Satisfaction vis-à-vis de l'école des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Satisfait	63,7 % [53,2 ; 73,0] 78	85,5 % [76,8 ; 91,3] 95	76,4 % [69,3 ; 82,3] 173	70,8 % [62,5 ; 78,0] 133	67,8 % [53,0 ; 79,8] 44	69,8 % [62,4 ; 76,2] 177
Non satisfait	5,4 % [2,3 ; 12,3] 5	0,8 % [0,3 ; 2,4] 4	2,7 % [1,3 ; 5,7] 9	6,4 % [3,7 ; 10,9] 13	16,6 % [7,6 ; 32,5] 10	10,0 % [6,0 ; 16,3] 23
Ne sait pas	31,0 % [22,4 ; 41,0] 42	13,7 % [8,0 ; 22,4] 21	20,9 % [15,4 ; 27,7] 63	22,8 % [16,4 ; 30,6] 43	15,6 % [8,2 ; 27,5] 11	20,2 % [15,3 ; 26,2] 54
p<0,001				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 499 répondants. Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 63,7 % des personnes qui ne sont pas autorisées à travailler se déclarent satisfaites de l'offre scolaire présente dans leur quartier de résidence.

2.4 LES FAMILLES MONOPARENTALES SEMBLENT MOINS ISOLÉES SOCIALEMENT

Les études réalisées en population générale indiquent que la pauvreté est à la source d'un processus de marginalisation spatiale. Cette pauvreté varie fortement selon les territoires, concourant en outre à l'isolement social des familles monoparentales (Eydoux *et al.*, 2007 ; Séchet *et al.*, 2002). En Île-de-France et surtout à Paris, la monoparentalité est plus fréquente que dans les autres régions (28 % de familles monoparentales à Paris, 23 % dans le reste de l'Île-de-France, vs 21 % en province, selon l'enquête Famille et Logements de l'Insee en 2011). Si le niveau de vie est par ailleurs globalement plus élevé, les inégalités y sont aussi plus grandes et la part d'enfants vivant dans des familles pauvres et monoparentales particulièrement importante, notamment en Seine-Saint-Denis (Chemineau *et al.*, 2012). Le risque combiné de monoparentalité et pauvreté est donc bien présent en Île-de-France, mais qu'en est-il de l'isolement social, notamment pour les familles monoparentales sans logement ?

2.4.1 LES ADULTES DES FAMILLES MONOPARENTALES ONT PLUS DE CONTACT EN DEHORS DE LEUR FAMILLE PROCHE

Un tiers des personnes interrogées déclarent n'avoir aucune personne de confiance dans leur entourage (en dehors du conjoint et des enfants) : ceci est le cas de 20,7 % des personnes interrogées en famille monoparentales et de 45,9 % des enquêtés en familles nucléaires (cf. Annexe tableau n° 112). L'association entre le fait d'avoir un tel soutien et la situation matrimoniale et de vie est significative. Les personnes en situation monoparentales qui, par ailleurs, ne déclarent aucun conjoint ne sont que 17 % à déclarer n'avoir personnes à qui se confier (« en dehors de leur conjoint ou de leurs enfant »), ce taux étant de 29 % pour les personnes en situation monoparentales mais déclarant un conjoint ne vivant pas avec elles, et de 46 % pour les personnes déclarant vivre en couple. À l'inverse, avoir plus de deux personnes à qui pouvoir se confier est plus fréquent parmi les familles monoparentales ne déclarant aucun conjoint vivant ailleurs (53 %, vs 40 % des familles monoparentales déclarant un conjoint vivant ailleurs et 28 % des personnes vivant en couple).

**Tableau 74 ▼ Réseau de confiance (en dehors du conjoint et des enfants)
des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial**

	Monoparental déclarant un conjoint vivant ailleurs	Monoparental sans conjoint vivant ailleurs	Nucléaire	Total
Personne	28,7 % [19,5 ; 40,0] 33	17,0 % [11,5 ; 24,4] 52	45,9 % [38,9 ; 53,1] 178	33,1 % [28,6 ; 37,9] 263
Une personne	31,8 % [21,8 ; 43,8] 42	30,1 % [24,0 ; 36,9] 93	26,1 % [20,4 ; 32,9] 96	28,4 % [24,3 ; 32,9] 231
Entre 2 et 4 personnes	24,7 % [15,7 ; 36,6] 39	46,4 % [38,6 ; 54,4] 134	21,3 % [16,8 ; 26,6] 78	30,5 % [26,5 ; 34,9] 251
A partir de 5 personnes	14,9 % [8,6 ; 24,4] 16	6,6 % [3,7 ; 11,3] 18	6,6 % [3,4 ; 12,7] 15	8,0 % [5,5 ; 11,4] 49
Total	100 % 130	100 % 297	100 % 367	100 % 794

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 794 répondants. Lecture : 28,7 % des familles monoparentales déclarant un conjoint vivant ailleurs enquêtées dans ENFAMS déclarent n'avoir personne à qui se confier en dehors de leur conjoint ou de leurs enfants.

Ce lien entre réseau de confiance et statut matrimonial est très marqué parmi les familles dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler, et beaucoup moins parmi celles qui sont autorisées à travailler. Le tableau suivant montre en effet une surreprésentation des personnes déclarant n'avoir personne à qui se confier parmi les familles nucléaires sans titre de séjour ou en cours de demande d'asile (plus d'une sur deux se disent dans cette situation). Cette proportion est de 1 sur 3 parmi les familles nucléaires ayant des papiers (leur permettant de travailler légalement) et de 1 sur 5 parmi les personnes en situation monoparentale, quel que soit leur statut administratif. Le type d'établissement n'a en revanche aucune incidence significative sur ce point. L'hypothèse qui peut être avancée est que ces familles vivent dans un monde de méfiance généralisée : dans ce cas, le conjoint peut alors être vu comme un confident, ou tout au moins comme une ressource affective et sociale de confiance suffisante à elle-même.

Tableau 75 ▼ Réseau de confiance (en dehors du conjoint et des enfants) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Ensemble	Monoparental	Nucléaire	Ensemble
Personne	20,4 % [15,3 ; 26,6] 53	51,8 % [42,9 ; 60,6] 141	37,6 % [32,2 ; 43,4] 194	21,1 % [12,6 ; 33,1] 32	36,0 % [24,2 ; 49,8] 37	27,2 % [19,8 ; 36,2] 69
Une personne	36,5 % [29,6 ; 43,9] 80	24,0 % [18,2 ; 30,9] 65	29,6 % [24,9 ; 34,7] 145	24,8 % [17,6 ; 33,8] 55	29,5 % [18,8 ; 43,1] 30	26,7 % [20,2 ; 34,5] 85
Entre 2 et 4 personnes	35,6 % [27,9 ; 44,1] 93	21,1 % [15,2 ; 28,7] 56	27,7 % [22,9 ; 32,9] 149	43,2 % [32,6 ; 54,6] 80	21,7 % [13,0 ; 33,8] 22	34,4 % [27,2 ; 42,4] 102
A partir de 5 personnes	7,6 % [4,4 ; 12,8] 17	3,1 % [1,0 ; 8,9] 8	5,1 % [3,1 ; 8,4] 25	10,9 % [5,9 ; 19,1] 17	12,9 % [6,1 ; 25,1] 7	11,7 % [7,3 ; 18,2] 24
Total	100 % 243	100 % 270	100 % 513	100 % 184	100 % 96	100 % 280
p<0,001				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 793 répondants. Lecture : Parmi les personnes qui ne sont pas autorisées à travailler interrogées dans ENFAMS, 20,4 % des familles monoparentales n'ont personne à qui se confier.

On peut d'ores et déjà avancer l'hypothèse d'un isolement social moins important pour les familles monoparentales. Ceci semble particulièrement vrai pour les enquêtées qui déclarent n'avoir aucun conjoint ou petit ami. La présence au quotidien d'un conjoint pourrait alors être un frein au développement d'un réseau social et amical en France. Cette hypothèse semble confirmée par les analyses présentées dans le tableau suivant : celui-ci montre que les personnes enquêtées en famille monoparentale déclarant avoir au moins une personne à qui se confier ont plus fréquemment construit ces relations en France que celles en famille nucléaire, qui ont noué ces relations à l'étranger. On n'observe ici aucune variation selon le statut administratif.

Tableau 76 ▼ Connaissances faites en France des personnes enquêtées dans ENFAMS déclarant avoir au moins une personne à qui se confier en dehors du conjoint et des enfants, selon le statut matrimonial

	Monoparental déclarant un conjoint vivant ailleurs	Monoparental sans conjoint vivant ailleurs	Nucléaire	Total
Aucune	15,8 % [9,6 ; 24,8] 15	15,2 % [10,3 ; 21,9] 36	40,0 % [29,7 ; 51,4] 71	25,1 % [20,0 ; 31,0] 122
Au moins une personne	84,2 % [75,2 ; 90,4] 83	84,8 % [78,1 ; 89,7] 210	60,0 % [48,6 ; 70,3] 119	74,9 % [69,0 ; 80,0] 412
Total	100 % 98	100 % 246	100 % 190	100 % 534
p<0,001				

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 534 personnes interrogées, 534 répondants. Lecture : 15,8 % des familles monoparentales déclarant un conjoint vivant ailleurs enquêtées dans ENFAMS déclarent n'avoir aucune connaissance faite en France parmi les personnes à qui elles peuvent se confier.

Les familles déclarant avoir rencontré ces personnes de confiance en France ont été interrogées sur le lieu de ces rencontres. La réponse la plus fréquemment donnée était « dans un lieu où la personne avait dormi (hôtels, centres, ...) », avec, ici, une association significative selon le statut matrimonial : cette

modalité de réponse a été citée par près d'un quart des personnes à la tête d'une famille monoparentales, contre moins d'une sur dix parmi les personnes vivant en couple.

Tableau 77 ▼ Contexte des rencontres faites en France des personnes enquêtées dans ENFAMS déclarant avoir au moins une personne à qui se confier en dehors du conjoint et des enfants, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total	p-value
Par sa famille, par celle du conjoint	8,7 % [5,8 ; 12,6] 40	6,2 % [3,5 ; 10,7] 18	7,5 % [5,4 ; 10,2] 58	<i>n.s.</i>
Par des amis	8,4 % [5,0 ; 13,7] 33	5,5 % [2,8 ; 10,6] 14	7,0 % [4,7 ; 10,4] 47	<i>n.s.</i>
Dans une association communautaire	2,6 % [1,3 ; 5,0] 14	3,4 % [1,8 ; 6,5] 14	3,0 % [1,9 ; 4,7] 28	<i>n.s.</i>
Dans une association religieuse	7,1 % [4,2 ; 11,7] 24	4,8 % [2,4 ; 9,6] 15	6,0 % [4,0 ; 8,9] 39	<i>n.s.</i>
Dans son travail ou celui de son conjoint	5,5 % [2,8 ; 10,6] 17	1,8 % [0,7 ; 4,7] 5	3,7 % [2,1 ; 6,6] 22	<0,05
Par le biais de l'école	2,5 % [1,1 ; 5,4] 9	1,6 % [0,7 ; 3,7] 7	2,0 % [1,1 ; 3,7] 16	<i>n.s.</i>
Par le biais de cours de langue	0,9 % [0,2 ; 3,4] 5	0,5 % [0,1 ; 2,2] 2	0,7 % [0,2 ; 1,9] 7	<i>n.s.</i>
Dans un des lieux où elle a dormi (hôtels, centres, ...)	24,1 % [18,6 ; 30,6] 108	7,5 % [4,8 ; 11,6] 35	16,0 % [12,6 ; 20,1] 143	<0,001
Dans l'espace public, les transports en commun	7,7 % [4,7 ; 12,1] 33	4,1 % [1,6 ; 9,6] 11	5,9 % [3,9 ; 9,0] 44	<i>n.s.</i>
Ce sont des travailleurs sociaux	6,9 % [4,3 ; 10,8] 44	3,5 % [1,7 ; 7,1] 17	5,2 % [3,5 ; 7,7] 61	<i>n.s.</i>
Autre	12,0 % [8,4 ; 16,7] 52	4,5 % [2,2 ; 9,1] 17	8,3 % [6,0 ; 11,4] 69	<0,05

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 412 personnes interrogées ayant déclaré avoir rencontré au moins une personne de confiance en France, 412 répondants.

Lecture : 8,7 % des familles monoparentales interrogées dans ENFAMS ont fait des rencontres en France via leur famille ou celle de leur conjoint. Note : les totaux des colonnes ne sont pas égaux à 100, les personnes pouvant donner plusieurs réponses.

Quel que soit leur statut administratif, les familles monoparentales déclarent plus souvent que les familles nucléaires avoir rencontré des personnes de confiance en France sur leur lieu d'hébergement, et ce quel que soit le type d'hébergement (hôtel ou autre).

Les familles les plus précaires administrativement déclarent plus souvent avoir rencontré des personnes de confiance sur leur lieu d'hébergement (18,9 % contre 12,3 % pour celles ayant un titre de séjour),

avec un fort différentiel selon le statut matrimonial : les familles monoparentales n'ayant pas de titre de séjour ou en cours de demande d'asile sont 2 fois plus nombreuses à avoir rencontré une personne de confiance sur leur lieu d'hébergement que les familles monoparentales avec un titre de séjour (30,6 % vs 17,6 %), ce différentiel étant similaire pour les familles nucléaires (9,3 % vs 4,4 %). L'hypothèse qui peut être avancée est que ces familles à la situation administrative précaire passent plus de temps à l'hôtel (ne serait-ce car elles ont une moindre activité professionnelle), ce dernier fonctionnant alors comme un lieu d'interconnaissance, voire d'entraide.

Tableau 78 ▼ Nombre de connaissances faites en France dans le cadre de son lieu d'hébergement (hôtels, centre, ...) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Ensemble
Au moins une connaissance	24,1 % [18,6 ; 30,6] 108	7,5 % [4,8 ; 11,6] 35	16,0 % [12,6 ; 20,1] 143
Aucune connaissance	75,9 % [69,5 ; 81,4] 324	92,5 % [88,4 ; 95,3] 334	84,0 % [79,9 ; 87,4] 658
Total	100 % 432	100 % 369	100 % 801

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants. Lecture : 24,1 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS ont connu au moins une personne en France sur leur lieu d'hébergement.

Tableau 79 ▼ Nombre de connaissances faites en France dans le cadre de son lieu d'hébergement (hôtels, centre, ...) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et le statut matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Ensemble	Monoparental	Nucléaire	Ensemble
Au moins une connaissance	30,6 % [23,4 ; 39,0] 69	9,3 % [5,6 ; 14,9] 28	18,9 % [14,7 ; 24,1] 97	17,6 % [10,7 ; 27,6] 39	4,4 % [2,0 ; 9,7] 7	12,3 % [7,8 ; 18,8] 46
Aucune connaissance	69,4 % [61,0 ; 76,6] 176	90,7 % [85,1 ; 94,4] 244	81,1 % [76,0 ; 85,3] 420	82,4 % [72,4 ; 89,3] 148	95,6 % [90,3 ; 98,0] 89	87,8 % [81,2 ; 92,2] 237
Total	100 % 245	100 % 272	100 % 517	100 % 187	100 % 96	100 % 283

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 800 répondants. Lecture : Parmi les familles qui ne peuvent pas travailler enquêtées dans ENFAMS, 30,6 % des familles monoparentales ont connu au moins une personne en France sur leur lieu d'hébergement.

Par ailleurs, la probabilité d'avoir au moins une personne de confiance en dehors de son conjoint et de ses enfants varie de manière significative selon le lieu de résidence de la personne interrogée : les personnes hébergées en CHRS sont 79 % à déclarer au moins une personne de confiance (vs 66,9 % pour l'ensemble des enquêtés).

Tableau 80 ▼ Avoir au moins une personne à qui se confier en dehors du ménage pour les personnes enquêtées dans ENFAMS selon le type d'hébergement

	Hôtel	CHU	CADA	CHRS	Total
Aucune	35,1 % [29,5 ; 41,1] 175	34,6 % [20,3 ; 52,4] 25	34,9 % [27,4 ; 43,3] 43	21,0 % [14,4 ; 29,6] 20	33,1 % [28,6 ; 37,9] 263
Au moins une personne	64,9 % [58,9 ; 70,5] 288	65,4 % [47,6 ; 79,7] 62	65,1 % [56,7 ; 72,7] 93	79,0 % [70,4 ; 85,6] 88	66,9 % [62,1 ; 71,4] 531
Total	100 % 463	100 % 87	100 % 136	100 % 108	100 % 794

p<0,05

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 794 répondants.

Lecture : 35,1 % des personnes hébergées en hôtel enquêtées dans ENFAMS n'ont personne à qui se confier.

Aucune variation significative n'est en revanche observée entre le réseau de confiance et la durée de résidence en France, ni entre le réseau de confiance et le fait d'avoir vécu chez un tiers, alors qu'on aurait pu penser que ce type d'hébergement, plus fréquent chez les familles monoparentales, pouvait être un contexte favorisant la rencontre de personnes de confiance et que le temps passé en France pouvait multiplier les rencontres possibles avec des personnes extérieures.

En considérant dans un même modèle de régression le statut matrimonial, le statut administratif, le lieu d'hébergement au moment de l'enquête, le lieu d'hébergement avant de devenir sans-domicile et la localisation géographique de la structure dans laquelle l'enquête réside, seuls le statut matrimonial et le lieu d'hébergement avant la période sans domicile demeurent significatifs. Une famille monoparentale a statistiquement plus de chance qu'une famille nucléaire d'avoir quelqu'un de confiance, une fois pris en compte le statut administratif, l'origine géographique, le type et la localisation de l'hébergement actuel, ainsi que le dernier lieu de vie avant d'être sans domicile.

Tableau 81 ▼ Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du type d'hébergement actuel ou passé, de la localisation de l'hébergement sur le fait d'avoir au moins une personne de confiance (régression de poisson)

Variables explicatives		Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial						
Monoparental		Nucléaire	0,71	[0,60 ; 0,85]	<0,001	<0,001
Statut administratif						
Ne peut pas travailler		Peut travailler	1,02	[0,87 ; 1,20]	n.s.	n.s.
Lieu d'hébergement actuel						
Hôtel		CHU	0,89	[0,70 ; 1,14]	n.s.	n.s.
		CADA	1,00	[0,85 ; 1,17]	n.s.	
		CHRS	1,09	[0,94 ; 1,27]	n.s.	
Lieu d'hébergement avant d'être sans domicile						
Dans son propre logement ou celui de son conjoint		Chez ses parents	1,41	[1,07 ; 1,86]	<0,05	<0,05
		Chez quelqu'un (ami, tiers, ...)	0,99	[0,77 ; 1,27]	n.s.	
		Dans une chambre payée par le répondant	0,96	[0,66 ; 1,38]	n.s.	
		Dans un campement, bidonville	0,81	[0,38 ; 1,70]	n.s.	
		Dans un foyer de travailleurs migrants	1,10	[0,62 ; 1,95]	n.s.	
		Vient d'arriver en France	0,91	[0,70 ; 1,17]	n.s.	
Localisation						
Paris		Petite couronne	0,97	[0,82 ; 1,14]	n.s.	n.s.
		Grande couronne	0,93	[0,76 ; 1,13]	n.s.	
Familles incluses :		779				

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 779 répondants.

Lecture (effets significatifs) :

. Une famille monoparentale a plus de chance qu'une famille nucléaire d'avoir quelqu'un de confiance, à même statut administratif, même origine géographique, même lieu d'hébergement, même lieu de vie avant et pendant la période sans domicile⁷⁹ et même localisation d'hébergement ($p < 0,01$).

. En revanche, ni le statut administratif, ni l'origine géographique, ni le lieu de vie actuel, ni le lieu de vie avant la période sans domicile ni le fait d'avoir vécu chez un tiers pendant la période sans domicile, ni la localisation de l'hébergement n'ont d'effet sur ce réseau de confiance (respectivement $p=0,435$, $p=0,427$, $p=0,393$, $p=0,210$ et $p=0,187$ et $p=0,545$).

2.4.2 DES RENCONTRES ET DES INVITATIONS PLUS FRÉQUENTES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

D'autres questions étaient posées sur les rencontres en dehors de la structure d'hébergement et sur les visites reçues au sein de l'hébergement.

2.4.2.1 Rencontrer des amis en dehors de sa structure d'hébergement

Les familles nucléaires déclarent plus fréquemment n'avoir rencontré aucun.e ami.e en dehors de la structure au cours des deux semaines précédant l'enquête, ce qui conforte l'hypothèse de l'isolement social⁸⁰, qu'on retrouve moins souvent chez les familles monoparentales même si elles sont près de 49,7 % à déclarer n'avoir rencontré aucun.e ami.e en dehors de la structure dans les 15 derniers jours.

⁷⁹Ici on considère seulement les séjours chez un tiers pendant la période sans domicile

⁸⁰Sans avoir plus d'information sur la qualité de ces relations et sans faire ici d'hypothèse sur les liens et les ressources qu'ils apportent.

Tableau 82 ▼ Rencontres avec des amis en dehors de la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Jamais	49,7 % [42,0 ; 57,4] 217	56,9 % [50,7 ; 62,8] 225	53,2 % [48,5 ; 57,9] 442
Une fois	13,6 % [9,8 ; 18,5] 62	18,9 % [13,6 ; 25,6] 60	16,2 % [12,9 ; 20,1] 122
Plus d'une fois	36,7 % [29,7 ; 44,4] 147	24,3 % [18,6 ; 31,0] 83	30,6 % [26,0 ; 35,6] 230
Total	100 % 426	100 % 368	100 % 794

p<0,05

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 794 répondants. Lecture : 49,7 des familles monoparentales interrogées dans ENFAMS n'ont rencontré aucun ami en dehors de leur structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours.

S'agissant de la sociabilité amicale des personnes, l'enquête BMS n'offre que peu de point de comparaison, la question posée portant sur les 12 derniers mois (et non les 15 derniers jours⁸¹). Le fait de ne jamais recevoir de visite est (notamment du fait du différentiel de durée) beaucoup plus faible : seules 16,6 % des enquêtés déclarent ne jamais avoir vu d'amis au cours des 12 derniers mois. Aucune variation significative n'est cependant constatée selon le statut matrimonial (cf. Annexe tableau n° 113).

Parmi les familles monoparentales d'ENFAMS, on note toutefois une forte différence dans la socialisation externe à l'hébergement actuel selon le statut administratif : alors que celles qui peuvent travailler ne sont que 4 sur 10 à n'avoir rencontré aucun.e amie, elles sont 6 sur 10 parmi les familles monoparentales les plus précaires administrativement. On constate une différence moindre parmi les familles nucléaires qui sont 5 sur 10 à ne pas avoir rencontré d'ami en dehors de la structure d'hébergement lorsqu'elles peuvent travailler, contre 6 sur 10 lorsqu'elles ne le peuvent pas. Qu'elles soient nucléaires ou monoparentales, les familles les plus isolées sont donc celles qui sont les plus précaires administrativement.

⁸¹ Au cours des 12 derniers mois, avez-vous vu des amis (y compris des collègues de travail en dehors de vos obligations professionnelles) ?

Tableau 83 ▼ Rencontres avec des amis en dehors de la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif

	Monoparental			Nucléaire		
	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
Jamais	58,0 % [50,4 ; 65,3] 142	41,5 % [29,3 ; 54,7] 75	49,7 % [42,1 ; 57,3] 217	60,7 % [53,5 ; 67,4] 169	50,0 % [37,4 ; 62,5] 55	56,8 % [50,7 ; 62,7] 224
Une fois	15,0 % [10,6 ; 20,8] 36	12,2 % [7,1 ; 20,2] 26	13,6 % [10,0 ; 18,3] 62	17,1 % [12,0 ; 23,8] 42	22,1 % [12,6 ; 35,7] 18	18,9 % [13,6 ; 25,7] 60
Plus d'une fois	26,9 % [20,3 ; 34,9] 65	46,3 % [34,4 ; 58,7] 82	36,7 % [29,7 ; 44,3] 147	22,2 % [15,9 ; 30,2] 60	28,0 % [19,2 ; 38,8] 23	24,3 % [18,7 ; 31,0] 83
Total	100 % 243	100 % 183	100 % 426	100 % 271	100 % 96	100 % 367
p<0,05				p=n.s.		

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 794 répondants. Lecture : Parmi les familles monoparentales interrogées dans ENFAMS, 58 % des familles qui ne sont pas autorisées à travailler n'ont rencontré aucun ami en dehors de leur structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours.

2.4.2.2 Recevoir des visites dans son hébergement

Les familles monoparentales déclarent également recevoir plus de visites et de manière plus régulière que les familles nucléaires.

Tableau 84 ▼ Recevoir des visites dans la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Jamais	66,5 % [59,7 ; 72,7] 293	73,4 % [64,4 ; 80,8] 262	69,9 % [64,2 ; 75,0] 555
Une fois	13,0 % [9,1 ; 18,2] 57	17,4 % [11,9 ; 24,8] 58	15,1 % [11,8 ; 19,2] 115
Plus d'une fois	20,5 % [15,2 ; 27,1] 79	9,2 % [6,2 ; 13,5] 48	15,0 % [11,7 ; 19,0] 127
Total	100 % 429	100 % 368	100 % 797
p<0,01			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 797 répondants. Lecture : 66,5 % des familles monoparentales interrogées dans ENFAMS n'ont reçu aucune visite dans leur structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours.

Ceci peut être lié à la structure d'hébergement : les visites extérieures sont parfois interdites dans les hôtels et les familles nucléaires sont surreprésentées dans ce type d'hébergement. Le tableau suivant confirme que lorsqu'elles sont en hôtel, les familles reçoivent moins de visites que lorsqu'elles sont dans d'autres structures d'hébergement.

Tableau 85 ▼ Recevoir des visites dans la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Hôtel	CHU	CADA	CHRS	Total
Jamais	72,8% [65,8 ; 78,9] 353	68,4% [52,9 ; 80,7] 59	56,3% [47,5 ; 64,7] 75	60,4% [46,2 ; 73,0] 68	69,9% [64,2 ; 75,0] 555
Une fois	15,5% [11,4 ; 20,6] 63	11,9% [6,6 ; 20,5] 9	22,5% [16,1 ; 30,6] 32	11,2% [4,6 ; 24,7] 11	15,1% [11,8 ; 19,2] 115
Plus d'une fois	11,7% [8,2 ; 16,6] 51	19,7% [10,9 ; 32,8] 18	21,2% [15,1 ; 28,9] 30	28,5% [18,2 ; 41,6] 28	15,0% [11,7 ; 19,0] 127
Total	100% 467	100% 86	100% 137	100% 107	100% 797

p<0,01

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 797 répondants. Lecture : 72,8% des familles hébergées en hôtel n'ont reçu aucune visite dans leur structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours.

Par ailleurs, le statut administratif n'a pas d'incidence significative sur le fait de recevoir des visites dans sa propre structure d'hébergement. En prenant en considération le statut matrimonial, le type d'hébergement, la mobilité, et la localisation, le statut matrimonial reste significativement lié à la fréquence des visites sur le lieu d'hébergement. Il apparaît toutefois que le fait de recevoir plusieurs visites ne serait pas lié au type de structure.

Tableau 86 ▼ Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du lieu et de la localisation de l'hébergement sur la fréquence des visites dans le lieu d'hébergement

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Répondant a reçu plusieurs visite					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,46	[0,30 ; 0,73]	<0,01	<0,01
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	0,93	[0,56 ; 1,54]	n.s.	n.s.
Déménagement					
Supérieur ou égal à tous les 8 mois	Tous les moins de 8 mois	0,83	[0,53 ; 1,29]	n.s.	n.s.
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,19	[0,65 ; 2,17]	n.s.	n.s.
	CADA	1,40	[0,82 ; 2,36]	n.s.	
	CHRS	2,01	[1,11 ; 3,62]	<0,05	
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,21	[0,63 ; 2,31]	n.s.	n.s.
	Grande couronne	1,96	[1,03 ; 3,75]	<0,05	
Familles incluses :	796				

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 796 répondants. Lecture : Les familles monoparentales interrogées dans ENFAMS ont 2,2 fois plus de chance de recevoir plusieurs visites sur leur lieu d'hébergement que les familles nucléaires.

En considérant l'ensemble des variables observées, deux facteurs semblent donc favoriser l'isolement social sur son lieu d'hébergement : l'hébergement partagé avec un conjoint et, dans une moindre mesure, le fait de vivre en grande couronne.

2.4.3 LES PERSONNES EN FAMILLES MONOPARENTALES ONT MOINS DE CONTACTS AVEC LEUR FAMILLE LORSQU'ELLES SONT DANS DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES PRÉCAIRES

Si les personnes vivant en couple semblent plus isolées socialement, on ne constate pas de différence significative concernant la fréquence des contacts avec un membre de leur famille selon le statut matrimonial, que ce soit parmi les familles hébergées de l'enquête ENFAMS ou parmi les bénéficiaires de minima sociaux (BMS)⁸².

Tableau 87 ▼ Fréquence des contacts avec les membres de sa famille des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	ENFAMS			BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Souvent	70,4 % [63,8 ; 76,3] 272	69,5 % [62,0 ; 76,1] 256	69,9 % [65,0 ; 74,5] 528	83,8 % [74,2 ; 90,3] 136	83,4 % [77,0 ; 88,3] 172	83,6 % [78,4 ; 87,6] 308
Occasion- nellement	22,8 % [17,4 ; 29,2] 101	26,4 % [20,1 ; 33,8] 87	24,5 % [20,3 ; 29,4] 188	13,0 % [7,2 ; 22,3] 21	13,8 % [9,4 ; 19,9] 28	13,5 % [9,8 ; 18,4] 49
Jamais	6,8 % [4,6 ; 10,0] 46	4,2 % [2,3 ; 7,4] 18	5,5 % [3,8 ; 7,9] 64	3,2 % [1,0 ; 9,4] 7	2,8 % [1,2 ; 6,4] 6	2,9 % [1,5 ; 5,7] 13
Total	100 % 419	100 % 361	100 % 780	100 % 164	100 % 206	100 % 370
p=n.s.				p=n.s.		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013 et BMS 2012

Champ : - ENFAMS : 801 personnes interrogées, 780 répondants. - BMS : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 370 répondants.

Lecture : 70,4 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS sont souvent en contact avec au moins un membre de leur famille.

Les familles hébergées d'ENFAMS répondent plus souvent que les familles bénéficiaires de minima sociaux (BMS) ne jamais être en contact avec un membre de leur famille ou ne l'être qu'occasionnellement. Une distinction peut toutefois être faite selon le statut administratif, les familles les plus précaires administrativement étant 4 fois plus nombreuses à déclarer ne jamais être en contact avec un membre de sa famille (8,8 % vs 1,8 %) et ce quel que soit le membre de la famille père, mère, frère, sœur ou tout autre membre. En tenant compte du statut administratif, il apparaît que parmi les familles sans papier ou en cours de demande d'asile, les familles monoparentales sont deux fois plus nombreuses que les familles nucléaires à ne jamais avoir été en contact avec un membre de leur famille depuis 12 mois (12,5 % vs 5,2 %). Quant aux familles légalement admises sur le territoire français et pouvant travailler, les contacts qu'elles entretiennent avec leur famille sont similaires à ceux entretenus par les familles bénéficiaires de minima sociaux (BMS).

⁸² Le questionnaire d'ENFAMS demandait « Au cours des 12 derniers mois, à quel rythme avez-vous communiqué par téléphone, texto, internet, courrier, etc... avec les membres de votre famille ne résidant pas avec vous ». La modalité « souvent » regroupe chaque jour, une ou plusieurs fois par semaine, plusieurs fois par mois ; la modalité « occasionnellement » « une fois par mois ou au moins une fois par an ». Le questionnaire de BMS intègre quant à lui une question comparable : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous communiqué avec des membres de votre famille ou de votre belle-famille (en dehors de ceux vivant dans le ménage) par téléphone, SMS, internet, courrier, etc ? »

Tableau 88 ▼ Fréquence des contacts avec les membres de leur famille des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et matrimonial

	Ne peut pas travailler			Peut travailler		
	Monoparental	Nucléaire	Total	Monoparental	Nucléaire	Total
Souvent	55,8 % [47,6 ; 63,7] 124	62,4 % [54,3 ; 69,8] 178	59,4 % [53,3 ; 65,2] 302	84,7 % [76,4 ; 90,5] 148	81,6 % [69,3 ; 89,7] 77	83,4 % [77,1 ; 88,3] 225
Occasionnel- lement	31,8 % [24,5 ; 39,9] 71	32,5 % [25,1 ; 40,9] 71	32,2 % [26,5 ; 38,4] 142	14,0 % [8,4 ; 22,4] 30	16,0 % [8,6 ; 27,7] 16	14,8 % [10,2 ; 21,0] 46
Jamais	12,5 % [8,3 ; 18,3] 42	5,2 % [2,9 ; 9,2] 16	8,5 % [5,8 ; 12,2] 58	1,3 % [0,4 ; 4,0] 4	2,4 % [0,5 ; 12,0] 2	1,8 % [0,6 ; 5,0] 6
Total	100 % 237	100 % 265	100 % 502	100 % 182	100 % 95	100 % 277
p<0,05				p=n.s.		

Sources : enquêtes ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 779 répondants.

Lecture : Parmi les personnes qui ne peuvent pas travailler enquêtées dans ENFAMS, 55,8 % des familles monoparentales sont souvent en contact avec au moins un membre de leur famille.

2.4.4 LES FAMILLES MONOPARENTALES ONT PLUS D'ACTIVITÉ EN DEHORS DE LEUR QUARTIER DE RÉSIDENCE

Les personnes enquêtées ont été interrogées sur les activités qu'elles avaient l'habitude de pratiquer et sur les lieux qu'elles avaient l'habitude de fréquenter. La situation matrimoniale ne ressort de manière significative que pour deux activités : les familles monoparentales déclarent plus fréquemment aller au café ou au restaurant (45,5 % vs 31,9 % des familles nucléaires) et déclarent également plus souvent se rendre dans un lieu de culte (48,4 % vs 33,8 %). La fréquentation des cafés ou des restaurants se fait plus souvent en dehors du quartier de résidence, celle des lieux de culte plus souvent dans le quartier de résidence. On note également des variations significatives concernant les lieux où se déroulent ces activités selon le statut matrimonial. Les femmes vivant seules mais déclarant un conjoint ou un petit ami avec lequel elles ne vivent pas sont surreprésentées parmi les personnes déclarant aller au café ou au restaurant en dehors de leur quartier (elles représentent 16,5 % des répondants) mais 32,5 % des personnes qui fréquentent les cafés et restaurant en dehors de leur quartier. De même 68,2 % des familles qui déclarent se rendre dans un lieu de culte dans le quartier où elles résident sont monoparentales alors que les familles monoparentales représentent 51,1 % des répondants.

On peut ici distinguer deux types d'activités distinctes : une activité de loisirs (café, restaurant), qui peut entraîner la personne interrogée en dehors de son quartier, et une activité plus souvent pratiquée dans un même lieu, proche de chez soi (fréquentation d'un lieu de culte). Pour ce qui est de la fréquentation des cafés et restaurants, cette surreprésentation des familles monoparentales est essentiellement le fait de celles d'entre elles les plus stables administrativement qui sont plus de 6 sur 10 à déclarer y aller (contre moins de 3 sur 10 parmi celles n'ayant pas de papiers leur permettant de travailler légalement).

Tableau 89 ▼ Activités pratiquées par les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total	p-value
Aller au café ou au restaurant	45,5 % [38,1 ; 53,0] 163	31,9 % [25,9 ; 38,6] 105	38,8 % [33,5 ; 44,5] 268	<0,001
Faire du sport	15,5 % [10,8 ; 21,6] 56	13,5 % [9,5 ; 18,9] 59	14,5 % [11,6 ; 18,0] 115	n.s.
Faire activité culturelle	20,2 % [14,7 ; 27,2] 86	18,5 % [13,4 ; 25,1] 72	19,4 % [15,5 ; 24,0] 158	n.s.
Se promener	87,9 % [83,3 ; 91,3] 373	89,3 % [84,1 ; 92,9] 326	88,6 % [85,4 ; 91,1] 699	n.s.
Se rendre dans un lieu de culte	48,4 % [42,1 ; 54,9] 196	33,8 % [28,0 ; 40,1] 128	41,3 % [37,2 ; 45,5] 324	<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 796 répondants.

Lecture : 45,5 % des familles monoparentales déclarent aller fréquemment au café ou au restaurant.

Tableau 90 ▼ Activités pratiquées par les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif

	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total	p_value
Aller au café, restaurant	28,0 % [21,0 ; 36,2] 64	62,8 % [52,0 ; 72,4] 99	45,5 % [38,2 ; 52,9] 163	<0,001
Faire du sport	12,4 % [7,9 ; 18,8] 25	18,5 % [11,4 ; 28,7] 31	15,5 % [10,9 ; 21,5] 56	n.s.
Faire une activité culturelle	16,9 % [11,5 ; 24,2] 40	23,6 % [14,9 ; 35,2] 46	20,2 % [14,8 ; 27,1] 86	n.s.
Se promener	91,5 % [87,4 ; 94,3] 213	84,3 % [75,9 ; 90,1] 160	87,9 % [83,4 ; 91,3] 373	<0,05
Se rendre dans un lieu de culte	54,6 % [46,4 ; 62,5] 123	42,4 % [33,3 ; 52,1] 73	48,4 % [42,2 ; 54,8] 196	n.s. (p=0,0576)

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 432 familles monoparentales interrogées, 429 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 28 % des personnes qui ne peuvent pas travailler déclarent aller fréquemment au café ou au restaurant.

Afin de mesurer le poids des différentes caractéristiques des familles, des modèles de régression ont été réalisés sur les deux activités pour lesquelles une variation significative du statut matrimonial était observée. La région de naissance, la localisation géographique et les revenus (pour l'activité « aller au café/au restaurant ») ont été ajoutés au modèle incluant le statut matrimonial (cf. Tableau 91 et Tableau 92).

Il apparaît ainsi que le statut matrimonial reste significatif dans la fréquentation des cafés ou des restaurants : les personnes en famille nucléaire ont significativement moins de chance de déclarer y aller. Le statut administratif joue également un rôle : ce sont les personnes qui sont autorisées à travailler qui ont plus de chance de fréquenter ce type de lieu. L'origine géographique va également avoir un poids significatif, avec une fréquentation plus importante pour les familles originaires du Maghreb. Enfin, si la localisation géographique de l'hébergement n'a pas d'impact sur la fréquentation des cafés et restaurants, celle-ci augmente de manière significative avec le revenu déclaré par l'enquêté.

En tenant compte du statut administratif, de l'origine géographique et de la localisation géographique de l'hébergement, la fréquentation d'un lieu de culte n'est en revanche plus associée significativement au statut matrimonial ni au statut administratif. La région de naissance a en revanche un rôle significatif, les familles originaires d'un pays d'Afrique autre que le Maghreb et l'Afrique subsaharienne ont une probabilité plus importante de déclarer fréquenter un lieu de culte.

Tableau 91 ▼ Influence du statut matrimonial et administratif, de l'origine géographique, de la localisation de l'hébergement et du revenu sur la fréquentation de cafés ou restaurants (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,71	[0,57 ; 0,90]	<0,01	<0,01
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	1,40	[1,05 ; 1,88]	<0,05	<0,05
Région de naissance					
Afrique subsaharienne	Maghreb	1,72	[1,29 ; 2,28]	<0,001	<0,01
	Autre Afrique	1,05	[0,78 ; 1,41]	<i>n.s.</i>	
	Proche et Moyen Orient, Asie	1,16	[0,59 ; 2,28]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	0,79	[0,53 ; 1,17]	<i>n.s.</i>	
	UE	0,93	[0,66 ; 1,30]	<i>n.s.</i>	
	Amérique et Océanie	1,51	[0,99 ; 2,30]	<i>n.s.</i>	
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,02	[0,74 ; 1,42]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	1,32	[0,97 ; 1,80]	<i>n.s.</i>	
Revenus par UC					
Aucun revenu	Jusqu'à 100 euros	2,48	[1,40 ; 4,38]	<0,01	<0,001
	de 101 à 221 euros	2,92	[1,77 ; 4,83]	<0,001	
	de 222 à 667 euros	3,63	[2,18 ; 6,07]	<0,001	
	Plus de 667 euros	3,40	[2,02 ; 5,72]	<0,001	
Familles incluses :		773			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 773 répondants.

Lecture : Les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS ont 1,4 fois plus de chance que les familles nucléaires de fréquenter des cafés ou des restaurants.

Tableau 92 ▼ Influence du statut matrimonial et administratif, de l'origine géographique, et de la localisation de l'hébergement, sur la fréquentation de lieux de culte –régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95% RP	p-value	p-value global
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,85	[0,69 ; 1,05]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	0,94	[0,77 ; 1,15]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Région de naissance					
Afrique subsaharienne	Maghreb	0,58	[0,31 ; 1,08]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	2,39	[1,88 ; 3,05]	<0,001	
	Proche et Moyen Orient, Asie	1,69	[1,00 ; 2,87]	<i>n.s.</i>	
	CEI et autre Europe	0,87	[0,61 ; 1,24]	<i>n.s.</i>	
	UE	1,04	[0,68 ; 1,59]	<i>n.s.</i>	
	Amérique et Océanie	2,29	[1,75 ; 3,00]	<0,001	
Localisation					
Paris	Petite couronne	0,87	[0,68 ; 1,11]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	0,75	[0,58 ; 0,97]	<0,05	
Familles incluses :		795			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 795 répondants. Lecture : Les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS n'ont significativement pas plus de chance que les familles nucléaires de fréquenter un lieu de culte, toutes choses égales par ailleurs.

2.4.5 LES ADULTES DES FAMILLES MONOPARENTALES MAITRISENT PLUS SOUVENT LE FRANÇAIS

L'isolement social peut être lié à des difficultés dans la maîtrise, notamment orale, du français. Notre hypothèse repose sur un isolement plus prononcé des familles nucléaires (comme mesuré précédemment), en raison de la présence d'un conjoint. En effet, on peut imaginer qu'une personne vivant en couple se sentira moins seule, pourra se reposer sur son conjoint et avoir des échanges avec lui, dans sa langue maternelle. Une personne vivant seule comptera davantage sur elle-même pour communiquer et faire les démarches nécessaires à l'amélioration de sa situation.

Le tableau suivant va dans le sens de notre hypothèse : qu'il s'agisse de la compréhension orale, de la communication, de la lecture ou de l'écriture⁸³, les familles monoparentales déclarent avoir moins de difficultés.

⁸³Les questions étaient : avez-vous des difficultés pour comprendre, parler, lire, écrire.

Tableau 93 ▼ Difficultés déclarées en français par les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total	p-value
Compréhension	27,7 % [22,3 ; 34] 128	59,1 % [52,3 ; 65,6] 201	42,8 % [37,5 ; 48,3] 329	<0,001
Communication	35,2 % [28,6 ; 42,5] 155	64,7 % [58,3 ; 70,6] 228	49,4 % [43,9 ; 54,8] 383	<0,001
Lecture	38,1 % [31,5 ; 45,2] 165	63,6 % [56,8 ; 69,8] 222	50,3 % [44,8 ; 55,8] 387	<0,001
Ecriture	43,5 % [37,0 ; 50,2] 194	70,0 % [64,4 ; 75,1] 249	56,2 % [51,3 ; 61,0] 443	<0,001
Total	412	347	759	

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 760 personnes interrogées non nées en France, 759 ou 758 répondants selon la question posée. Lecture : 27,7 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS déclarent avoir des difficultés de compréhension de la langue française.

La compréhension et l'apprentissage du français peuvent être liés à la région d'origine ou encore à la durée de présence en France. Ces différents facteurs ont été inclus dans un modèle de régression afin de déterminer si le statut matrimonial a bien un rôle dans la maîtrise de la langue. Les résultats montrent que les compétences les plus basiques (comprendre et parler la langue) sont bien variables selon le statut matrimonial : les familles monoparentales ont plus de chance de comprendre et parler le français, à statut administratif, région d'origine et temps en France égaux (détails des régressions : cf. Annexe tableau n° 114).

Tableau 94 ▼ Difficultés en français des personnes enquêtées dans ENFAMS (résumé des régressions)

Avez-vous des difficultés en français ?	Statut matrimonial	Statut Administratif	Région d'origine	Durée de séjour en France
Pour le comprendre				
Pour le parler				
Pour le lire				
Pour l'écrire				

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 760 personnes interrogées non nées en France, 758 ou 757 répondants selon la question posée.

Lecture : Les cases grisées indiquent les liens significatifs toutes choses égales par ailleurs, les cases blanches indiquent qu'il n'y a pas de lien significatif. Ici, l'effet propre du statut matrimonial (à situation administrative, région d'origine et temps de présence en France égaux) est significatif dans le fait d'avoir des difficultés pour comprendre ou parler le français. Plus précisément, être une famille monoparentale diminue le risque d'avoir ces difficultés.

Les résultats des régressions indiquent qu'à pays d'origine, statut administratif et temps en France égaux, le statut matrimonial a un effet significatif sur la compréhension et la maîtrise orale du français : une personne en famille nucléaire a plus de risque d'avoir des difficultés de compréhension comme d'avoir des difficultés pour parler en français. Les autres facteurs observés influent significativement sur cette maîtrise du français. Ainsi les personnes titulaires d'un titre de séjour auront moins de mal à écrire le français que les personnes en voie de régularisation. L'origine géographique a également un poids important sur tous les niveaux de maîtrise : les personnes originaires d'un pays d'Afrique autre que subsaharienne ou Maghreb, du Proche et Moyen Orient ou d'Asie, de CEI ou encore d'Europe auront

globalement plus de difficultés que les familles venant d'Afrique subsaharienne. Enfin, le temps de présence en France a un effet significatif uniquement sur la compréhension : les personnes présentes depuis au moins trois ans déclarent moins de difficultés pour comprendre le français mais aucune variation significative n'est observée pour la maîtrise orale, la lecture ou l'écriture.

D. CONCLUSION

Les avantages et inconvénients de la monoparentalité par rapport à la bi parentalité varient pour les familles sans logement selon que l'on s'intéresse à leurs conditions de vie ou à leurs conditions d'hébergement. Ces avantages et inconvénients doivent toutefois être mis au regard de la situation administrative des familles, l'accès au droit comme les champs des possibles étant loin d'être les mêmes lorsque l'on est dans une situation administrative permettant non seulement d'être légalement admis sur le territoire mais de pouvoir y travailler que lorsque l'on ne dispose pas (ou plus) de titre de séjour valide, ou que l'on vient d'arriver et que, en cours de demande d'asile, on ne peut travailler légalement.

Parmi les familles hébergées en hôtel ou en structure en Île-de-France, les familles monoparentales sont un peu moins précaires sur le plan administratif que les familles nucléaires et plus souvent en situation de pouvoir travailler légalement : elles sont notamment un peu moins demandeuses d'asile et plus souvent en possession d'un titre de séjour temporaire, même si familles monoparentales comme nucléaires sont le plus souvent sans titre de séjour valide.

Au quotidien les familles monoparentales sont aussi fréquemment que les familles nucléaires en situation financière extrêmement précaire. Lorsqu'elles sont dans une situation administrative ne leur permettant pas de travailler légalement, elles sont cependant plus souvent parmi les tranches de revenu les plus basses que leurs homologues en familles nucléaires (ce qui peut s'expliquer par le fait que parmi ces dernières, deux revenus, même extrêmement faibles, se cumulent). A l'inverse, la situation des familles monoparentales sans logement personnel mais pouvant travailler est plus proche de celles des familles en logement ordinaire et bénéficiaires de minima sociaux, même si elles sont moins nombreuses que ces dernières à se situer dans les tranches de revenus les plus hautes. On retrouve cette même configuration s'agissant de l'accès à l'emploi, où ce qui distingue les familles n'est pas tant leur statut matrimonial (aucune variation significative n'est mise en évidence dans l'enquête ENFAMS) que leur statut administratif. Lorsqu'elles ne travaillent pas, les familles monoparentales sont toutefois beaucoup plus souvent en recherche active d'emploi que les familles nucléaires, et ce qu'elles soient dans une situation administrative leur permettant de travailler ou pas. L'enquête ENFAMS ne met pas en évidence de variation significative selon le statut matrimonial dans le fait de percevoir des prestations sociales, la situation relevant, encore une fois, plus du statut administratif que du fait de vivre ou pas avec un conjoint.

Parmi les indicateurs montrant un avantage pour les familles monoparentales, figurent la couverture médicale et sociale. Les familles monoparentales bénéficient plus fréquemment d'un suivi social, mais cela est avant tout lié au statut administratif et au type d'hébergement, qui restent des facteurs décisifs pour ce suivi. Le fait de bénéficier d'au moins une prestation sociale n'est en revanche pas corrélé au statut matrimonial si l'on considère les aides dans leur ensemble. Enfin, en termes de santé, les familles monoparentales sont mieux couvertes (y compris pour la complémentaire), et ce quel que soit leur statut administratif. Elles ont également un recours au médecin plus fréquent.

Plus souvent hébergées en structures collectives que les familles nucléaires, les familles monoparentales sont moins isolées que ces dernières. L'isolement social est d'ailleurs une des caractéristiques qui distingue significativement et toutes choses égales par ailleurs les familles monoparentales des familles nucléaires. Les familles monoparentales déclarent ainsi plus fréquemment avoir rencontré, en France, des personnes de confiance en dehors de leur famille proche. Ces personnes ont souvent été rencontrées par le biais des structures où elles ont été hébergées, et ce d'autant plus lorsqu'elles sont dans des situations administratives précaires. Les familles monoparentales déclarent également plus souvent rencontrer des amis en dehors de leur structure d'hébergement et recevoir plus de visites. Elles fréquentent en outre plus souvent les cafés ou les restaurants. Enfin, elles déclarent moins de difficultés dans la maîtrise du français, ce qui peut également être l'indicateur d'un moindre isolement social.

Par conséquent, les familles monoparentales paraissent avoir des conditions de vie meilleures que les familles nucléaires. Plus fréquemment hébergées à Paris, elles bénéficient d'une centralité, d'une accessibilité et d'une offre de services plus importante. Elles se disent d'ailleurs globalement plus satisfaites que les familles nucléaires de l'offre de soins et de la qualité des écoles de leur quartier.

Néanmoins, ceci ne se traduit pas par un temps de parcours sans domicile moins long. Ces familles semblent même subir plus longtemps les contraintes de mobilité dans le dispositif d'hébergement qui caractérisent nombre des familles et qui ne sont pas sans effet sur leur parcours, leur quotidien et leur santé (Guyavarch *et al.*, 2014). Reste que cette mobilité est plus souvent positive, au sens où elle permet d'accéder à des hébergements où la prise en charge comme le suivi individuel sont meilleurs. Cette plus grande mobilité positive des familles nucléaires reste cependant le fait d'une moindre mobilité ascendante des familles nucléaires sans papiers ou en cours de demande d'asile, alors que les familles dans la même précarité administrative, mais monoparentales, connaissent plus de mobilité positive au sein du dispositif d'hébergement.

À l'inverse, les conditions d'hébergement des familles monoparentales, comparées à celles des familles nucléaires, semblent moins avantageuses. En contrôlant les effets de la localisation géographique et du type de structure d'hébergement, ces dernières sont surreprésentées parmi les familles ne pouvant pas cuisiner et parmi celles ne bénéficiant pas d'un équipement sanitaire correct. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que les familles monoparentales sont plus souvent logées à Paris, où se trouvent les hôtels les moins bien équipés. Ces moins bonnes conditions d'hébergement doivent également être considérées à l'aune du statut administratif des personnes. Ainsi, parmi les familles monoparentales, ce sont essentiellement celles qui sont dans les situations administratives les plus précaires qui ont les conditions d'hébergement les plus défavorables, alors que l'on ne note pas de différences significatives de conditions d'hébergement en fonction du statut administratif parmi les familles nucléaires.

De même les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les familles souffrant d'insécurité alimentaire, notamment dans sa forme sévère. Ici encore, la différence de situation avec les familles nucléaires est d'autant plus accentuée parmi les familles qui sont dans une situation administrative ne leur permettant pas de travailler légalement.

Compte tenu des avantages sur le plan des conditions de vie et des désavantages subis sur le plan des conditions d'hébergement, il est difficile de conclure sur l'incidence relative de la monoparentalité sur la situation des familles sans logement en Île-de-France – à défaut d'enquêtes complémentaires, notamment auprès de familles sorties du dispositif d'hébergement et logées.

En effet, la période de vie sans domicile devrait être une période transitoire. On pourrait donc considérer que les conditions d'hébergement ne sont pas la priorité et qu'il vaut mieux mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de vie qui, de fait, devraient pouvoir accélérer la sortie vers le logement ordinaire : en développant leur réseau social et en ayant un accès facilité aux démarches et aux aides, le parcours des familles dans le dispositif d'hébergement devrait être plus court.

Mais les familles rencontrées dans l'enquête sont, pour certaines, prises en charge par les dispositifs d'aide à l'hébergement depuis de nombreuses années et si l'équipement - sanitaire ou en matière de cuisine - est précaire, cette situation, acceptable quelques semaines voire quelques mois, ne devrait pas avoir à être supportée par les familles sur du long terme. Les familles monoparentales semblent bénéficier de meilleures conditions de vie (centralité parisienne, réseau social et amical), mais leur parcours de vie sans domicile est finalement semblable à celui des familles nucléaires isolées géographiquement et socialement.

En population générale plusieurs recherches ont montré le désavantage, pour une femme, d'être à la tête d'une famille monoparentale, d'autant plus en situation de précarité. La monoparentalité serait ainsi un critère de précarisation financière et sociale, particulièrement décisif dans les milieux populaires. Dans l'enquête ENFAMS, les familles monoparentales ne sont *a contrario* pas plus précaires financièrement que les familles nucléaires, semblent bénéficier d'un meilleur accès aux soins, et semblent moins isolées socialement. Reste que la précarité extrême vécue par ces familles sans logement personnel semble gommer les inégalités observées en population générale pour les familles monoparentales, alors même que les familles sans logement personnel regroupent tous les critères favorisant ces inégalités : féminité, précarité et minorité. Les familles monoparentales sans domicile sont toutefois loin de former un groupe monolithique. Ainsi, les analyses montrent que la situation des familles monoparentales qui disposent d'un titre de séjour valide leur permettant de travailler légalement n'est pas si éloignée de celle des familles monoparentales en logement ordinaire bénéficiaires de minima sociaux. Les plus précaires administrativement forment l'autre extrémité d'un continuum mettant en évidence que ce qui distingue le plus les familles sans logement n'est pas tant le fait d'être, ou non, en couple, mais la situation administrative.

E. ANNEXES : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

1. CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES

Tableau 95 ▼ Migration directe ou indirecte des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le pays d'origine et le statut matrimonial

	Monoparental		Nucléaire		p-value
	Arrivée indirecte	Arrivée directe	Arrivée indirecte	Arrivée directe	
Afrique subsaharienne	43,3 % [33,5 ; 53,6] 83	56,7 % [46,4 ; 66,5] 133	21,7 % [13,7 ; 32,4] 21	78,4 % [67,6 ; 86,3] 52	<0,01
Maghreb	6,3 % [1,6 ; 22,5] 2	93,7 % [77,6 ; 98,5] 24	25,6 % [12,7 ; 44,8] 11	74,4 % [55,2 ; 87,3] 30	---
Autre Afrique	56,5 % [46,0 ; 66,5] 47	43,5 % [33,5 ; 54,0] 65	50,3 % [26,2 ; 74,3] 14	49,7 % [25,7 ; 73,8] 15	n.s.
CEI/autre Europe	60,5 % [27,2 ; 86,3] 5	39,5 % [13,7 ; 72,8] 5	27,0 % [9,7 ; 56,1] 9	73,0 % [43,9 ; 90,3] 15	n.s.
UE	56,9 % [36,5 ; 75,1] 16	43,2 % [24,9 ; 63,5] 11	65,8 % [56,0 ; 74,5] 89	34,2 % [25,5 ; 44,0] 47	n.s.
Asie/Proche et moyen orient	36,2 % [11,6 ; 7] 4	63,8 % [29,0 ; 88,4] 5	34,0 % [18,9 ; 53,2] 14	66,0 % [46,8 ; 81,1] 30	n.s.
Amérique et Océanie	56,9 % [18,5 ; 88,4] 3	43,1 % [11,6 ; 81,5] 7	74,4 % [17,1 ; 97,6] 1	25,6 % [2,4 ; 82,9] 1	---
Total	44,0 % [36,9 ; 51,4] 160	56,0 % [48,6 ; 63,1] 250	42,4 % [36,8 ; 48,2] 159	57,6 % [51,8 ; 63,3] 190	n.s.
Ensemble quel que soit le statut	43,2 % [38,5 ; 48,1]	56,8 % [51,9 ; 61,5]	43,2 % [38,5 ; 48,1]	56,8 % [51,9 ; 61,5]	

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 761 personnes migrantes interrogées, 759 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales, 43,3 % des personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont passées par plusieurs pays différents avant d'atteindre le territoire français.

Pour plusieurs régions, en raison du faible nombre de familles, il n'est pas possible de comparer selon le statut matrimonial (colonne significativité en ---). Les familles venant d'Afrique subsaharienne et qui sont nucléaires sont plus nombreuses à être arrivées directement du pays de naissance (78,4 %) alors que 43,3 % venant d'Afrique subsaharienne et qui sont monoparentales sont passées par d'autres pays avant d'arriver en France. Cette différence est significative uniquement pour cette origine.

Tableau 96 ▼ Durée moyenne du temps de parcours migratoire (en années) avant d'arriver en France des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Moyenne	Ecart-type	IC ₉₅ %
Familles monoparentales	7,3	0,8	[5,7 ; 8,8]
Familles nucléaires	4,7	0,5	[3,7 ; 5,6]
Ensemble	6,0	0,5	[5,0 ; 7,0]

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 319 personnes interrogées nées hors de France et ayant vécu dans d'autres pays avant d'arriver en France, 317 répondants. Lecture : La durée du parcours migratoire avant d'arriver en France des familles monoparentales nées hors de France et ayant vécu dans d'autres pays avant d'arriver en France est en moyenne de 7,3 ans.

Tableau 97 ▼ Durée de présence en France (en années) des personnes nées à l'étranger enquêtées dans BMS selon le statut matrimonial

	Min	Q25	Médiane	Moyenne	Q75	Max
Monoparental	3,0	11,0 [9,0 ; 13,0]	19,0 [14,6 ; 23,4]	18,4 [16,0 ; 20,9]	23,0 [18,1 ; 27,9]	52
Nucléaire	2,0	8,0 [6,5 ; 9,5]	12,0 [9,1 ; 14,9]	16,2 [14,2 ; 18,2]	23,0 [19,6 ; 26,4]	54
Total	2,0	10,0 [8,5 ; 11,5]	14,0 [11,1 ; 16,9]	16,9 [15,3 ; 18,5]	23,0 [20,6 ; 25,4]	54

Source : enquête BMS 2012

Champ : 220 personnes nées à l'étranger interrogées (Ile-de-France), 220 répondants. Lecture : La durée de présence en France des familles monoparentales nées à l'étranger interrogées dans BMS est en moyenne de 18,4 ans.

Tableau 98 ▼ Présence ou non d'enfant(s) ne vivant pas avec le répondant parmi les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon l'origine géographique

	Aucun enfant ne vit ailleurs	Au moins un enfant vit ailleurs	Total
Afrique subsaharienne	60,2 % [52,5 ; 67,5] 170	39,8 % [32,5 ; 47,5] 120	100 % 290
Maghreb	89,4 % [76,0 ; 95,7] 58	10,6 % [4,3 ; 24,0] 9	100 % 67
Autre Afrique	72,8 % [62,4 ; 81,1] 86	27,3 % [18,9 ; 37,6] 56	100 % 142
CEI/autre Europe	77,5 % [54,0 ; 91,0] 25	22,5 % [9,0 ; 46,0] 9	100 % 34
UE	95,4 % [91,0 ; 97,7] 154	4,6 % [2,3 ; 9,0] 9	100 % 163
Asie/Proche et moyen orient	76,8 % [62,1 ; 87,0]	23,2 % [13,0 ; 37,9]	100 % 93
Amérique et Océanie	81,8 % [50,5 ; 95,2] 8	18,2 % [4,8 ; 49,5] 4	100 % 12
Total	75,3 % [71,1 ; 79,1] 576	24,7 % [20,9 ; 28,9] 225	100 % 801

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants. Lecture : 60,2 % des familles originaires d'Afrique subsaharienne interrogées dans l'enquête ENFAMS déclarent n'avoir aucun enfant vivant ailleurs.

Tableau 99 ▼ Temps passé dans le dispositif d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif (en années)

	Ne peut pas travailler	Peut travailler	Total
1^{er} quartile	0,75	1,25	0,9
Médiane	1,5	2,5	2
Moyenne	2,3	3,5	2,8
3^e quartile	3	5	3,75

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 799 répondants.

Lecture : Les personnes dont le statut administratif ne leur permet pas de travailler ont passé en moyenne 2,3 ans dans le dispositif d'hébergement.

Tableau 100 ▼ Mobilité « négative » des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Au moins une fois	23,4 % [18,6 ; 28,9] 103	16,2 % [12 ; 21,5] 52	19,9 % [16,8 ; 23,3] 155
Jamais	76,6 % [71,1 ; 81,4] 321	83,8 % [78,5 ; 88,0] 309	80,2 % [76,7 ; 83,2] 630
Total	100 % 424	100 % 361	100 % 785

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 755 répondants.

Lecture : 23,4 % des familles monoparentales ont vécu au moins une fois une mobilité « négative ».

Tableau 101 ▼ « Sorties » (aller-retour) dans le dispositif d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Au moins une fois	21,5 % [16,3 ; 27,7] 82	16,9 % [11,6 ; 23,9] 52	19,2 % [15,5 ; 23,7] 134
Jamais	78,5 % [72,3 ; 83,8] 342	83,1 % [76,1 ; 88,4] 309	80,8 % [76,3 ; 84,6] 651
Total	100 % 424	100 % 361	100 % 785

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 785 répondants.

Lecture : 21,5 % des familles monoparentales ont vécu au moins une fois un déménagement avec « sortie » du dispositif d'hébergement.

Tableau 102 ▼ Type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon leur localisation géographique

	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Total
Hôtel	21,8 % [16,3 ; 28,5] 65	45,9 % [37,8 ; 54,1] 205	32,4 % [26,0 ; 39,5] 199	100 % 469
CHU	15,7 % [6,7 ; 32,4] 19	33,5 % [14,7 ; 59,4] 20	50,9 % [29,2 ; 72,3] 48	100 % 87
CADA	11,2 % [10,5 ; 11,9] 12	39,8 % [33,9 ; 45,9] 46	49,1 % [43,3 ; 54,8] 79	100 % 137
CHRS	26,4 % [17,9 ; 37,1] 63	39,6 % [28,0 ; 52,4] 15	34,0 % [26,7 ; 42,2] 30	100 % 108
Total	21,5 % [17,1 ; 26,7] 159	44,1 % [37,7 ; 50,7] 286	34,4 % [29,3 ; 39,9] 356	100 % 801

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : 21,8 % des personnes hébergées en hôtel sont localisées à Paris.

Tableau 103 ▼ Répartition du type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon leur localisation géographique

	Paris	Petite couronne	Grande couronne	Total
Hôtel	76,6 % [69,1 ; 82,8] 65	78,8 % [72,4 ; 83,9] 205	71,2 % [64,6 ; 77,0] 199	75,7 % [72,8 ; 78,4] 469
CHU	3,1 % [1,4 ; 7,0] 19	3,3 % [1,4 ; 7,2] 20	6,4 % [3,5 ; 11,3] 48	4,3 % [3,0 ; 6,1] 87
CADA	3,2 % [2,5 ; 4,0] 12	5,5 % [4,3 ; 7,0] 46	8,7 % [7,0 ; 10,8] 79	6,1 % [5,5 ; 6,7] 137
CHRS	17,1 % [11,9 ; 23,9] 63	12,5 % [8,1 ; 18,7] 15	13,7 % [10,0 ; 18,5] 30	13,9 % [11,5 ; 16,8] 108
Total	100 % 159	100 % 286	100 % 356	100 % 801

p=n.s.

Sources : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants.

Lecture : 76,6 % des personnes vivant à Paris sont hébergées en hôtel.

Tableau 104 ▼ Part de personnes enquêtées dans ENFAMS hébergées en appartement, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Collectif ou hôtel	85,0 % [80,8 ; 88,4] 302	93,5 % [91,3 ; 95,1] 322	89,2 % [86,7 ; 91,2] 624
Appartement	15,0 % [11,6 ; 19,2] 107	6,5 % [4,9 ; 8,7] 32	10,8 % [8,8 ; 13,3] 139
Total	100 % 409	100 % 354	100 % 763

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 801 personnes interrogées, 763 répondants. Lecture : 85 % des familles monoparentales interrogées dans l'enquête ENFAMS vivent dans un hébergement collectif ou à l'hôtel.

2. REVENUS

Tableau 105 ▼ Situation professionnelle des femmes enquêtées dans ENFAMS et des femmes en situation de monoparentalité dans BMS selon leur statut matrimonial

	ENFAMS			BMS
	Monoparental	Nucléaire	Total	Total
Population active	92,3 % [87,3 ; 95,5] 397	97,7 % [95,6 ; 98,8] 328	94,9 % [92,1 ; 96,7] 725	75,5 % [65,2 ; 83,6] 119
Population active occupée (y compris petits boulots)⁸⁴	31,1 % [24,9 ; 38,0] 107	22,9 % [17,4 ; 29,4] 58	27,0 % [22,5 ; 32,0] 165	49,1 % [37,3 ; 61,1] 55

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 764 femmes interrogées, 763 répondants. Lecture : Parmi la population active interrogée dans l'enquête ENFAMS, 31,1 % des familles monoparentales ont un emploi (y compris les petits boulots).

Tableau 106 ▼ Suivi social des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le type d'hébergement

	Hôtel	CHU	CADA	CHRS	Total
Avoir une AS	71,3 % [65,6 ; 76,3] 305	93,1 % [84,3 ; 97,1] 81	98,5 % [94,8 ; 99,6] 135	90,8 % [79,4 ; 96,2] 101	76,6 % [72,2 ; 80,5] 622
Pas d'AS	28,7 % [23,7 ; 34,4] 164	6,9 % [2,9 ; 15,7] 6	1,5 % [0,5 ; 5,2] 2	9,2 % [3,8 ; 20,6] 7	23,4 % [19,5 ; 27,8] 179
Total	100 % 469	100 % 87	100 % 137	100 % 108	100 % 801

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013. Champ : 801 personnes interrogées, 801 répondants. Lecture : 71,3 % des familles hébergées en hôtel déclarent ne pas avoir d'assistante sociale.

⁸⁴ Dans l'enquête ENFAMS, la population active occupée comprend ici les personnes appartenant à la population active qui travaillent avec ou sans contrat de travail (y compris les petits boulots), travaillent en tant que bénévole ou sont en congé maternité ou parental de plus de 3 mois.

3. SANTÉ

Tableau 107 ▼ Couverture maladie des personnes enquêtées dans BMS, selon le statut matrimonial

	BMS		
	Monoparental	Nucléaire	Total
Couverture maladie	99,4 % [97,6 ; 99,9] 166	97,2 % [92,5 ; 99,0] 202	98,0 % [95,1 ; 99,2] 368
Demande en cours	0 % [- ; -] 0	0,7 % [0,1 ; 5,0] 1	0,5 % [0,1 ; 3,2] 1
Aucune couverture	0,6 % [0,1 ; 2,4] 2	2,1 % [0,7 ; 6,6] 3	1,6 % [0,6 ; 4,3] 5
Total	100 % 168	100 % 206	100 % 374

p=n.s.

Source : enquête BMS 2012

Champ : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 374 répondants.

Lecture : 99,4 % des familles monoparentales enquêtées dans BMS déclarent posséder une couverture maladie (en possession d'une carte Vitale ou une attestation de sécurité sociale à son nom, ou inscrites sur la sécurité sociale d'une autre personne).

Tableau 108 ▼ Complémentaire santé des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif détaillé

	Monoparental				Français	Total
	En voie de régularisation	Régulier	Demande d'asile	TDS		
CMU-C	18,5 % [13,2 ; 25,3] 42	43,4 % [23,6 ; 65,6] 21	50,8 % [36,8 ; 64,6] 33	65,4 % [52,3 ; 76,5] 60	70,9 % [47,7 ; 86,7] 19	41,9 % [35,2 ; 48,8] 175
Mutuelle ou aide	2,4 % [0,6 ; 8,8] 4	5,9 % [1,2 ; 24,2] 2	0,8 % [0,2 ; 3,3] 1	8,7 % [3,9 ; 18,2] 7	9,7 % [3,3 ; 25,3] 5	5,2 % [3,0 ; 8,7] 19
SOUS-TOTAL (Avoir une couverture)	20,9 % [14,4 ; 29,3] 46	49,3 % [27,5 ; 71,5] 23	51,5 % [37,4 ; 65,4] 34	74,1 % [60,4 ; 84,3] 67	80,6 % [58,9 ; 92,3] 24	47,0 % [39,9 ; 54,3] 194
Aucune couverture	76,3 % [67,8 ; 83,2] 116	49,1 % [27,1 ; 71,6] 11	47,0 % [33,2 ; 61,3] 19	25,6 % [15,4 ; 39,4] 27	19,4 % [7,7 ; 41,1] 7	51,4 % [44,2 ; 58,5] 180
Ne sait pas	2,8 % [1,1 ; 6,8] 5	1,5 % [0,2 ; 10,2] 1	1,5 % [0,3 ; 7,9] 1	0,3 % [0 ; 2,0] 1	0 % [- ; -] 0	1,6 % [0,8 ; 3,3] 8
Total	100 % 167	100 % 35	100 % 54	100 % 95	100 % 31	100 % 382

p<0,001

Nucléaire						
CMU-C	11,6 % [6,8 ; 18,9] 25	50,8 % [27,5 ; 73,7] 10	8,1 % [4,1 ; 15,3] 12	52,6 % [36,4 ; 68,2] 18	41,0 % [21,6 ; 63,7] 13	24,9 % [19,2 ; 31,7] 78
Mutuelle ou aide	1,2 % [0,3 ; 5,4] 2	8,5 % [1,6 ; 34,4] 1	4,3 % [1,4 ; 12,7] 3	12,5 % [4,1 ; 32,1] 4	21,2 % [8,0 ; 45,5] 5	6,3 % [3,4 ; 11,4] 15
SOUS-TOTAL (Avoir une couverture)	12,8 % [7,8 ; 20,2] 27	59,3 % [36,0 ; 79,0] 11	12,4 % [6,8 ; 21,5] 15	65,0 % [49,6 ; 77,8] 22	62,3 % [37,7 ; 81,8] 18	31,2 % [25,3 ; 37,9] 93
Aucune couverture	81,6 % [73,2 ; 87,8] 127	38,6 % [19,6 ; 61,8] 16	85,4 % [75,2 ; 91,9] 66	30,6 % [17,6 ; 47,8] 10	37,7 % [18,2 ; 62,3] 8	64,8 % [58,4 ; 70,8] 227
Ne sait pas	5,6 % [2,1 ; 14,1] 7	2,2 % [0,3 ; 14,3] 1	2,2 % [0,3 ; 14,1] 1	4,4 % [0,8 ; 19,9] 2	0 % [- ; -] 0	3,9 % [1,8 ; 8,3] 11
Total	100 % 161	100 % 28	100 % 82	100 % 34	100 % 26	100 % 331

p<0,001

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : ENFAMS : 801 personnes interrogées, 713 répondants.

Lecture : Parmi les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, 18,5 % des personnes en voie de régularisation déclarent adhérer à la CMU-C.

Tableau 109 ▼ État de santé général perçu selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
De bon à très bon	56,0 % [50,0 ; 61,8] 234	51,1 % [44,0 ; 58,2] 202	53,6 % [49,0 ; 58,2] 436
Moyen	33,2 % [27,3 ; 39,7] 154	38,8 % [32,4 ; 45,7] 130	35,9 % [31,9 ; 40,2] 284
De mauvais à très mauvais	10,8 % [7,2 ; 15,9] 42	10,1 % [6,8 ; 14,8] 35	10,4 % [7,9 ; 13,8] 77
Total	100 % 430	100 % 367	100 % 797

p=n.s.

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : ENFAMS : 801 personnes interrogées, 797 répondants.

Lecture : 56 % des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS jugent leur état de santé général bon voire très bon.

4. CONDITIONS D'HÉBERGEMENT

Tableau 110 ▼ Variables explicatives de l'équipement (régression de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Absence de toilettes dans la chambre					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,73	[0,52 ; 1,03]	n.s.	n.s.
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	1,21	[0,73 ; 1,99]	n.s.	n.s.
	Demandeur d'asile	1,16	[0,82 ; 1,63]	n.s.	
	Titre de séjour	0,81	[0,50 ; 1,33]	n.s.	
	Français	0,59	[0,23 ; 1,46]	n.s.	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,32	[0,65 ; 2,71]	n.s.	<0,01
	CADA	1,70	[1,23 ; 2,34]	<0,01	
	CHRS	0,66	[0,28 ; 1,57]	n.s.	
Type de lieu					
Collectif	Appartement	0,23	[0,13 ; 0,41]	<0,001	<0,001
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,15	[0,66 ; 1,99]	n.s.	<0,05
	Grande couronne	0,69	[0,38 ; 1,27]	n.s.	
Nombre d'enfants					
1	2	0,85	[0,62 ; 1,16]	n.s.	<0,01
	Au moins 3	0,45	[0,29 ; 0,72]	<0,01	
Familles incluses :		758			
Absence de chauffage dans la chambre					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,87	[0,60 ; 1,28]	n.s.	n.s.
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,84	[0,43 ; 1,66]	n.s.	<0,05
	Demandeur d'asile	1,31	[0,78 ; 2,22]	n.s.	
	Titre de séjour	0,50	[0,27 ; 0,94]	<0,05	
	Français	1,52	[0,81 ; 2,84]	n.s.	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,34	[0,58 ; 3,09]	n.s.	n.s.
	CADA	0,52	[0,29 ; 0,94]	<0,05	
	CHRS	0,96	[0,51 ; 1,82]	n.s.	
Type de lieu					
Collectif	Appartement	0,58	[0,22 ; 1,54]	n.s.	n.s.
Localisation					
Paris	Petite couronne	0,84	[0,49 ; 1,44]	n.s.	n.s.
	Grande couronne	0,63	[0,35 ; 1,13]	n.s.	
Nombre d'enfants					
1	2	0,65	[0,40 ; 1,07]	n.s.	n.s.
	Au moins 3	0,76	[0,42 ; 1,37]	n.s.	
Familles incluses :		759			

Absence de douche avec eau chaude dans la chambre					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,73	[0,55 ; 0,95]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,96	[0,59 ; 1,57]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Demandeur d'asile	0,88	[0,60 ; 1,29]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,46	[0,29 ; 0,74]	<0,01	
	Français	0,89	[0,50 ; 1,57]	<i>n.s.</i>	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,15	[0,61 ; 2,17]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	CADA	1,09	[0,78 ; 1,52]	<i>n.s.</i>	
	CHRS	1,06	[0,61 ; 1,87]	<i>n.s.</i>	
Type de lieu					
Collectif	Appartement	0,21	[0,11 ; 0,38]	<0,001	<0,001
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,14	[0,70 ; 1,86]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	0,78	[0,47 ; 1,32]	<i>n.s.</i>	
Nombre d'enfants					
1	2	0,87	[0,63 ; 1,20]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Au moins 3	0,54	[0,34 ; 0,85]	<0,01	
	Familles incluses : 757				
Absence d'ordinateur dans la chambre					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,71	[0,59 ; 0,85]	<0,001	<0,001
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,92	[0,68 ; 1,23]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Demandeur d'asile	0,71	[0,56 ; 0,90]	<0,01	
	Titre de séjour	0,88	[0,73 ; 1,07]	<i>n.s.</i>	
	Français	0,69	[0,46 ; 1,03]	<i>n.s.</i>	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,17	[0,88 ; 1,54]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	CADA	1,10	[0,88 ; 1,37]	<i>n.s.</i>	
	CHRS	1,12	[0,92 ; 1,36]	<i>n.s.</i>	
Type de lieu					
Collectif	Appartement	0,80	[0,55 ; 1,16]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,37	[1,11 ; 1,68]	<0,01	<0,05
	Grande couronne	1,27	[1,00 ; 1,60]	<0,05	
Nombre d'enfants					
1	2	0,91	[0,78 ; 1,06]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Au moins 3	0,77	[0,61 ; 0,96]	<0,05	
	Familles incluses : 758				

Absence de télévision dans la chambre					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,81	[0,47 ; 1,40]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,42	[0,13 ; 1,28]	<i>n.s.</i>	<0,01
	Demandeur d'asile	1,18	[0,61 ; 2,26]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,24	[0,10 ; 0,55]	<0,01	
	Français	0,37	[0,13 ; 1,08]	<i>n.s.</i>	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	8,03	[4,40 ; 14,66]	<0,001	<0,001
	CADA	1,86	[1,04 ; 3,32]	<0,05	
	CHRS	1,91	[0,73 ; 5,00]	<i>n.s.</i>	
Type de lieu					
Collectif	Appartement	0,46	[0,26 ; 0,80]	<0,01	<0,01
Localisation					
Paris	Petite couronne	0,94	[0,42 ; 2,07]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	1,04	[0,47 ; 2,31]	<i>n.s.</i>	
Nombre d'enfants					
1	2	1,18	[0,61 ; 2,28]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Au moins 3	1,22	[0,62 ; 2,41]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		756			
Absence de connexion internet dans la chambre					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,83	[0,70 ; 0,99]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,99	[0,77 ; 1,28]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Demandeur d'asile	0,69	[0,55 ; 0,87]	<0,01	
	Titre de séjour	0,98	[0,79 ; 1,22]	<i>n.s.</i>	
	Français	0,65	[0,42 ; 0,99]	<0,05	
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	1,20	[0,96 ; 1,50]	<i>n.s.</i>	<0,05
	CADA	1,34	[1,11 ; 1,63]	<0,01	
	CHRS	1,05	[0,86 ; 1,29]	<i>n.s.</i>	
Type de lieu					
Collectif	Appartement	0,77	[0,61 ; 0,97]	<0,05	<0,05
Localisation					
Paris	Petite couronne	1,15	[0,95 ; 1,39]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Grande couronne	1,05	[0,83 ; 1,32]	<i>n.s.</i>	
Nombre d'enfants					
1	2	0,97	[0,83 ; 1,13]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Au moins 3	0,93	[0,76 ; 1,13]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		741			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, nombre de répondants variant de 741 à 759 selon le type d'équipement.

Lecture : Les familles monoparentales n'ont pas plus de risque que les familles nucléaires de ne pas disposer de toilettes dans leur chambre, toutes choses égales par ailleurs.

Tableau 111 ▼ Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du type et de la localisation de l'hébergement, sur les problèmes rencontrés dans l'hébergement (régressions de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Beaucoup de bruits					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,92	[0,72 ; 1,17]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	1,93	[1,47 ; 2,54]	<0,001	<0,001
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	2,14	[1,45 ; 3,17]	<0,001	<0,001
	CADA	1,69	[1,18 ; 2,41]	<0,01	
	CHRS	1,35	[0,91 ; 2,00]	<i>n.s.</i>	
Localisation					
Paris	Petite couronne	0,72	[0,52 ; 1,00]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Grande couronne	0,67	[0,49 ; 0,94]	<0,05	
Type d'hébergement					
Collectif	Appartement	0,60	[0,44 ; 0,82]	<0,01	<0,01
Familles incluses :		751			
Manque de place					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	0,33	[0,15 ; 0,71]	<0,01	<0,01
Statut administratif					
Ne peut pas travailler	Peut travailler	1,43	[0,62 ; 3,30]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Lieu d'hébergement					
Hôtel	CHU	0,51	[0,17 ; 1,54]	<i>n.s.</i>	<0,01
	CADA	0,18	[0,05 ; 0,67]	<0,05	
	CHRS	0,14	[0,02 ; 0,83]	<0,05	
Localisation					
Paris	Petite couronne	0,11	[0,04 ; 0,34]	<0,001	<0,001
	Grande couronne	0,44	[0,19 ; 1,00]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		800			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 751 répondants pour le bruit et 800 répondants pour le manque de place.

Lecture : Les familles monoparentales ont significativement 3 fois plus de risque que les familles nucléaires de manquer de place dans leur hébergement.

Note : La variable du type d'hébergement (collectif vs appartement) a été retirée dans la régression relative au manque de place car aucune des personnes hébergées en appartement n'a déclaré manquer de place.

5. ISOLEMENT SOCIAL

Tableau 112 ▼ Réseau de confiance (en dehors du conjoint et des enfants) des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Aucune personne	20,7 % [15,5 ; 27,2] 85	45,9 % [38,9 ; 53,1] 178	33,1 % [28,6 ; 37,9] 263
Une personne	30,6 % [25,3 ; 36,6] 135	26,1 % [20,4 ; 32,9] 96	28,4 % [24,3 ; 32,9] 231
Entre 2 et 4 personnes	39,4 % [32,7 ; 46,6] 173	21,3 % [16,8 ; 26,6] 78	30,5 % [26,5 ; 34,9] 251
Cinq personnes ou plus	9,2 % [6,1 ; 13,7] 34	6,7 % [3,4 ; 12,7] 15	8,0 % [5,5 ; 11,4] 49
Total	100 % 427	100 % 367	100 % 794

p<0,01

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 801 personnes interrogées, 794 répondants.

Lecture : 20,7 % des familles monoparentales interrogées dans l'enquête ENFAMS n'au personne à qui se confier en dehors de leur conjoint et de leur(s) enfants(s).

Tableau 113 ▼ Fréquence des visites d'amis (y compris des collègues de travail en dehors des obligations professionnelles) au cours des 12 derniers mois des personnes enquêtées dans BMS selon le statut matrimonial

	Monoparental	Nucléaire	Total
Souvent	62,7 % [51,9 ; 72,3] 101	65,7 % [57,9 ; 72,8] 126	64,6 % [58,3 ; 70,4] 227
Occasionnellement	19,8 % [13,0 ; 29,1] 34	18,2 % [12,8 ; 25,1] 36	18,8 % [14,4 ; 24,1] 70
Jamais	17,5 % [10,3 ; 28,1] 22	16,1 % [11,2 ; 22,7] 34	16,6 % [12,3 ; 22,0] 56
Total	100 % 157	100 % 196	100 % 353

p=n.s.

Source : enquête BMS 2012

Champ : 375 personnes interrogées (Ile-de-France), 353 répondants.

Lecture : 62,7 % des familles monoparentales interrogées dans BMS ont souvent fréquenté des amis (y compris des collègues de travail en dehors des obligations professionnelles) au cours des 12 derniers mois.

Tableau 114 ▼ Influence du statut matrimonial, du statut administratif, de la région de naissance et du temps passé en France sur les difficultés en français (régressions de Poisson)

Variables explicatives	Modalités	RP	IC 95 % RP	p-value	p-value global
Avoir des problèmes pour comprendre le français					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	1,58	[1,23 ; 2,02]	<0,001	<0,001
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	1,02	[0,78 ; 1,35]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	1,14	[0,93 ; 1,40]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,86	[0,57 ; 1,30]	<i>n.s.</i>	
	Français	0,40	[0,14 ; 1,17]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
Afrique subsaharienne	Maghreb	1,17	[0,61 ; 2,21]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	1,56	[1,06 ; 2,31]	<0,05	
	Proche et moyen Orient, Asie	2,28	[1,60 ; 3,27]	<0,001	
	CEI et autre Europe	1,80	[1,27 ; 2,55]	<0,01	
	UE	1,42	[0,93 ; 2,17]	<i>n.s.</i>	
	Amérique et Océanie	0,10	[0,02 ; 0,69]	<0,05	
Temps en France					
Moins d'un an	Entre 1 an et 3 ans	0,82	[0,67 ; 1,00]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Entre 3 ans et 5 ans	0,72	[0,55 ; 0,94]	<0,05	
	Plus de 5 ans	0,66	[0,46 ; 0,94]	<0,05	
Familles incluses :		758			
Avoir des problèmes pour parler le français					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	1,30	[1,04 ; 1,63]	<0,05	<0,05
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,84	[0,64 ; 1,11]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	1,04	[0,90 ; 1,20]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,77	[0,54 ; 1,09]	<i>n.s.</i>	
	Français	0,60	[0,23 ; 1,52]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
Afrique subsaharienne	Maghreb	1,27	[0,71 ; 2,29]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	1,67	[1,19 ; 2,33]	<0,01	
	Proche et moyen Orient, Asie	2,13	[1,48 ; 3,06]	<0,001	
	CEI et autre Europe	2,02	[1,52 ; 2,68]	<0,001	
	UE	1,90	[1,33 ; 2,69]	<0,001	
	Amérique et Océanie	0,84	[0,29 ; 2,43]	<i>n.s.</i>	
Temps en France					
Moins d'un an	Entre 1 an et 3 ans	1,04	[0,87 ; 1,23]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Entre 3 ans et 5 ans	0,86	[0,67 ; 1,11]	<i>n.s.</i>	
	Plus de 5 ans	0,77	[0,55 ; 1,08]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		757			

Avoir des problèmes pour lire le français					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	1,15	[0,93 ; 1,42]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	0,93	[0,72 ; 1,21]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Demandeur d'asile	1,16	[0,97 ; 1,40]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,75	[0,53 ; 1,04]	<i>n.s.</i>	
	Français	0,47	[0,18 ; 1,21]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
Afrique subsaharienne	Maghreb	0,91	[0,45 ; 1,84]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	1,50	[1,05 ; 2,13]	<0,05	
	Proche et moyen Orient, Asie	1,98	[1,34 ; 2,92]	<0,01	
	CEI et autre Europe	2,00	[1,49 ; 2,70]	<0,001	
	UE	2,17	[1,61 ; 2,94]	<0,001	
	Amérique et Océanie	0,77	[0,27 ; 2,19]	<i>n.s.</i>	
Temps en France					
Moins d'un an	Entre 1 an et 3 ans	1,04	[0,86 ; 1,26]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Entre 3 ans et 5 ans	1,03	[0,80 ; 1,32]	<i>n.s.</i>	
	Plus de 5 ans	1,13	[0,85 ; 1,50]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		757			
Avoir des problèmes pour écrire le français					
Statut matrimonial					
Monoparental	Nucléaire	1,14	[0,96 ; 1,34]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
Statut administratif					
En voie de régularisation	Régulier	1,01	[0,84 ; 1,21]	<i>n.s.</i>	<0,05
	Demandeur d'asile	1,12	[0,96 ; 1,32]	<i>n.s.</i>	
	Titre de séjour	0,69	[0,52 ; 0,92]	<0,05	
	Français	0,41	[0,16 ; 1,04]	<i>n.s.</i>	
Région de naissance					
Afrique subsaharienne	Maghreb	0,92	[0,51 ; 1,66]	<i>n.s.</i>	<0,001
	Autre Afrique	1,49	[1,10 ; 2,01]	<0,05	
	Proche et moyen Orient, Asie	1,94	[1,45 ; 2,60]	<0,001	
	CEI et autre Europe	1,96	[1,54 ; 2,49]	<0,001	
	UE	2,03	[1,60 ; 2,58]	<0,001	
	Amérique et Océanie	0,69	[0,25 ; 1,91]	<i>n.s.</i>	
Temps en France					
Moins d'un an	Entre 1 an et 3 ans	0,97	[0,82 ; 1,16]	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
	Entre 3 ans et 5 ans	0,88	[0,69 ; 1,12]	<i>n.s.</i>	
	Plus de 5 ans	1,12	[0,88 ; 1,43]	<i>n.s.</i>	
Familles incluses :		757			

Source : enquête ENFAMS 2013

Champ : 760 personnes interrogées non nées en France, 757 ou 758 répondants selon la question posée.

Lecture : Les familles nucléaires ont significativement 1,6 fois plus de chance que les familles monoparentales d'avoir des problèmes pour comprendre le français.

F. RÉFÉRENCES CITÉES

- Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., 2015, Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? *Dossier Solidarité Santé* n° 67, Drees, juillet 2015.
- Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., 2015, Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains, *Insee Première*, n° 1552, septembre 2015.
- Algava E., Le Minez S., Bressé S., Pla A., 2005, Les familles monoparentales et leurs conditions de vie, *Drees, Etudes et résultats* n° 389, avril 2005.
- Anderson S.A., 1990, Core Indicators of Nutritional State for Difficult-to-Sample Populations, *Journal of Nutrition*, 120(11), p. 1559-1599.
- Bonnet C., Garbinti B., Solaz A., 2015, Les conditions de vie après le divorce, *Insee Première*, n° 1536, février.
- Baronnet J., Vanoni D., 2012, *L'hébergement dans le logement d'un tiers*, Paris : Fors recherche sociale.
- Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., 2013, Les immigrés en France : en majorité des femmes, *Population et sociétés*, n° 502. Juillet-Aout 2013.
- Beltzer N., 2014, *Le recours aux soins des femmes en Île-de-France. Exploitation régionale de l'enquête ESPS 2008-2010*, ORS Ile-de-France, avril 2014.
- Bonaïti C., 2011. Les effets de la politique familiale en faveur des familles monoparentales. *Politiques sociales et familiales*, n° 105, p. 96-101.
- Brousse C., 2006, Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? *Économie et statistique*, (391-92).
- Castéran B., Ricroch L., 2008, Les logements en 2006. Le confort s'améliore, mais pas pour tous. *Insee Première*, (1202).
- CERC, 2004, *Les enfants pauvres en France*, Paris : Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale.
- Chamberlain C., MacKenzie D., 2009, *Counting homeless 2006: New South Wales*, Australian Institute of Health and Welfare.
- Chardon O., Daguet F., Vivas E., 2008, Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger, *Insee Première*, n° 1195, Juin 2008.
- Chemineau D., Pirus C., Stawinski A., 2012, 577 000 enfants vivent dans des familles pauvres en Ile-de-France, *Politiques sociales et familiales*, n° 107(1), p. 87-92.
- Davoudian C. (dir.), 2012, *Mères et bébés sans papiers. Une nouvelle clinique à l'épreuve de l'errance et de l'invisibilité ?* Erès.
- Decondé C., Couleaud N., Moreau E., Roger S., 2013, Une diversité des familles à Paris, avec plus de foyers monoparentaux et moins de familles recomposées. *Insee Ile-de-France à la page*, n° 411, octobre 2013.
- Domergue F., 2011, La vie en couple des nouveaux migrants, *Infos migrations*, n° 26, DSED, septembre 2011.
- Driant J.-C., Rieg C., 2004, Les conditions de logement des ménages pauvres une approche statistique *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, La documentation française, 2004, pp.291-327.
- Drieux S., Martinez C., Azaroiu N., Demonchy V., 2016, Familles monoparentales franciliennes ; les femmes toujours en premières ligne face aux difficultés, *Insee analyse IDF*, n° 29, mars.
- Eydoux A., Letablier M.-T., Georges N., 2007, *Les familles monoparentales en France*, Rapport de recherche n° 36 du Centre d'études de l'emploi, juin 2007.
- Ferré N., 2004, Un récurrent soupçon de fraude, *Plein droit*, n° 59-60, Gisti.
- Fnars, 2013, *SIAO : repères et pratiques. Plan d'accompagnement de la refondation piloté par la DGCS et la DIHAL* Fnars, Croix Rouge Française, avril, 69 pages.
- Fontaine M., Stehlé J., 2014, Les parents séparés d'enfants mineurs : quel niveau de vie après une rupture conjugale ? *Politiques sociales et familiales*, n° 117, p. 80-86.
- Gallou R., Aouici S., 2010, *Familles africaines en France : parcours, liens et transformation identitaire*, Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques, Actes du XVI^{ème} colloque de l'AIDELF, Genève 21-24 juin 2010.
- Ghattas H. et al., 2014, Food insecurity among Iraqi refugees living in Lebanon, 10 years after the invasion of Iraq: data from a household survey, *The British journal of nutrition*, p. 1-10.

- Guyavarch *et al.*, 2014, *Rapport d'enquête ENFAMS: Enfants et familles sans logement personnel en Ile-de-France*, Observatoire du Samusocial de Paris.
- Guyavarch E., Garcin E., 2014, Publics hébergés par le 115 de Paris : une forte progression des familles, *Informations sociales*, n° 182(2), p. 142-149.
- Guyavarch E., Le Méner E., 2010. A Paris, de plus en plus de familles sans domicile, *Le magazine de la Feantsa*, (Automne), p. 19-21.
- Guyavarch E., Le Méner E., 2011, Les familles sans domicile à Paris et en Ile-de-France : une population à découvrir. *Politiques sociales et familiales*, n° 115(1), p. 80-86.
- Guyavarch E., Le Méner E., Oppenheim N., 2015, La difficile articulation entre les espaces du quotidien chez les enfants sans-logement, *Les annales de la recherche urbaine* (sous presse).
- Herpin N., Olier L., 1996, Pauvreté des familles, pauvreté des enfants, *Insee Première*, n° 499, décembre.
- Houdré C., Ponceau J., Zergat-Bonnin M., 2014, Les niveaux de vie en 2012, *Insee Première*, n° 1513, septembre.
- Insee Ile-de-France, 2007, *Regards sur... la santé des Franciliens*.
- Jourdan, 2014, Les conditions de logement des nouveaux migrants changent et s'améliorent la première année, *Infos migrations*, n° 74, octobre 2014
- Keys D., 2009. *Children and Homelessness. Literature review*, Melbourne: Salvation Army.
- Le Quentrec-Creven, 2013, Les conditions de logement des nouvelles migrantes, *Infos migrations* n° 54, mars.
- Lee B.A., Greif M.J., 2008, Homelessness and hunger, *Journal of health and social behavior*, 49(1).
- Lee J., 1994, Odds ratios and relative risk for cross-sectional data? *International Journal of Epidemiology*, 23(1), p. 201-203.
- Mainguené A., 2013, Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés, *Infos migrations*, n° 52, mars.
- Marpsat M., 1999, Un avantage sous contrainte. Le moindre risque pour les femmes de se retrouver sans-abri. *Population*, 54(6), p. 855-932.
- Marpsat M., 2011. *Les femmes utilisatrices des services d'aide aux personnes en grande difficulté*. Communication au colloque « Santé mentale et addictions chez les personnes sans logement personne », organisé par l'Observatoire du Samusocial de Paris et l'Inserm.
- Martin-Fernandez J. *et al.*, 2013, Prevalence and socioeconomic and geographical inequalities of household food insecurity in the Paris region, France, 2010, *BMC Public Health*, 13(1), p.486.
- Neyrand G., Rossi P., 2007, *Monoparentalité précaire et femme sujet*, Paris, Erès (1^{re} édition 2004), 236 p.
- Neyrand G., 2005, Monoparentalité et précarité, *Empan* 4/2005 (n° 60), p. 51-57
- Pan Ké Shon J.-L., Scodellaro, 2011, *Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France*, Document de travail n° 171, Paris, Ined.
- Pilon M., Vignikin K., 2006, *Ménages et familles en Afrique subsaharienne*, Paris, Editions des archives contemporaines.
- Poulain J.-P., Tibère L., 2008, Alimentation et précarité. *Anthropology of food*, septembre 2008.
- Renahy E. *et al.*, 2012, *Le renoncement aux soins pour raisons financières dans l'agglomération parisienne : déterminants sociaux et évolution entre 2005 et 2010 dans la cohorte SIRS*, Actes du colloque renoncement aux soins, p. 41-66.
- Rico Berrocal R., Le Méner E., 2015, *La grossesse et ses malentendus*, Rapport du volet anthropologique du projet RéMI (Réduction de la mortalité infantile, périnatale et néonatale en Seine-Saint-Denis), Observatoire du Samusocial de Paris.
- Rog D.J., Buckner J.C., 2007, *Homeless Families and Children*, National Symposium on Homelessness Research.
- Samuels J., Shinn M., Buckner J.C., 2010, *Homeless Children: Update on Research, Policy, Programs and Opportunities*, Office of the Assistant Secretary for Planning and Evaluation / U.S. Department of Health and Human Services.
- Séchet R., David O., Quintin P., 2002, Les familles monoparentales et la pauvreté, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002*, La documentation française, 2002, pp. 247-290.

- Shinn M. *et al.*, 1998, Predictors of homelessness among families in New York City: from shelter request to housing stability, *American Journal of Public Health*, 88(1), p. 1651-1657.
- Shinn M.B., Rog D., Culhane D., 2005, *Family Homelessness: Background Research Finding and Policy Options*, Departmental Papers (SPP), Université de Pennsylvanie.
- Soulié C., 1997, Le classement des sans-abri, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 118, n° 1, pp. 69-80.
- Thiery N., 2008, L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS : quelle incidence sur l'identité parentale ? *Sociétés et jeunesses en difficultés*, n° 5.
- Trugean A., Fontaine D., Zilelinski O., 2006, *Les mineurs et leurs familles hébergés dans les établissements adhérents à la Fnars*, Paris, Rapport pour la Fnars.
- Unesco, 2014, *Enseigner et apprendre : atteindre la qualité pour tous*, Paris, Unesco.
- Yaouancq F., Duée M., 2014, *Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations*, dans « France, portrait social », édition 2014, Insee, p. 123-138.

G. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles, selon leurs caractéristiques	24
Tableau 2. Influence de la composition familiale sur le taux de satisfaction de la première demande éligible au 115, selon la période considérée (régression de Poisson)	24
Tableau 3. Taux de satisfaction des demandes éligibles formulées par les nouvelles familles, selon la composition	26
Tableau 4. Statut matrimonial des personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS	30
Tableau 5. Statut matrimonial des femmes enquêtées dans ENFAMS et BMS	30
Tableau 6. Sexe des personnes enquêtées dans ENFAMS et dans BMS	31
Tableau 7. Origine géographique des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	32
Tableau 8. Origine géographique des personnes enquêtées dans BMS selon le statut matrimonial	33
Tableau 9. Statut administratif (détaillé) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	34
Tableau 10. Statut administratif des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	35
Tableau 11. Origine géographique des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif	36
Tableau 12. Motifs de migration selon l'origine géographique et le statut matrimonial (% en lignes) des personnes enquêtées dans ENFAMS	38
Tableau 13. Influences relatives du statut matrimonial, du statut administratif et de la région de naissance sur les raisons de migration (régression de Poisson) des personnes enquêtées dans ENFAMS	39
Tableau 14. Temps passé en France (en années) des personnes nées à l'étranger enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif :	43
Tableau 15. Nombre d'enfants vivant avec les personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial	44
Tableau 16. Nombre moyen d'enfants vivant avec les personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial	45
Tableau 17. Présence ou non d'au moins un enfant en bas âge (âge < 3 ans) au sein des familles enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial	45
Tableau 18. Présence ou non d'au moins un enfant en bas âge (âge < 3 ans) au sein des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif	46
Tableau 19. Part des familles enquêtées dans ENFAMS et BMS ayant au moins un enfant vivant en dehors du ménage, selon le statut matrimonial	46
Tableau 20. Influences relatives du statut matrimonial et de l'origine géographique d'avoir un enfant vivant en dehors du ménage (régression de Poisson)	47
Tableau 21. Lieu de vie en France avant le premier épisode sans domicile des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	49
Tableau 22. Lieu de vie en France avant le premier épisode sans domicile des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif et le statut matrimonial	50
Tableau 23. Nombre total de déménagements des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	51

Tableau 24. Nombre moyen de déménagements annuels des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le nombre d'années de présence dans le dispositif d'urgence et le statut matrimonial	51
Tableau 25. Nombre de déménagements par an des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	52
Tableau 26. Mobilité « positive » des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	53
Tableau 27. « Mobilité positive » des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif et le statut matrimonial	54
Tableau 28. Type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	55
Tableau 29. Type d'hébergement selon le statut matrimonial, parmi les personnes demandeuses d'asile	57
Tableau 30. Localisation géographique de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	58
Tableau 31. Localisation géographique de l'hébergement des familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif	59
Tableau 32. Influence du statut administratif, de la composition familiale et de la localisation de l'hébergement sur le type d'hébergement actuel (régressions de Poisson)	60
Tableau 33. Situation des familles enquêtées dans ENFAMS par rapport au seuil de pauvreté (1000 euros), selon le statut matrimonial	64
Tableau 34. Situation des familles enquêtées dans ENFAMS par rapport au seuil d'extrême pauvreté (667 euros), selon le statut matrimonial	65
Tableau 35. Situation des familles enquêtées dans ENFAMS par rapport au seuil d'extrême pauvreté (667 euros), selon le statut administratif	66
Tableau 36. Revenus par unité de consommation des familles enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	66
Tableau 37. Revenus par unité de consommation des familles enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et administratif	67
Tableau 38. Revenus déclarés par les familles enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial	68
Tableau 39. Revenus déclarés par les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut administratif	69
Tableau 40. Situation professionnelle des femmes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon leur statut matrimonial	70
Tableau 41. Situation professionnelle des femmes en famille monoparentale enquêtées dans ENFAMS et BMS selon leur statut administratif	71
Tableau 42. Situation dans l'emploi et recherche d'emploi des femmes enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut matrimonial	72
Tableau 43. Recherche d'emploi des femmes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif et le statut matrimonial	72
Tableau 44. Recherche d'emploi des femmes en famille monoparentale enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut administratif	73
Tableau 45. Part des personnes enquêtées dans ENFAMS qui perçoivent une aide sociale, selon le statut matrimonial	73
Tableau 46. Type d'aides sociales perçues parmi les personnes pouvant statutairement travailler enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut matrimonial	74
Tableau 47. Suivi social des femmes enquêtées dans ENFAMS selon leur statut matrimonial	75
Tableau 48. Suivi social des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif	76

Tableau 49. Influence du statut matrimonial et administratif, et du type et du lieu d'hébergement actuel, sur l'absence de suivi social (régression de Poisson)	77
Tableau 50. Couverture maladie des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	78
Tableau 51. Couverture maladie des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif détaillé	79
Tableau 52. Complémentaire santé des personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS, selon le statut matrimonial	80
Tableau 53. Complémentaire santé des personnes enquêtées ans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif	81
Tableau 54. Consultations médicales pour elles-mêmes au cours des douze derniers mois des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	82
Tableau 55. Consultations médicales pour elles-mêmes au cours des douze derniers mois des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et administratif	82
Tableau 56. Influence du statut matrimonial et administratif, du nombre d'enfants présents, de l'existence d'une couverture maladie et de l'état de santé perçu, sur le fait d'avoir consulté un médecin dans les 12 derniers mois (régression de Poisson)	83
Tableau 57. Renoncement aux soins des personnes enquêtées dans ENFAMS et BMS selon le statut matrimonial	84
Tableau 58. Renoncement aux soins des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et le statut matrimonial	84
Tableau 59. Niveau d'insécurité alimentaire des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	85
Tableau 60. Statut matrimonial des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le niveau d'insécurité alimentaire du ménage	86
Tableau 61. Niveau d'insécurité alimentaire du ménage pour les personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et le statut matrimonial	86
Tableau 62. Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du revenu, du nombre d'enfants et des aides sociales, sur l'insécurité alimentaire sévère du ménage (régression de Poisson)	87
Tableau 63. Gestionnaire de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	88
Tableau 64. Gestionnaire de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif	89
Tableau 65. Équipement des chambres des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	90
Tableau 66. Équipement des chambres des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif	91
Tableau 67. Équipement de l'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon les différentes caractéristiques des enquêtés (résumé des régressions)	92
Tableau 68. Possibilité de cuisiner des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	93
Tableau 69. Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du type et de la localisation de l'hébergement, sur le fait : de ne pas (pouvoir) cuisiner (régression de Poisson)	94
Tableau 70. Problèmes rencontrés dans la chambre par les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	96
Tableau 71. Présence d'un lit pour chaque enfant pour les familles enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	97
Tableau 72. Satisfaction vis-à-vis du quartier de résidence des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	97
Tableau 73. Satisfaction vis-à-vis de l'école des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif	99

Tableau 74. Réseau de confiance (en dehors du conjoint et des enfants) des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	100
Tableau 75. Réseau de confiance (en dehors du conjoint et des enfants) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial et le statut administratif	101
Tableau 76. Connaissances faites en France des personnes enquêtées dans ENFAMS déclarant avoir au moins une personne à qui se confier en dehors du conjoint et des enfants, selon le statut matrimonial	101
Tableau 77. Contexte des rencontres faites en France des personnes enquêtées dans ENFAMS déclarant avoir au moins une personne à qui se confier en dehors du conjoint et des enfants, selon le statut matrimonial	102
Tableau 78. Nombre de connaissances faites en France dans le cadre de son lieu d'hébergement (hôtels, centre, ...) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	103
Tableau 79. Nombre de connaissances faites en France dans le cadre de son lieu d'hébergement (hôtels, centre, ...) des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et le statut matrimonial	103
Tableau 80. Avoir au moins une personne à qui se confier en dehors du ménage pour les personnes enquêtées dans ENFAMS selon le type d'hébergement	104
Tableau 81. Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du type d'hébergement actuel ou passé, de la localisation de l'hébergement sur le fait d'avoir au moins une personne de confiance (régression de poisson)	105
Tableau 82. Rencontres avec des amis en dehors de la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	106
Tableau 83. Rencontres avec des amis en dehors de la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif	107
Tableau 84. Recevoir des visites dans la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	107
Tableau 85. Recevoir des visites dans la structure d'hébergement au cours des 15 derniers jours pour les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	108
Tableau 86. Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du lieu et de la localisation de l'hébergement sur la fréquence des visites dans le lieu d'hébergement	108
Tableau 87. Fréquence des contacts avec les membres de sa famille des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	109
Tableau 88. Fréquence des contacts avec les membres de leur famille des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif et matrimonial	110
Tableau 89. Activités pratiquées par les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	111
Tableau 90. Activités pratiquées par les familles monoparentales enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif	111
Tableau 91. Influence du statut matrimonial et administratif, de l'origine géographique, de la localisation de l'hébergement et du revenu sur la fréquentation de cafés ou restaurants (régression de Poisson)	112
Tableau 92. Influence du statut matrimonial et administratif, de l'origine géographique, et de la localisation de l'hébergement, sur la fréquentation de lieux de culte –régression de Poisson)	113
Tableau 93. Difficultés déclarées en français par les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	114
Tableau 94. Difficultés en français des personnes enquêtées dans ENFAMS (résumé des régressions)	114

H. LISTE DES FIGURES

Figure 1. Évolution des usagers du 115 de Paris, selon le statut (personnes seules, dites « isolées », ou en famille)	19
Figure 2. Pyramide des âges des personnes hébergées par le 115 de Paris en 2014, selon leur statut (seules ou en famille)	20
Figure 3. Réponse à la demande d'hébergement des familles primo-arrivantes au 115 de Paris, selon l'année	21
Figure 4. Part des premières demandes éligibles aboutissant à un hébergement de la famille, selon le statut matrimonial et l'année.	23
Figure 5. Distribution du temps de parcours migratoire (en années) avant d'arriver en France des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	41
Figure 6. Distribution du temps passé dans le dispositif d'urgence (en années) des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut administratif	48
Figure 7. Type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif	56

I. LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXES

Tableau n° 95. Migration directe ou indirecte des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le pays d'origine et le statut matrimonial	118
Tableau n° 96. Durée moyenne du temps de parcours migratoire (en années) avant d'arriver en France des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	119
Tableau n° 97. Durée de présence en France (en années) des personnes nées à l'étranger enquêtées dans BMS selon le statut matrimonial	119
Tableau n° 98. Présence ou non d'enfant(s) ne vivant pas avec le répondant parmi les personnes enquêtées dans ENFAMS, selon l'origine géographique	119
Tableau n° 99. Temps passé dans le dispositif d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut administratif (en années)	120
Tableau n° 100. Mobilité « négative » des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	120
Tableau n° 101. « Sorties » (aller-retour) dans le dispositif d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le statut matrimonial	120
Tableau n° 102. Type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon leur localisation géographique	121
Tableau n° 103. Répartition du type d'hébergement des personnes enquêtées dans ENFAMS selon leur localisation géographique	121
Tableau n° 104. Part de personnes enquêtées dans ENFAMS hébergées en appartement, selon le statut matrimonial	122
Tableau n° 105. Situation professionnelle des femmes enquêtées dans ENFAMS et des femmes en situation de monoparentalité dans BMS selon leur statut matrimonial	122
Tableau n° 106. Suivi social des personnes enquêtées dans ENFAMS selon le type d'hébergement	122
Tableau n° 107. Couverture maladie des personnes enquêtées dans BMS, selon le statut matrimonial	123
Tableau n° 108. Complémentaire santé des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial et le statut administratif détaillé	123
Tableau n° 109. État de santé général perçu selon le statut matrimonial	124
Tableau n° 110. Variables explicatives de l'équipement (régression de Poisson)	125
Tableau n° 111. Influence du statut matrimonial, du statut administratif, du type et de la localisation de l'hébergement, sur les problèmes rencontrés dans l'hébergement (régressions de Poisson)	128
Tableau n° 112. Réseau de confiance (en dehors du conjoint et des enfants) des personnes enquêtées dans ENFAMS, selon le statut matrimonial	129
Tableau n° 113. Fréquence des visites d'amis (y compris des collègues de travail en dehors des obligations professionnelles) au cours des 12 derniers mois des personnes enquêtées dans BMS selon le statut matrimonial	129
Tableau n° 114. Influence du statut matrimonial, du statut administratif, de la région de naissance et du temps passé en France sur les difficultés en français (régressions de Poisson)	130

Numéros récents

n° 208
2019

Attentes, besoins et contraintes des parents en matière de conciliation vie familiale et vie professionnelle. Les premiers enseignements de l'enquête EMBLEME
Claire Laporte avec la participation d'Arnaud Crépin et Damien Hilairet Cnaf / TMO Régions

n° 207
2019

Évaluation de l'expérimentation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire (Gipa)
Benoît Céroux, Florence Brunet, Pauline Kertudo, Clémence Petit Cnaf / Fors-Recherche sociale

n° 206
2019

Évaluation qualitative du dispositif « Promeneurs du Net »
François Cathelineau, Martin Audran, Manon Réguer-Petit, Arthur Jan
Agence Phare

n° 205
2019

2nd prix Cnaf - D'une grossesse transgressive à une maternité convenable
Aménagements temporels et arrangements normatifs chez de jeunes mères kanak
Océane Sipan École des Hautes Études en Sciences Sociales

n° 204
2019

1^{er} prix Cnaf - Le social à l'épreuve de la sanitarisation
Monographie d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale
Chloé Bussi Écoles des Hautes Études en Sciences sociales / Université Paris XIII

n° 203
2019

Taux de couverture territorialisé de l'accueil du jeune enfant
Méthodologie, interprétations et limites
Brigitte Debras, Bernard Pélamourgues Cnaf - Dser

n° 202
2019

Évaluation de la préfiguration des schémas départementaux des services aux familles
Cécile Ensellem, Véronique Dessen-Torrès avec Liane Dessigne, Sabine Mengin - Geste

n° 201
2018

Familles et société - Sondages 2017
BVA, CSA, Ifop, Ipsos, Opinion Way, Sofres
Lucienne Hontarrede Cnaf-Dser

n° 200
2018

Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) **Ariane Albergini, Juliette Baronnet, Alice Best, Florence Brunet** avec la collaboration de **Thibault Devillard** Fors - Recherche sociale

n° 199
2018

Second prix Cnaf - mémoire de Master 2 - Recherche en sociologie
La maïeutique du genre. Assigner le fœtus à une classe de sexe
Gaëlle Larrieu Institut des études politiques de Paris

n° 198
2018

1^{er} prix Cnaf - mémoire de Master 2 - Recherche en sociologie
Temporalités du travail et du care. Les employé-e-s de banque en agence
Marianne Le Gagneur École en Hautes Études en Sciences sociales

Pour toutes correspondances
Frédérique Chave – 01 45 65 68 41
frederique.chave@cnaf.fr
Maquettiste Ysabelle Michelet

Les dossiers d'études ne peuvent être vendus,
ils sont téléchargeables directement sur le www.cnaf.fr
► Presse et Institutionnel ► Recherche et statistiques
► Publications

Cnaf – 32, avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

